



PEDT

Projet Educatif de Territoire

2025-2027

Ville de Vertaizon



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme



Sommaire

1 - Carte d'identité	pages 1 à 2
2 - Valeurs communes	page 3
3 - Place de l'Amicale Laïque au sein du PEDT	page 4
4 - Diagnostic	
• 4.1 - Notre commune au regard du PEDT	page 5
• 4.2 - Organisation de la semaine des enfants	page 6
• 4.3 - Liste des activités périscolaires et extrascolaires	page 7
• 4.4 - Analyse de la fréquentation des enfants aux diverses activités	
- 4.4.1 – Ecoles	page 8
- 4.4.2 – Offre d'accueil périscolaire et extrascolaire	page 8 à 11
- 4.4.3 – Nombre d'enfants fréquentant les garderies	page 11
- 4.4.4 – Nombre d'enfants fréquentant les EAJE sur le territoire	page 11
- 4.4.5 – Autres structure de la commune	page 11
5 - Evaluation du PEDT	
• 5.1 – Outils d'évaluation	page 12
• 5.2 – Indicateurs	page 12 à 13
• 5.3 - Actions conduites dans le PEDT	
- 5.3.1 – Travail autour de la fatigue	page 14 à 16
- 5.3.2 – Mise en place de parcours éducatifs en TAP élémentaire	page 16 à 17
- 5.3.3 – Communication à destination de la population	page 17 à 18
6 - Objectifs du PEDT	pages 19 à 20
7 - Axes de travail	page 20
8 - Comité de pilotage	pages 21 à 22
9 - Annexes	
• Annexe 1 : Projets éducatifs/pédagogiques	pages 23 à 116
• Annexe 2 : Evaluation du PĒDT	pages 117 à 126
• Annexe 3 : Informations administratives relatives à l'ALSH	page 127
• Annexe 4 : Les transitions	pages 128 à 129
• Annexe 5 : Historique de notre PEDT	pages 130 à 132
• Annexe 6 : Copie d'écran de la page de garde du padlet	pages 132 à 133

1 - Carte d'identité

Collectivité territoriale porteur du projet : Mairie de Vertaizon

Dates de début et de fin du PEDT souhaitées (3 ans maximum) : du 01/01/2025 au 31/08/2027.

A/ Le comité de pilotage :

Mairie de Vertaizon

Elus :

Amélie FOUET, adjointe aux affaires scolaires, 5adjoint@mairie-de-vertaizon.com, 06 59 64 87 18

Maria PEIXOTO, conseillère municipale, maria.passemaid@orange.fr, 06 25 06 90 05

Jean Yves BECHLER, conseiller municipal, jean-yves.bechler@orange.fr, 06 60 89 26 31

Techniciens :

Camille ULRICH, directrice générale des services, culrich@mairie-de-vertaizon.com, 04 73 68 09.61

Albérique BALY, agent d'entretien/TAP, alberique.baly@sfr.fr, 04 73 68 00 24

Groupe Scolaire Louis ARAGON

Directrice de l'école maternelle (par intérim) :

Jacqueline PARLANGE, ecole-mat.vertaizon.63@ac-clermont.fr, 04 73 68 00 92

Directrice de l'école élémentaire :

Catherine SOL, ecole-elem.vertaizon.63@ac-clermont.fr, 04 73 78 59 73

Professeurs des écoles :

Lili DUARTE, lilifernandes19@gmail.com, 04 73 78 59 73

Eric TORREGROSA, torregeric@gmail.com, 04 73 78 59 73

Représentante des parents d'élèves école maternelle :

Lydie MAUFFRE, lydiemauffre@yahoo.fr ou parentsvertaizon@gmail.com 06 88 45 36 92

Représentante des parents d'élèves école élémentaire :

Agnès QUAINON, agnesquainon@gmail.com ou rpe.elem.vertaizon@gmail.com 06 85 47 61 58

Charline GENET, charline.genet@gmail.com 06 48 88 68 75

Associations membres du comité de pilotage

Amicale Laïque de Vertaizon :

Corinne COISSARD, bernard.coissard@wanadoo.fr, 07 70 45 99 28

Marie Laure DUFLOT, alshvertaizon@outlook.fr, 04 73 68 16 75

Alison GACHON, alshvertaizon@outlook.fr, 04 73 68 16 75

Football Club de Vertaizon :

Hocine AGAOUA, hocine.agaoua@orange.fr, 06 73 51 35 86

Céline CHARPENTIER, anaceline@free.fr, 06 60 56 66 00

Justine DELAIRE, justine.delaire29@gmail.com, 06 95 54 21 39

Clément BERAUD, clem63910@hotmail.fr, 06 66 35 23 61

Administrations

DDEE, coralie.gruyer@ac-clermont.fr

SDJES, ce.sdjes63.pedt@ac-clermont.fr

CAF, marine.pinet@cafclermont-fd.cnafmail.fr

Élue de référence du projet pour la Commune de Vertaizon : Amélie FOUET

- Fonction : adjointe aux affaires scolaires
- Téléphone : 04 73 68 00 24
- Adresse électronique : 5adjoint@mairie-de-vertaizon.com

Référente technique du projet : Marie-Laure DUFLOT

- Fonction : directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Téléphone : 04-73-68-16-75
- Adresse électronique : alshvertaizon@outlook.fr

B/ Services municipaux Mairie de Vertaizon :

DGS : Camille ULRICH : 04 73 68 09 61 culrich@mairie-de-vertaizon.com

Référents PEDT :

Albérique BALY (Représentant des agents au COPIL, TAP, Ecole élémentaire) : 04 73 68 00 24 et alberique.baly@sfr.fr

Audrey CHICOUTEL (administratif, CMJ, Accueil de Loisirs d'été, Restaurant scolaire) : 04 73 68 00 24 et accueil@mairie-de-vertaizon.com

Jérôme ROCHON (restauration scolaire) : 04 73 68 04 34 et restaurantscolaire@mairie-de-vertaizon.com

Bruno ROLLET (médiathèque) : 04 73 68 12 54 et mediatheque@mairie-de-vertaizon.com

2 - Valeurs communes

Les signataires du projet éducatif de la Commune de Vertaizon, constitués en comité de pilotage, ont à cœur :

- **de garantir la réussite éducative et le bien-être des enfants de la commune**

Nous sommes conscients que le rythme de vie des enfants est scandé, en dehors du domicile, par les temps des différentes activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Nous veillons à adapter les horaires et les contenus des activités au rythme des enfants.

Nous veillons à tenir un discours cohérent et à proposer des complémentarités éducatives pour renforcer les apprentissages.

- **de veiller à ce que chaque enfant de la commune puisse accéder à des activités culturelles et sportives en dehors du temps scolaire**

Nous souhaitons tendre vers une participation de tous les enfants de la commune aux temps périscolaires (TAP) car le temps libre génère plus d'inégalités que le temps scolaire.

Nous souhaitons qu'aucun obstacle physique, culturel ou financier n'empêche un enfant de profiter des activités périscolaires ou extrascolaires.

Nous sommes convaincus que l'apprentissage complexe de la vie en société nécessite la participation à des activités sportives et culturelles où les adultes garantissent les valeurs éducatives.

- **de communiquer auprès des parents nos projets éducatifs**

Nous sommes convaincus que les parents doivent être clairement informés des objectifs que nous visons.

Nous veillons à rendre compte des activités pratiquées.

Nous pensons que le débat avec les parents, même en cas de désaccord, permet d'améliorer la continuité éducative.

- **de mobiliser les ressources de notre territoire communal et intercommunal**

Nous sommes convaincus que les enfants ont beaucoup à gagner lors d'échanges de compétences et de savoirs entre eux.

Nous sommes attachés à la transmission entre générations.

Nous pensons que l'implication des enfants dans le fonctionnement des structures favorisera la pérennité du tissu associatif.

- **d'enrichir, au contact des enfants, et grâce au dialogue entre adultes, nos contenus éducatifs**

Nous veillons à recueillir les réflexions des enfants sur les activités qui leur sont proposées.

Nous associons le conseil municipal des jeunes à la mise en œuvre du projet éducatif de territoire.

Nous sommes convaincus que des temps communs de formation, centrés sur les fluctuations de la réceptivité des enfants, pourront nous permettre de progresser dans nos pratiques.

- **de proposer un cadre de sécurité physique et émotionnelle pour permettre aux enfants de s'épanouir**

Nous sommes attachés à réguler les comportements de groupe.

Nous proposons un encadrement respectueux de chaque enfant.

Nous sommes convaincus qu'un cadre sécurisé permet aux enfants de concentrer leur énergie sur les apprentissages.

3 - Place de l'Amicale Laïque au sein du PEDT

La Commune de Vertaizon soutient depuis de nombreuses années l'Amicale Laïque de Vertaizon.

Lors de la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), elle s'est tournée vers l'Amicale Laïque pour lui en confier la conception et l'animation. Elle a renouvelé ce choix sans discontinuer depuis lors. Une nouvelle convention tripartite (Mairie/Ligue de l'enseignement/Amicale Laïque) a été signée pour la période de janvier 2024 à décembre 2027 (puis renouvelée par tacite reconduction, par tranches annuelles, jusqu'au 31 décembre 2033 au maximum).

La commune estime que le projet éducatif de l'Amicale Laïque de Vertaizon,

- qui accorde une place centrale à l'autonomie et à la responsabilité des enfants,
- qui est exigeant sur les contenus éducatifs et prend en compte les projets des enfants,
- qui garantit la convivialité dans le respect des règles permettant un travail coopératif et le respect mutuel,
- qui facilite l'accès à la connaissance et à la culture,

correspond parfaitement aux ambitions que la Commune porte en direction de sa jeunesse.

La Commune fait du temps périscolaire un pivot de la continuité éducative : elle souhaite l'accès le plus large possible des enfants à ce temps, en cherchant à ce que la totalité des enfants y participe volontairement.

Les temps extrascolaires organisés par les associations de la commune viennent s'articuler autour de ces temps périscolaires, avec une spécialisation plus forte des activités.

Le socle commun de connaissances et de compétences, qui fonde les programmes scolaires, trouve sa traduction dans ces temps périscolaires et extra-scolaires.

4 - DIAGNOSTIC

4.1 - Notre commune, au regard du PEDT, en quelques mots

Notre commune est située en bordure de l'agglomération clermontoise. À une période de forte croissance démographique, jusqu'en 2006, a succédé une croissance plus lente, puis une stabilisation autour de 3 200 habitants, valeur atteinte en 2013. L'aire d'attraction clermontoise continue, quant à elle, de progresser en population et de s'étaler.

Notre population est significativement plus jeune que la moyenne française, mais également que la moyenne de l'aire d'attraction clermontoise. Les tranches 5-20 ans et 35-50 ans sont surreprésentées.

Vertaizon accueille, en proportion, plus de familles que les autres communes. Les emplois occupés par ces familles sont davantage des emplois d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires, c'est-à-dire un vaste éventail de classes moyennes. Ces emplois se situent très majoritairement, à 85% en dehors de Vertaizon. On se rend au travail en voiture (85%) et, très minoritairement, en transport en commun (5%).

Les temps de trajets pour se rendre au travail expliquent, en partie, la durée pendant laquelle les enfants se trouvent hors de leur domicile en semaine. Le questionnaire adressé aux familles, aux enfants et aux professionnels, cette année 2022, donne une vision fine des horaires d'accueil des enfants hors du domicile pour les temps périscolaires et de leur variabilité.

La dynamique sportive est significativement plus forte que la moyenne française, avec 31 licenciés sportifs pour 100 habitants. Cette dynamique se retrouve également dans les pratiques recensées dans le questionnaire, pour la tranche 3-10 ans. Les pratiques culturelles sont, elles, nettement moins fréquentes.

Le taux de pauvreté est évalué à 10% et le taux de recours au RSA à 30 pour 1000 ; ces deux chiffres sont significativement meilleurs que la moyenne nationale.

4.2 - Organisation de la semaine des enfants

La Commune de Vertaizon a choisi de se conformer au temps scolaire proposé par l'Education Nationale, à savoir une répartition des enseignements sur quatre journées et demie par semaine.

A l'école maternelle

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h15/8h45	ALSH périscolaire					
8h45/11h45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe	
13h45	Repas	Repas	Repas	ALSH (dont repas)	Repas	Repas
15h30	Classe	Classe			Classe	Classe
16h30		TAP 1h				TAP 1h
16h30/18h30	ALSH périscolaire				18h00	ALSH périscolaire
	Activités extrascolaires			Activités extrascolaires		

A l'école élémentaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15/8h45	ALSH périscolaire				
8h45/12h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
13h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Repas	11h45 ALSH (dont repas) 18h00	Pause méridienne
15h	Classe	Classe			Classe
16h30	TAP 1h30				TAP 1h30
16h30/18h30	ALSH périscolaire		ALSH périscolaire		
	Activités extrascolaires		Activités extrascolaires		

4.3 - Liste des activités périscolaires et extrascolaires

Enfants de trois ans :

Pitchouns du Jauron
Relais petite enfance

Enfants de 3 à 4 ans :

Périscolaire matin (lundi à vendredi de 7h15 à 8h45)
Périscolaire soir (lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h30 à 18h30)
TAP maternelle

Enfants de 4 à 16 ans :

Périscolaire matin (lundi à vendredi de 7h15 à 8h45)
Périscolaire soir (lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h30 à 18h30)
Amic'Ados
TAP élémentaire
TAP maternelle
Pause méridienne
Accueil de loisirs du mercredi (hors vacances scolaires)
Accueil de loisirs des vacances scolaires

Football : 5 catégories
Basket Ball : 8 catégories
Danse : éveil corporel (4/5 ans), danse contemporaine (4/16 ans), street jazz (4/16 ans)
Lutte : baby lutte et lutte + de 6 ans
Théâtre : 8/12 ans
OHEV (Orchestre harmonique des enfants de Vertaizon) : mardi de 19h à 21h

Médiathèque : mardi 15h/17h, mercredi 10h/12h 14h/18h, vendredi 10h/12h 15h/17h, samedi 10h/12h 14h/16h

Ecole de musique : éveil musical, solfège, flûte traversière, clarinette, saxophone, tuba, trombone et trompette, violon, guitare acoustique et électrique, guitare basse, accordéon, piano, batterie, percussions classiques et tambour, ensemble de musiques africaine, ateliers Jazz et musiques improvisées, ateliers de musiques actuelles (du lundi au samedi hors temps scolaire)

4.4 - Analyse de la fréquentation des enfants aux activités

4.4.1 - Ecole : (sept 2023 - juillet 2024)

Maternelle : 118 enfants répartis en 5 classes (*soit 14 enfants de moins que lors du précédent PEDT*)

GS TARTIERE Marie-Laure	21
GS PARLANGE Jacqueline	19
PS-MS BOISNARD Marie/COUPAT Lionel	26
PS-MS CHAUMEIL Christelle	26
PS-MS CHANTEL Esther	26
TOTAL	118

Primaire : 188 enfants répartis en 9 classes (*soit 12 enfants de moins que lors du précédent PEDT*)

CP QUINCY Philippe	17
CP TURBIDE Nadia	16
CE1 FOULQUIER Nadine	21
CE1 ECHALIER Bernadette	20
CE2 JOUANNIN Stéphane/WAUTHIER Bruno	23
CE2 PERROT Laurent	22
CM1 DUARTE Lili	23
CM1-CM2 TORREGROSA Éric	23
CM2 SOL Catherine	23
TOTAL	188

4.4.2 - Offre d'accueil périscolaire et extrascolaire

Type d'accueil	Existant sur le territoire (O/N)	Nom du gestionnaire ou de l'organisateur	Gratuité	Tarifs modulés en fonction des ressources
Périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi + mercredi matin)	OUI 7h15/8h45 – 16h30/18h30	Amicale Laïque de Vertaizon		✓
Mercredis	OUI 11h45/18h	Amicale Laïque de Vertaizon		✓
Vacances scolaires hiver, Printemps, toussaint	OUI 7h30/18h	Amicale Laïque de Vertaizon		✓
Vacances scolaires été	OUI 7h30/18h	Ligue de l'enseignement		✓
Ados (à partir du collège)	OUI	Amicale Laïque de Vertaizon		✓
Garderie	OUI (en parallèle des TAP élémentaire)	Mairie	✓	

Temps organisés par l'ALSH (sept 2023 / mai 2024), moyennes comparées à celles de 2021 :

- Péri scolaire : 236 enfants accueillis, dont en moyenne, chaque jour :
 - Péri scolaire matin : 84,5 enfants (+22%)
 - Péri scolaire soir : 75,98 enfants (+30%)
 - Péri scolaire mercredi matin : 64,62 enfants (+15%)
- TAP :
 - 105 enfants de maternelle, dont en moyenne chaque jour 74,3 enfants (+9%)
 - 176 enfants d'élémentaire, dont en moyenne chaque jour 122,81 enfants (+18%)
- Pause méridienne : 174 enfants, dont en moyenne chaque jour 136,67 enfants (+14%)
- Accueil de loisirs du mercredi : 77 enfants, dont en moyenne chaque mercredi 35,66 enfants (+29%)
- Accueil de loisirs des vacances : 116 enfants, dont en moyenne chaque semaine 41,72 enfants (+31%)
- Amic'Ados : 78 adolescents (stable)

➤ **Quelles sont les thématiques abordées**

- ☒ Sensibilisation à l'éducation et à la citoyenneté
- ☒ Accès aux activités culturelles, artistiques, scientifiques
- ☒ Découverte d'activités physiques et sportives

➤ **Organisez-vous le choix de l'enfant au sein de votre projet ?**

- ☒ Oui ☐ Non

Le choix de l'enfant est au cœur du projet de l'ALSH. Selon les particularités de chaque temps d'accueil ce choix se décline de diverses façons : plaquettes d'inscriptions aux activités en pause méridienne, espaces ouverts avec possibilité de se déplacer de l'un à l'autre en péri scolaire, panneau de temps calmes variés les mercredis et pendant les vacances, prise en compte des envies des enfants (boîte à idées, réunion d'enfants...)

➤ **Est-ce que les enfants peuvent ne pas faire d'activité ?**

- ☒ Oui ☐ Non

Les enfants ne sont pas contraints à pratiquer une activité. La pause méridienne prévoit chaque jour un lieu dédié aux enfants ne souhaitant pas s'inscrire : en intérieur ou extérieur selon la météo. Pour les autres temps un espace calme (*monde des rêves*) est aménagé dans les locaux à cet effet mais ils peuvent rester et être spectateurs s'ils le désirent. Quel que soit leur choix les enfants concernés sont invités à ne pas perturber l'activité du groupe qui a lieu en parallèle.

➤ **Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?**

- ☒ Oui ☐ Non

L'accueil de loisirs étant implanté à proximité des écoles et utilisant les locaux scolaire, le lien entre les animateurs et les enseignants est quotidien. Cela facilite grandement le partenariat, notamment concernant la gestion des enfants dits « remarquables ». Ce lien est d'autant plus important que pour la majorité des familles l'ALSH est le maillon entre l'école et la maison.

Les activités proposées par l'ALSH visent à être en complémentarité avec celles de l'école. La mise en place des parcours éducatifs en TAP tend à améliorer cette transversalité.

La communication entre les professionnels est essentielle mais elle est parfois limitée par nos emplois du temps non compatibles.

La communication en direction des nouvelles familles est pensée conjointement : chaque année une réunion est proposée aux parents des futures petites sections et une seconde aux parents des CP, avec les directrices d'écoles, l'adjointe aux affaires périscolaires et la directrice de l'ALSH.

➤ **Comment sont organisées les transitions**

Les temps de transition entre l'ALSH, les écoles et les différents partenaires sont réfléchis et organisés de façon à respecter la sécurité physique et affective des enfants tout en permettant le dialogue entre les professionnels et avec les familles (cf. annexe 4).

➤ **Comment sont pris en compte les besoins des enfants de moins de 6 ans ?**

Des rendez-vous individuels pour l'inscription des petits nouveaux sont proposés chaque année. Ainsi parents et enfants peuvent visiter les locaux, discuter avec la directrice, découvrir le fonctionnement et avoir des réponses adaptées à leur situation. Cette mise en confiance est essentielle pour l'arrivée des enfants dans la structure. L'accueil des enfants de moins de 4 ans est limité au périscolaire et aux TAP. Seuls les enfants ayant 4 ans révolus peuvent accéder aux mercredis et aux vacances afin de leur permettre d'intégrer ces temps progressivement.

L'organisation de l'accueil des maternels vise à limiter le nombre d'intervenants pour faciliter leurs repères et assurer leur sécurité affective : pause méridienne encadrée par les ATSEM, animateurs référents tout au long de l'année en TAP. Ainsi la continuité éducative est facilitée.

Les taux d'encadrement sont adaptés aux besoins

Des espaces sont aménagés pour que le mobilier soit à leur hauteur : tables/chaises, sanitaires, porte-manteaux.

Les activités proposées sont courtes et variées de façon à s'adapter à leur capacité de concentration et sont adaptées aux aptitudes des plus petits.

Un temps de repos est prévu pour les enfants qui le souhaitent le mercredi et pendant les vacances.

➤ **Comment sont pris en compte les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, trouble de la santé, etc.) dans les structures et comment sont accompagnées les équipes pédagogiques ?**

Les PAI sont de plus en plus nombreux et nécessitent une gestion rigoureuse. Ils sont transmis par les directrices des écoles à l'ALSH et au service de restauration. Les familles sont invitées à doubler la trousse de secours (école/ALSH). Les animateurs de l'ALSH en prennent connaissance lors d'une réunion collective de début d'année afin de maîtriser les protocoles de chaque enfant, avec une attention particulière sur les cas les plus à risque (actuellement 3 diabétiques scolarisés à Vertaizon).

Les départs/arrivées en cours de journée sont facilités pour les enfants ayant des rendez-vous médicaux réguliers (transitions avec les compagnies de taxi, gestion des justificatifs médicaux...)

Les locaux de l'ALSH ont été équipés de panneaux acoustiques en 2024 de façon à limiter la résonance d'autant plus problématique pour les enfants en situation de handicap (troubles autistiques, déficience auditive etc).

Depuis un an une UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'Autisme) est implantée sur la commune.

➤ **Quel est le plan de formation proposé aux équipes ?**

Chaque année une formation collective est proposée à l'équipe pédagogique de l'ALSH (en 2024 : Lecture, écriture et oralité en ACM). Respecter les taux d'encadrement au quotidien entrave la participation des animateurs aux formations proposées par le SDJES.

Tous les animateurs de l'ALSH bénéficient d'un temps de préparation/concertation prévu dans leur planning de travail. Celui-ci est consacré à l'organisation concrète des activités mais permet également aux professionnels de se questionner sur leurs pratiques et de se former. L'échange entre collègues est riche et les compétences/connaissances de chacun sont partagées.

4.4.3 - Nombre d'enfants fréquentant les garderies

Lors des TAP élémentaires, l'ALSH ne peut pas prendre en charge l'intégralité des enfants. En parallèle une garderie municipale est proposée pour une quarantaine d'enfants, chaque lundi et jeudi de 15h à 16h30. Deux agents communaux, dont une diplômée BAFA, sont accompagnés d'un éducateur sportif (mis à disposition par le club de basket de la commune) et de bénévoles. Potentiellement la totalité des enfants inscrits aux TAP est amené à fréquenter cette garderie un cycle par an (de vacances à vacances).

4.4.4 - Nombre d'enfants fréquentant les EAJE sur le territoire

Le multi-accueil « Les pitchouns du Jauron », implanté sur Vertaizon, est géré par la Communauté de communes. Son agrément modulable lui permet d'accueillir en accueil régulier ou occasionnel de 26 enfants de 3 mois à 4 ans. Cette structure s'adresse en priorité aux enfants qui résident sur le territoire de la Communauté de Communes. En 2023, 49 familles ont bénéficié du service, dont 25 enfants habitants sur la commune de Vertaizon.

Fréquentation des enfants par le biais du relais petite enfance : 11 enfants concernés.

4.4.5 - Autres structures de la commune

- Football : 56 enfants
- Basket Ball : 70 enfants (dont 22 de Vertaizon)
- Danse (Amicale Laïque) : 50 enfants
- Lutte (Amicale Laïque) : 22 enfants
- Théâtre (Amicale Laïque) : 9 enfants
- Orchestre d'harmonie des enfants de Vertaizon : 3 enfants
- Activités communales et intercommunales :
 - Médiathèque (Vertaizon) : 83 enfants (0 à 14 ans)
 - Ecole de musique (Billom Communauté) : 24 enfants

Autres dispositifs existants sur le territoire en lien avec le PEDT : CTG (cf. annexe 1), PEAC

5 - Évaluation du PEDT 2022/2024

5.1 - Outils

Le comité de pilotage a conduit une évaluation du PEDT actuel sur la base de l'outil utilisé en 2022. Chaque membre du COPIL a été invité à remplir la grille d'évaluation puis un groupe de volontaires a travaillé sur la synthèse à partir des réponses reçues. Un premier COPIL dédié à cette évaluation a eu lieu le 1^{er} juillet 2024, validé par un second COPIL le 8 octobre 2024 (cf annexe 2).

L'outil d'évaluation utilisé (construit en s'appuyant sur le guide pratique proposé par le département du Cantal) ne nous semble plus si pertinent au regard de l'évolution de notre PEDT. Il est en grande partie consacré aux rythmes de l'enfant mais ne traite pas de l'ensemble des sujets qui nous tiennent à cœur : notamment la co-éducation. Un nouveau questionnaire sera proposé pour l'évaluation du prochain PEDT, mieux adapté au fonctionnement local. Une session du comité de pilotage sera dédiée à cette évaluation.

5.2 - Indicateurs

Accès pour tous – quantitatif

- participation aux TAP :
 - Niveau 2021-2022 : 87% (comptage)
 - Niveau 2023-2024 : 89,21% (comptage) ; 84% des maternels/92,63% des élémentaires
 - Objectif : 90% des enfants (maternelle + élémentaire)
- activité extrascolaire (culturelles/sportives) :
 - Niveau 2021-2022 : 75% (sondage)
 - Niveau 2023-2024 : non évalué
 - Objectif : 80% des enfants.
- activité extrascolaire Accueil de loisirs :
 - Niveau 2023-2024 : 59,37% (comptage)
- activité périscolaire ou extrascolaire culturelle :
 - Niveau 2021-2022 : 25% en extrascolaire (sondage), non recensé spécifiquement en périscolaire
 - Niveau 2023-2024 : non évalué
 - Objectif : 50% des enfants.

Rythme des enfants – qualitatif

- Amélioration du degré de ressenti et de verbalisation des enfants sur leur fatigue
 - Niveau 2021-2022 : non mesuré
 - Niveau 2023-2024 : amélioration (cf. annexe 2)
- Degré de sensibilisation et degré d'accord des parents et encadrants aux bons ratios temps de repos/ temps de loisirs/ temps éducatifs sur les temps hors domicile
 - Niveau 2021-2022 : non mesuré
 - Niveau 2023-2024 : sensibilisation abordée par le biais de la conférence, même si peu de présence des parents au regard du nombre de professionnels. Les RPE sont bien sensibilisés. Sensibilisation par le biais des livrets familles

Objectifs éducatifs – qualitatif

- Les enfants ont conscience d'avoir réalisé des actions dans chacun des 7 domaines : favoriser l'autonomie, donner les clefs de comportement pour vivre ensemble, développer les habiletés sociales et augmenter les comportements d'inclusion, développer l'esprit de coopération, viser l'émancipation, développer l'esprit de citoyenneté, faire attention à soi, aux autres et à l'environnement.
 - Niveau 2021-2022 : non mesuré
 - Niveau 2023-2024 : non
- Les professionnels s'accordent sur un diagnostic partagé du degré de maturité général dans chacun des 7 domaines
 - Niveau 2021-2022 : non mesuré
 - Niveau 2023-2024 : pas de concertation précise à ce sujet entre structures mais ce sont des domaines partagés et évoqués lors des transitions

Communication – qualitatif

- Les parents ont une meilleure connaissance des activités proposées aux enfants
 - Niveau 2021-2022 : faible
 - Niveau 2023-2024 : faible
- Les parents ont une meilleure conscience des objectifs éducatifs de ces activités
 - Niveau 2021-2022 : faible
 - Niveau 2023-2024 : faible

Formations – quantitatif

- Organisation de 2 formations par an
 - Niveau 2021-2022 : 2 formations
 - Niveau 2022-2024 : 1 formation
- 10 personnes reçoivent au moins une formation dans l'année
 - Niveau 2021-2022 : 7 personnes formées à la conférence de Claire Leconte, 2 personnes formées à l'animation du comité de pilotage
 - Niveau 2022-2024 : 80 personnes formées à la conférence de Claire Leconte
 - Objectif : se former aux techniques de visio conférence pour permettre à chacun de mieux participer au COPIL

Evolution du PEDT – qualitatif et quantitatif

- Meilleure mobilisation des ressources intercommunales sur les temps périscolaires et extrascolaires
 - Niveau 2021-2022 : non précisément recensé
 - Objectif : créer l'outil de recensement et analyser la diversité
 - Niveau 2023-2024 : outil non créé

5.3 - Actions conduites dans le PEDT (années 2022-2024)

5.3.1 - Travail autour de la fatigue de l'enfant

Conférence de Claire Leconte

Une partie des membres du comité de pilotage avait eu la chance en octobre 2021 d'assister à une conférence de Claire Leconte, chrono biologiste de renom, à Volvic. Ses travaux faisant écho à nos préoccupations, nous avons organisé sa venue à Vertaizon en mai 2023. Tout a été mis en place pour qu'un maximum de personnes du territoire puisse y assister : communication (flyers/emails/réseaux/appli mairie), mise en place d'une garderie gratuite ce soir-là par la mairie, temps de travail pris en charge pour le personnel municipal et l'équipe de l'ALSH. Au total ce sont 80 personnes, professionnels de l'enfance et parents, qui ont pu approfondir leurs connaissances sur les rythmes biologiques et physiologiques et mieux comprendre ainsi à quels moments les enfants sont le plus attentifs pour les apprentissages ou à quels moments, ils ont, au contraire, besoin de calme ou de repos.

Ils ont aussi pu entendre des conseils pour construire un calendrier de la semaine le plus adapté possible aux enfants.



Cette conférence a initié un profond travail de réflexion au sein du comité de pilotage, avec pour objectif de proposer, à partir de l'année scolaire 2024/2025, une meilleure organisation des journées et de la semaine, qui permettrait aux enfants d'être dans des conditions plus favorables pour leur éducation et leurs apprentissages.

Toute l'équipe d'animation de l'ALSH a bénéficié de l'intervention de Claire Leconte, permettant ainsi à chacun de s'interroger sur le rythme des enfants, de conforter ses positionnements mais aussi de remettre parfois en cause certaines de ces pratiques. En mai/juin, un travail de réflexion en a découlé, et a abouti sur la mise en place de "parcours éducatifs". L'émulation a été suffisamment efficace pour envisager de tester ce nouveau système dès la rentrée de septembre 2023 au cours des TAP élémentaires.

Projet fatigue au sein de l'école élémentaire Année scolaire 2022/2023

Dans le cadre du PEDT l'école élémentaire Louis Aragon de Vertaizon a travaillé cette année sur la thématique de la fatigue. Le conseil des maîtres a pris acte d'une dissonance sur ce point à la lecture du compte rendu rédigé par le COPIL à partir des réponses faites à trois questionnaires un pour les enfants, un pour les parents et un dernier pour les professionnels.

À partir de ce constat, trois axes ont été définis. Le premier consiste à essayer d'objectiver l'état de fatigue des élèves en faisant apparaître des fluctuations journalières, hebdomadaire ainsi qu'au cours de l'année. Le deuxième axe, très lié au premier dans sa réalisation, visait à faire prendre conscience par les élèves de leur niveau de fatigue. Enfin, des pistes pour réduire ce niveau de fatigue ont été explorées.

Objectiver le ressenti pour comprendre :

Nous ne sommes pas arrivés à trouver dans la littérature des supports déjà mis en œuvre dans un cadre scolaire. Aussi avons-nous créé différents dispositifs pour s'adapter au mieux à l'âge des élèves et à leur capacité à discriminer finement leur ressenti.

Les classes de CP et de CE1 ont réalisé pendant deux mois un prélèvement à l'aide d'un support utilisant des pictogrammes du type « Émoticons ». Le travail n'a pas été poursuivi car il a rapidement été considéré comme étant peu probant et très chronophage.

Les classes de CE2, CM1 et CM2 quant à elles ont travaillé cette notion à partir d'une échelle de 1 à 10. Nous avons demandé tous les jours de classe (5 jours par semaine) à l'arrivée et au départ de la classe le niveau de ressenti des élèves. Les classes ont pu réaliser cet exercice tout au long de l'année, constituant ainsi un corpus de données conséquent.

Elles laissent apparaître de façon très récurrente au fil de l'année que le début et la fin de la semaine sont ressentis comme plus marquées par la fatigue que le milieu de semaine.

Au-delà de cette interprétation générale, nous avons constaté quelques éléments qui nous ont interpellés :

- Certains élèves déclarent invariablement le même niveau de fatigue tout au long de l'année. Ils se déclarent donc comme n'étant jamais fatigués (les plus nombreux) ou toujours très fatigués (très peu d'élèves).
- Il arrive de façon fréquente que les niveaux déclarés le matin soient plus élevés (plus de fatigue) qu'en fin de journée de classe.
- Pour toutes les classes, sauf une, le niveau de fatigue est plus important en hiver.

Nous sommes donc face à des résultats qui informent sans qu'il soit facile d'en tirer des règles nettes et définitives. Sans doute qu'il serait souhaitable de poursuivre cette étude et/ou de l'étendre à d'autres écoles pour élargir l'échantillon et le rendre plus probant.

Conscientiser les origines pour agir :

Si le prélèvement des données s'est fait de façon orale devant la classe et constitue peut-être un biais scientifique, cela a pu constituer un temps de discussion autour des niveaux annoncés.

Nous avons pu ainsi faire réfléchir les élèves aux différentes causes de cette fatigue : un coucher tardif dû à une fête de famille, une difficulté récurrente à s'endormir parce que le cerveau n'arrive pas à calmer le flux d'idées, l'inquiétude parce qu'il y a eu de l'orage ou du vent...

Cela a également permis aux élèves de constater la variété des ressentis et par effet miroir d'interroger leurs propres impressions. Comme nous l'avons laissé comprendre plus haut, cela a pu conduire à une uniformisation des réponses en raison d'un effet grégaire. Cependant, et pour apporter une nuance aux réponses invariables, certains élèves après avoir longtemps répondu de la même manière nuancent petit à petit leur ressenti. Ce dispositif pourrait alors correspondre à une organisation pédagogique favorable à l'apprentissage d'une compétence du type : « Discerne de façon précise son niveau de fatigue pour agir en conséquence.

Changer les habitudes pour améliorer :

Nous avons choisi de nous confronter à l'évolution des habitudes directement liées à la fatigue. Il s'agit là d'une décision ambitieuse qui touche essentiellement au cadre familial. Aussi, avons-nous recherché trois propositions (et pas une injonction) assez facilement réalisables portant sur :

- La limitation des écrans : lutte contre la fatigue cognitive
- La pratique d'activités physique : lutte contre la fatigue physique
- La pensée positive : lutte contre la fatigue psychologique

Pour atteindre cet objectif nous avons réalisé un livret de défis dont nous avons remis un exemplaire à chaque élève. Ce livret étant constitué alternativement de pages à destination des élèves et de leurs parents pour expliquer brièvement l'enjeu du défi suivies de pages où les élèves valident leur défi.

Là encore, des discussions en classe ont pu permettre aux élèves d'échanger et de confronter leurs réussites et leurs difficultés à relever ces défis. Autant d'occasion de mieux se connaître par un effet miroir procuré par les autres et d'enrichir un répertoire de stratégies en s'inspirant de ce que les autres élèves ont trouvé comme solution.

En guise de conclusion :

Il nous est rapidement apparu que le thème de la fatigue est multifactoriel et que peu de propositions éprouvées existent dans le cadre de l'école. Aussi, pour lutter contre les effets néfastes de ce facteur sur les apprentissages nous avons construit des outils.

Nous avons d'abord cherché à objectiver par un questionnaire quotidien pour en discuter. Dans le même temps nous avons fait prendre conscience par les élèves de l'importance de cette question et des ressentis qui pouvaient y être liés. Enfin, nous avons créé des défis montrant des possibilités d'agir pour limiter les effets de la fatigue sur les apprentissages.

Assurément, nous avons tout juste débroussaillé cette notion complexe. Mais ce travail aura installé dans la tête des élèves comme dans celle des professionnels qui les accompagnent l'importance d'en tenir compte pour mieux agir contre ses conséquences néfastes. Une graine a été semée...

Aménagement Pause méridienne

Suite aux réflexions suscitées par l'intervention de Claire Leconte et les divers échanges qui ont pu suivre, l'équipe d'animation de l'ALSH a fait évoluer ses propositions sur la pause méridienne.

Un nouvel atelier a vu le jour : « PAUSE ». Les enfants qui ont fait la démarche de s'y inscrire mangent en début de service puis rejoignent l'espace dédié, de façon à bénéficier d'un vrai temps de repos.

Si les activités physiques sont déconseillées sur « le creux méridien », il faut toutefois prendre en compte qu'un certain nombre d'enfants en sont très « demandeurs ». De plus, la répartition des enfants en groupes restreints oblige les animateurs à occuper un maximum d'espaces parmi lesquels le gymnase et le stade. C'est pourquoi, 2 activités répondant aux appétences de ce public sont tout de même proposées chaque jour. Elles sont signalées par un point violet et sont systématiquement placées en début de pause méridienne avec une prise du repas sur la fin du service.

5.3.2 - Mise en place de parcours éducatifs en TAP élémentaire

Après 10 années de fonctionnement et de multiples adaptations, les TAP Elémentaires ont pris à la rentrée scolaire un nouveau chemin. Si les activités proposées restent fidèles aux propositions antérieures en se fixant comme ambition d'être variées, ludiques et éducatives, la programmation de celles-ci s'inscrit dorénavant dans un cadre plus cohérent.

C'est par un travail participatif et constructif, s'appuyant sur les pistes de réflexion développées dans le cadre du PEDT que l'équipe d'animation de l'ALSH a conçu pour la rentrée 2023/2024 une grille de programmation annuelle des activités. Non seulement cette grille a pour objectif de donner une meilleure lecture du parcours annuel de l'enfant mais vise également à organiser celui-ci sur l'ensemble de la scolarité à l'école élémentaire.

Ces parcours balayent chaque niveau de scolarité et abordent différentes thématiques. Les activités proposées viennent en complémentarité du travail effectué à l'école. Elles visent à mettre en pratique les acquis, expérimenter et ouvrir sur le monde.

L'équipe espère que ces nouvelles modalités de fonctionnement permettront d'améliorer la lisibilité des actions et de développer les possibilités de partenariats, d'échanges.

	Septembre/ octobre	Novembre/ décembre	Janvier/février	Mars/Avril	Mai/juin	
CP	Jouer et créer avec la nature	Coopérer, apprendre à jouer ensemble / Education à la santé	Rythmes et sons 	PERSONNEL COMMUNAL	Prévenir les accidents de la vie quotidienne / Sécurité routière	PARCOURS SCIENCES, TECHNIQUES ET NATURE
	Tous ensemble, Tous différents	A la découverte d'artistes	Sports atypiques / Je découvre le corps humain	Les p'tites bêtes	PERSONNEL COMMUNAL	PARCOURS, CITOYENNETE ET VIVRE ENSEMBLE
CE1	PERSONNEL COMMUNAL	A la découverte de mon village	Je teste et j'expérimente 	Sport et nutrition	Autour du livre	PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
CE2	Arts du spectacle: La marionnette	PERSONNEL COMMUNAL	Développement durable: Le recyclage	Je conçois et fabrique des objets pour mon environnement proche	Olympiades/ Bien-être 	PARCOURS JEU, SPORT ET SANTE
CM1	Stratégie de jeux ludo-sportifs / initiation aux premiers secours	De la conception à la réalisation 61		Education aux Médias 61	Cultures d'ailleurs 61	 Année scolaire 2023/2024
CM2		62 Education aux médias		62 Cultures d'ailleurs	62 De la conception à la réalisation	

5.3.3 - Communication à destination de la population

En mai 2022, diffusion du document PEDT par le biais d'un message aux familles (envoyé par les directrices d'écoles) :

« Madame, Monsieur,

Nous vous remercions sincèrement d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire sur les rythmes et les activités de vos enfants.

Un autre questionnaire sur le même sujet a été rempli en classe, sur tablette, par les enfants de l'élémentaire sans l'intervention des adultes.

Vous trouverez ci-jointe la synthèse des réponses à ces questionnaires ainsi qu'une synthèse de l'évaluation du Projet Educatif De notre Territoire (PEDT) précédent.

Le comité de pilotage, grâce à vos réponses, a ainsi pu construire le nouveau PEDT, 2022-2024, qui a été transmis à la CAF, à l'Inspection académique et au Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Ce document est disponible sur le site internet de la mairie, accessible également depuis l'application Mavilleconnectée.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs. »

Article paru dans le bulletin municipal

Conférence Claire Leconte

Vertaizon a eu la chance d'accueillir, le 9 mai dernier, Claire Leconte, chronobiologiste de renom (Université de Lille 3), et autrice de travaux pionniers sur l'adaptation de l'organisation des temps scolaires et périscolaires aux rythmes de vie de l'enfant.

80 personnes, professionnels de l'enfance et parents, ont découvert les raisons biologiques et physiologiques qui permettent de comprendre à quels moments les enfants sont le plus attentifs pour les apprentissages ou à quels moments, ils ont, au contraire, besoin de calme ou de repos.

Ils ont aussi pu entendre des conseils pour construire un calendrier de la semaine le plus adapté possible aux enfants.

C'est un des chantiers du comité de pilotage du projet éducatif de la commune de Vertaizon (PEDT), à l'initiative de cette conférence. Ce groupe de travail réunit professeurs des écoles, animateurs du centre de loisirs et des associations (amicale laïque, football, basket), agents municipaux (ATSEM, agents du restaurant scolaire, technicien...), parents d'élèves et élus.

L'objectif est de proposer, à partir de l'année scolaire 2024/2025, une meilleure organisation des journées et de la semaine, qui permettra aux enfants d'être dans des conditions plus favorables pour leur éducation et leurs apprentissages.



Pour en savoir plus, vous pouvez entendre Claire Leconte, sur youtube

<https://www.youtube.com/watch?v=Bkj5gD1qFt4> ou sur son site internet <https://www.claireleconte.com/>.

Travail autour d'un logo

La nécessité d'un logo permettant d'identifier les actions en lien avec le PEDT a rapidement été une évidence pour tous les membres du COPIL. Une proposition a été faite par une maman du groupe mais elle n'a pas été retenue faute de représenter la notion de co-construction. La réflexion reste en cours.

6 - Objectifs du PEDT

Les objectifs de ce PEDT sont identiques à ceux du précédent car cette dynamique s'inscrit dans la durée.

Des objectifs construits à partir des projets éducatifs des structures

Chaque membre du comité de pilotage a été invité à transmettre son projet éducatif ou équivalent, dans la forme qu'il utilise.

- a) Les projets des écoles maternelle et élémentaire
- b) Le projet de l'amicale laïque
- c) Le projet du FC Vertaizon (football)
- d) Le projet de la Commune

Une synthèse du socle commun de connaissances et de compétences et de culture a été présentée en comité de pilotage.

Une relecture critique des objectifs du PEDT actuel a été conduite.

Les objectifs du PEDT

1) Les acteurs du PEDT portent un socle commun d'objectifs éducatifs :

- Favoriser l'autonomie,
- Donner les clefs de comportement pour vivre ensemble (dont des règles communes),
- Développer les habiletés sociales et augmenter les comportements d'inclusion
- Développer l'esprit de coopération,
- Viser l'émancipation,
- Développer l'esprit de citoyenneté,
- Faire attention à soi, aux autres et à l'environnement.

2) Les membres du comité de pilotage se réunissent pour construire des actions communes et animer le projet éducatif territorial :

- Formations et partages d'expérience
- Évènements fédérant les acteurs
- Communication en direction des familles et des citoyens
- Évolutions du PEDT, en particulier sur les rythmes proposés aux enfants.

3) Les membres co-constructeurs montent des actions communes qui fédèrent au moins deux partenaires et s'inscrivent dans un des 7 objectifs éducatifs. Ils se tiennent au courant des travaux du comité de pilotage, en utilisant en particulier le padlet, qui constitue l'espace collaboratif des acteurs du PEDT.

4) Les membres associés vérifient la compatibilité de leur projet aux 7 objectifs éducatifs. Ils sont invités à participer aux formations et évènements fédérant les acteurs.

Les évolutions prévues au cours des trois années :

Modifier la semaine type au cours des trois années, avec une différenciation maternelle/élémentaire.

Renforcer la coopération entre structures : dans des évènements communs et dans l'institutionnalisation de pratiques (temps de mise en commun, partage documentaire, formations communes).

L'accessibilité pour tous

Physique : les activités proposées par les acteurs du PEDT visent le plus grand nombre, en veillant à réduire au maximum les exclusions. Ceci n'est pas antinomique avec une différenciation des activités en fonction des capacités des enfants, dans la limite des capacités d'encadrement.

Tarifaire : les activités proposées par les acteurs du PEDT ont des tarifs abordables, le cas échéant progressifs en fonction du revenu. La Commune et le CCAS veillent à limiter les exclusions liées à la pauvreté.

Socio-culturelle : les acteurs du PEDT cherchent à minimiser les freins à la pratique d'activités périscolaires ou extrascolaires liées à la méconnaissance des enjeux de ces activités. Nous accompagnerons les familles à une meilleure lecture des bénéfices pour leurs enfants.

7 – Axes de travail

Action 1 : L'enfant acteur de son rythme, détecter et verbaliser sa fatigue, modifier ses habitudes

Action 2 : Traduire le socle commun de connaissances et de compétences dans les activités périscolaires et extrascolaires

Action 3 : Renforcer la participation des enfants aux activités périscolaires et extrascolaires

Action 4 : Déterminer une nouvelle répartition des horaires des activités scolaires et périscolaires

Eléments concrets évoqués :

- aménagements des cours d'écoles, circulation entre les espaces publics à destination des enfants, signalétique des locaux (action 3)
- Travail autour du respect, de l'inclusion, du harcèlement (action 2)
- Suite de la réflexion sur les rythmes (actions 1 et 4)
- Dynamique autour du Zéro déchet à poursuivre (action 2)
- Communication à destination des familles (et la pertinence de certaines informations, dosage)

8 - Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du PEDT.

Il fixe les orientations, décide des actions proposées par ses membres et les partenaires co-constructeurs, labellise les actions proposées par les membres associés.

Le comité de pilotage est composé :

- de sa présidente (1 voix prépondérante)
- de représentants des citoyens issus du conseil municipal (1 voix)
- à terme, de représentants des enfants issus du conseil municipal des jeunes (1 voix)
- de représentants des enseignants de l'école maternelle (1 voix)
- de représentants des enseignants de l'école élémentaire (1 voix)
- des représentants de l'accueil de loisirs (2 voix)
- des représentants de parents d'élèves de la maternelle (1 voix)
- des représentants de parents d'élèves de l'élémentaire (1 voix)
- de représentants des associations sportives et culturelles de la commune qui organisent des éducateurs, animateurs, bibliothécaire, professeur de musique) (1 voix)

Les décisions sont prises à la triple majorité (nombre de voix (y compris pouvoirs), nombre de voix (sans pouvoir) et type de parties prenantes) ; la voix de la présidente est prépondérante.

Les membres concernés à plusieurs titres choisissent le type de partie prenante à laquelle ils se rattachent pour le comité de pilotage. Les parties prenantes non présentes peuvent se faire représenter en donnant pouvoir.

Le comité de pilotage n'a pas de budget propre. Les actions sont financées et mises en œuvre par ses membres, qui s'assurent de l'accord de leur structure.

Les membres du comité de pilotage sont listés en page 2

Membres co-constructeurs

Les membres co-constructeurs participent activement aux actions collectives décidées par le comité de pilotage.

Ils peuvent saisir la présidente du comité de pilotage pour faire remonter à celui-ci leurs observations ou propositions.

Ils disposent d'un droit d'accès au padlet.

Les membres co-constructeurs sont au 1^{er} mai 2022 :

- l'Amicale Louis ARAGON
- l'US Chauriat-Vertaizon (Basket-ball)

Membres associés

Les membres associés partagent les objectifs du PEDT.

Ils sont invités à participer aux actions collectives décidées par le comité de pilotage.

Ils peuvent saisir la présidente du comité de pilotage pour proposer des actions qui leur semblent participer à la bonne réalisation du PEDT.

Les membres associés sont au 1er mai 2022 :

- l'Orchestre d'Harmonie des Enfants de Vertaizon
- le personnel de la médiathèque (service municipal)
- le personnel technique du restaurant scolaire (service municipal)
- le relais petite enfance

La présidente du comité de pilotage

L'adjointe aux affaires scolaires, élue en charge du PEDT, préside le comité de pilotage.

Elle garantit une prise de parole autonome de chaque partie représentée.

Elle veille à ce qu'émerge, le plus souvent possible par consensus, une proposition de synthèse, dont l'élaboration est issue d'un travail collaboratif entre les membres.

Elle représente le comité de pilotage auprès des tiers.

La référente technique

La directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est la référente technique du PEDT.

Elle est responsable de la gestion de la base de ressources (padlet).

Elle assiste la Présidente dans la préparation du comité de pilotage.

Elle est investie par le comité de pilotage d'un devoir de conseil.

Base de ressources

Les ressources documentaires sont mises à disposition des membres du comité de pilotage, des membres co-constructeurs et des signataires du PEDT dans un padlet.

Les membres du comité de pilotage sont autorisés à créer des ressources documentaires pour le padlet. La mise en ligne de ces ressources est réalisée par la référente technique du PEDT.

La référente technique du PEDT est autorisée à modifier les ressources documentaires présentes, à la demande du comité de pilotage, ou, en cas d'urgence, à la demande de la présidente du comité de pilotage.

Information du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Jeunes

Le Maire de la commune et le Maire du conseil municipal des jeunes sont tenus informés des objectifs et des actions du PEDT, par la présidente du comité de pilotage, charge à eux de relayer les informations auprès des membres de leurs conseils.

9 - Annexes

Annexe 1 : projets éducatifs/pédagogiques

Politique éducative de la Commune

La Commune veille à ce que les enfants reçoivent, pendant tout le temps où ils se trouvent en-dehors de leur famille, un socle commun de valeurs éducatives. La Commune est, en effet, convaincue, que les discours tenus par les personnes d'autorité sont plus forts quand ils sont convergents, et sciemment établis avec ces personnes ou leurs représentants.

Les temps visés par cette continuité éducative comprennent les temps scolaires et périscolaires, sur lesquels la commune a une prise directe, et les temps extrascolaires où elle agit par un dialogue approfondi avec les associations désireuses de s'engager dans ce travail commun.

La Commune promeut le dialogue entre pairs pour construire le projet éducatif territorial. L'élue en charge du projet, préside le comité de pilotage. Elle garantit une prise de parole autonome de chaque partie représentée. Elle veille à ce qu'émerge, le plus souvent possible par consensus, une proposition de synthèse, dont l'élaboration est issue d'un travail collaboratif auquel participent les représentants :

- des enseignants de la maternelle et de l'élémentaire,
- des animateurs de l'accueil de loisirs,
- des différents professionnels au contact des enfants,
- des familles (représentants de parents d'élève de la maternelle et du primaire)
- des enfants (conseil municipal jeunes)
- des citoyens (élus municipaux)

La Commune délibère sur le projet ainsi établi.

La Commune porte, au sein de ce projet, plusieurs priorités.

La Commune souhaite que les enfants réalisent davantage d'activités culturelles. La culture engage l'esprit et le corps. Elle favorise l'expression autonome et singulière d'un point de vue sur le monde. Elle fait de nos diversités une richesse et une occasion de rencontres autour d'un média. Pour que cette progression de l'accès à la culture augmente pour tous les enfants, la Commune fait porter la priorité sur les temps scolaires et périscolaires et mobilise, à cet effet, des compétences présentes au niveau intercommunal.

La Commune pense que les valeurs sportives de respect des règles du jeu et de l'arbitre, des adversaires et des partenaires, de maîtrise de soi, favorisent les comportements citoyens et jettent l'opprobre sur les incivilités, les discriminations et les violences. La Commune appuie prioritairement les associations qui proposent aujourd'hui une offre à Vertaizon : football, basket-ball, sections sportives de l'amicale laïque.

La Commune fait du temps passé par les enfants à vivre, tous ensemble, les mêmes choses, une priorité. En effet, ces moments permettent de dépasser les différences qui existent entre les familles et de réduire la peur de l'autre. La Commune choisit de concentrer son action sur les structures où la mixité sociale est avérée et favorisée.

La Commune reconnaît que l'épanouissement de l'enfant nécessite au préalable un environnement sécurisé, seul à même de permettre la tranquillité d'esprit nécessaire aux apprentissages et à la découverte. La Commune investit pour augmenter la sécurité personnelle, matérielle et émotionnelle

des enfants de la commune, dans les temps scolaires et périscolaires. Elle veille à ce que les associations qu'elle soutient pour les activités extrascolaires prennent en compte cette dimension.

La Commune pense que la transmission entre générations en dehors du cercle familial et des communautés est un ciment social. Elle révèle les conséquences des actions communes qui font l'histoire et modifient le tissu social. Le présent dans lequel vivent les enfants résulte, pour partie, de l'éducation reçue par chacune des générations précédentes, dans des lieux et contextes divers. La Commune promeut ces occasions de rencontre humaine réelle.

La Commune s'inscrit dans la tradition par laquelle la République joue un rôle primordial dans la construction des citoyens de demain, des citoyens libres et égaux. Cet objectif ne peut être atteint que par l'émancipation, qui constitue l'horizon du projet éducatif territorial.



PROJET D'ECOLE

2024 – 2027

LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES
ACCUEILLIR – CONSTRUIRE - OUVRIR
UN PROJET PLANIFIE SUR L'ECOLE DU SOCLE DE LA MATERNELLE AU COLLEGE

Collège de secteur	BILLOM
Circonscription	CLERMONT BILLOM VIC

Ecole concernée (maternelle, élémentaire, RPI)	Adresse, téléphone, mail	Nombre de classes	Nombre d'élèves
MATERNELLE VERTAIZON	Place de la résistance VERTAIZON 04/73/68/00/92	5 +UEMA	126 élèves mat prévus pour 2024/2025 7 élèves uema

La direction de la maternelle a été assuré par intérim en 2023/2024.
A ce jour l'équipe attend la nomination d'une nouvelle directrice (directeur). Deux collègues viennent d'être nommées sur la maternelle.
Le document qui suit n'est donc qu'une ébauche d'un projet à finir de construire avec la nouvelle équipe de la maternelle

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) - Connaissance, analyse et appréciation par la communauté éducative des acquis et suivi des élèves. Réussites et points de tension ou de difficulté pour les élèves - Organisation et actions pédagogiques entreprises (classe, école), continuité pédagogique, personnalisation du suivi des élèves et bilan (potentiel de l'école, réussites, marges de progression, leviers) Plan d'action et de formation envisagé, effets et impact attendu sur les pratiques professionnelles et les résultats des élèves
Identification des besoins	LES APPRENTISSAGES/L'ENSEIGNEMENT/cycle 1 Mobiliser le langage - Acquérir les premiers outils mathématiques – Autres domaines Indicateurs de réussite scolaire (résultats aux évaluations nationales, synthèse des acquis en fin de GS...) les indicateurs issus des évaluations de début de cp et des attendus de fin de Gs indiquent pour les enfants les plus fragiles des difficultés GRANDE HETEROGENEITE SUR L'ECOLE MOBILISER LE LANGAGE: On remarque une grande hétérogénéité. A l'écrit Pour la connaissance des lettres et des sons qu'elles produisent, à l'oral pour comprendre un texte pour les enfants les plus fragiles. ACQUERIR LES PREMIERS OUTILS MATHÉMATIQUES : Comparer des nombres. Pour les plus fragiles construction et représentation du nombre. AUTRES DOMAINES :-Agir comprendre à travers l'activité physique
Axes de travail	MOBILISER LE LANGAGE Renforcer les compétences des élèves en lecture : écouter et comprendre des textes lus Améliorer les compétences des enfants pour comprendre et raconter une histoire Permettre à tous les élèves d'accéder à leur rythme aux compétences de phonologie. ACQUERIR LES PREMIERS OUTILS MATHÉMATIQUES Comparer des nombres, Pour les plus fragiles construction et représentation du nombre. - Maîtrise de la comptine pour tous - Maîtrise de la notion de quantité - Construire les nombres - Distinguer chiffres et nombres - Connaître les diff représentation des nombres AUTRES DOMAINES :-Agir comprendre à travers l'activité physique - Améliorer la maîtrise de soi - Améliorer le respect de soi et des autres - Trouver l'apaisement en classe

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) - Connaissance, analyse et appréciation par la communauté éducative des acquis et suivi des élèves. Réussites et points de tension ou de difficulté pour les élèves - Organisation et actions pédagogiques entreprises (classe, école), continuité pédagogique, personnalisation du suivi des élèves et bilan (potentiel de l'école, réussites, marges de progression, leviers) Plan d'action et de formation envisagé, effets et impact attendu sur les pratiques professionnelles et les résultats des élèves LES APPRENTISSAGES/L'ENSEIGNEMENT/cycle 1 Mobiliser le langage - Acquérir les premiers outils mathématiques – Autres domaines
Identification des besoins	Indicateurs de réussite scolaire (résultats aux évaluations nationales, synthèse des acquis en fin de GS...) les indicateurs issus des évaluations de début de cp et des attendus de fin de Gs indiquent pour les enfants les plus fragiles des difficultés GRANDE HETEROGENEITE SUR L'ECOLE MOBILISER LE LANGAGE: On remarque une grande hétérogénéité. A l'écrit Pour la connaissance des lettres et des sons qu'elles produisent, à l'oral pour comprendre un texte pour les enfants les plus fragiles. ACQUERIR LES PREMIERS OUTILS MATHÉMATIQUES : Comparer des nombres. Pour les plus fragiles construction et représentation du nombre. AUTRES DOMAINES :-Agir comprendre à travers l'activité physique
Actions	MOBILISER LE LANGAGE Maintenir et élargir la programmation des albums narayam, orabum et boîte à raconter. Un auteur/illustrateur par an en lien avec la bibliothèque. Adapter et individualiser si besoin les outils pour la phonologie en CP. Faire le lien avec le cp des outils utilisés par les élèves en GS. Privilégier la reconnaissance des lettres... en APC dès le début de la GS. Groupe de langage en gs avec le rased ACQUERIR LES PREMIERS OUTILS MATHÉMATIQUES Comparer des nombres, Pour les plus fragiles construction et représentation du nombre. - Utiliser le bon vocabulaire chiffres et nombres - Pratiquer le dénombrement au quotidien - Utiliser différentes représentations des quantités - Construire la dizaine - Construire un matériel commun à toutes les classes. AUTRES DOMAINES :-Agir comprendre à travers l'activité physique - Travail et pratique de la relaxation en classe - Le mouvement en classe et la place du corps - La place du mobilier - Ecole du dehors et jardin

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) - Analyse du climat scolaire et du bien-être à l'école (dispositif mis en œuvre et leurs effets, prévention violence, harcèlement, discrimination, éducation à la santé, égalité filles garçons... - Continuité des règles de vie à l'école, engagement des élèves, sentiment d'appartenance - Organisation du temps et des espaces scolaires et périscolaires, sécurité - Inclusion scolaire et équité (accompagnement des élèves en situation de handicap ou EBEP, coopération entre élèves Prévention des violences et du harcèlement (pHARE) – Qualité de vie à l'école – Pédagogie et coopération scolaire – égalité filles/garçons – Inclusion scolaire et équité
Identification des besoins	- Difficultés d'attention de nombreux élèves - Forte présence des écrans à la maison pour certains enfants - Elèves : Hétérogénéité avec écarts qui se creusent - De plus en plus de mouvement des élèves en cours d'année. - Elèves à besoins particuliers : Allophones (peu) situation de handicap - Journées parfois longues en collectivité - Place de la sieste et des temps de repos - Ecole du dehors avec retours positifs sur le bien-être. - Accueil Uema en 2023 : 7élèves prévus en2024/2025
Axes de travail	- Les débuts d'apprentissage : sieste des ps/et temps de repos des ms - Aider les enfants en difficulté pour être attentif, et se concentrer - aider les enfants à construire des attitudes adaptées selon les attentes scolaires. - Prendre conscience des autres et se décentrer, venir à l'école avec plaisir, devenir élève en acceptant l'effort et en s'investissant dans les activités, être curieux, accepter de vivre et jouer avec les autres, accepter certaines règles liées aux autres ; dire non et accepter le non des autres, progresser et franchir des étapes, communiquer avec ses pairs et avec les adultes Comprendre les Codes sociaux , lire et adapter un langage corporel adapté, Être dans un groupe un individu à part entière.

	Actions - Travailler en lien avec les partenaires sur la mise en place de la sieste pour les petits - Ecole du dehors et jardin - Intervention sur les écrans en réunion de rentrée et suivi dans l’année. Intervention sur l’UEMA. - Jeu d’écoute/ musique et chants/comptines. - Apprendre à demander de l’aide - Inclusion enfant Uema avec projet individualisés - Pratiquer l’enseignement explicite. - Travailler sur la place du modèle et le co-regard. - Travailler l’écoute et la compréhension de consignes individuelles et collective. - Cuisiner ensemble pour apprendre ensemble. - Utiliser régulièrement des jeux de société -
--	--

Domaine 3 : L'établissement scolaire dans son fonctionnement	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) <i>L'analyse peut porter sur les points suivants :</i> • <i>Tableau de bord de l'école sur les différents axes du domaine (orientations stratégiques, instances et management) avec indicateurs de suivi</i> • <i>Identification, conception et mise en œuvre d'actions (projets, protocoles, accompagnement)</i> • <i>Degré d'implication et de mobilisation de l'ensemble des acteurs et leur bien-être au travail</i> • <i>Modalités de formation et d'information auprès des acteurs et partenaires</i> <i>Capacité collective à gérer les crises et à redonner du sens en situation de crise et dans l'après-crise</i> Pilotage des instances- Pratiques évaluatives – coopération entre acteurs- communication/information – Modalités de formation
Identification des besoins	Indicateurs (tableau de bord) : - semaine à 4 jours et demi. - 5 classes maternelle si possible pas de petits pures, une classe uema depuis 2023 - 5 Atsem - AESH - Equipe soudée et réactive au travail. (2023/2024) Changement une partie de l'équipe et direction en 2024/2025 - Lien avec le rased - Peu de lien avec l'élémentaire

A retourner à l'IN de circonscription avant le

Axes de travail	- Liaison gs/cp à améliorer - Liaison école uema à construire - Nouvelle équipe à construire, accompagner
Actions	- Cm de fonctionnement une fois par semaine entre midi et deux avec présence enseignant uema. - cm de réflexion les fins d'après-midi (2 par période) - réunions atsem direction (équipe) 2 par période - réunion régulation Uema une par période Liaison gs cp réunion 3 fois par an ?

Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) <i>L'analyse peut porter sur les points suivants :</i> • <i>Cartographie, formalisation et suivi des relations avec les autorités institutionnelles, les autres acteurs du système éducatif et les partenaires</i> • <i>Nature des actions de partenariat, modalités de choix et impact de ces partenariats</i> • <i>État du dialogue et des interactions avec les parents et de leur intégration dans la vie de l'école</i> • <i>Implication de l'ensemble de la communauté éducative dans les partenariats et publicité des actions</i> <i>Mesure de l'impact sur les élèves, l'école et les personnels</i> Relation avec le territoire (PEDT) – Equilibre du temps de l'enfant (PMI, crèche...) – Partenariats extérieurs - Coéducation
Identification des besoins	Indicateurs (tableau de bord) : + liaison Alsh + bibliothèque + liaison famille + pedt
Axes de travail	Favoriser la liaison famille école : Construire une coéducation où les enfants garde à l'école un espace de liberté .

Actions	- Réunions de rentrée - rendez-vous famille collectif 2/3 fois par an - rendez-vous individuel famille une ou deux fois par an
---------	---

PROJET D'ÉCOLE 2024 – 2027

LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES ACCUEILLIR – CONSTRUIRE - OUVRIR

UN PROJET PLANIFIE SUR L'ÉCOLE DU SOCLE DE LA MATERNELLE AU COLLEGE

Collège de secteur	Billom
Circonscription	Clermont Billom Vic

Ecoles concernées (maternelle, élémentaire, RPI)	Adresse, téléphone, mail	Nombre de classes	Nombre d'élèves
élémentaire	Avenue des acacias / 04 73 78 59 73 / ecole-elem.vertaizon.63@ac-clermont.fr	9 8 à la rentrée 2024	189 198

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) - Connaissance, analyse et appréciation par la communauté éducative des acquis et suivi des élèves. Réussites et points de tension ou de difficulté pour les élèves - Organisation et actions pédagogiques entreprises (classe, école), continuité pédagogique, personnalisation du suivi des élèves et bilan (potentiel de l'école, réussites, marges de progression, leviers) <i>Plan d'action et de formation envisagé, effets et impact attendu sur les pratiques professionnelles et les résultats des élèves</i>
	LES APPRENTISSAGES/L'ENSEIGNEMENT/cycle 1 Mobiliser le langage - Acquérir les premiers outils mathématiques – Autres domaines

Indicateurs de réussite scolaire (résultats aux évaluations nationales, synthèse des acquis en fin de GS...)		
Identification des besoins		
Axes de travail		
Actions		

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) - Connaissance, analyse et appréciation par la communauté éducative des acquis et suivi des élèves. Réussites et points de tension ou de difficulté pour les élèves - Organisation et actions pédagogiques entreprises (classe, école), continuité pédagogique, personnalisation du suivi des élèves et bilan (potentiel de l'école, réussites, marges de progression, leviers) <i>Plan d'action et de formation envisagé, effets et impact attendu sur les pratiques professionnelles et les résultats des élèves</i>
	LES APPRENTISSAGES/L'ENSEIGNEMENT Maîtrise du langage – Mathématiques – Autres domaines

	Cycle 2	Cycle 3
Identification des besoins	Indicateurs de réussite scolaire (résultats aux évaluations nationales, ...) : - déficit dans le domaine de l'écoute - déficit dans le domaine de l'oral - améliorer la résolution de problèmes - CP : (résultats aux évaluations nationales) français : comprendre les phrases lues seul / lire à haute voix des mots et des textes. Mathématiques : résolution de problèmes et soustraire - CE1 : (résultats aux évaluations nationales) français : fluence et compréhension de l'écrit mathématiques : construction du nombre / résolution de problèmes / calculs	Indicateurs de réussite scolaire (résultats aux évaluations nationales, ...) : - déficit dans le domaine de l'écoute - déficit dans le domaine de l'oral - améliorer la résolution de problèmes - CM1 : (résultats aux évaluations nationales) français : écrire des mots / lire à haute voix un texte mathématiques : réalisation de problèmes / poser et calculer / mémoriser des procédures et des faits numériques
Axes de travail	- Travail autour de l'écoute : en lien avec notre constellation français - Travail de l'oral : en lien avec notre constellation français - résolution de problèmes : élaborer un travail autour de la modélisation, manipulation, schématisation	- Travail autour de l'écoute : en lien avec notre constellation français - Travail de l'oral : en lien avec notre constellation français - résolution de problèmes : élaborer un travail autour de la modélisation, manipulation, schématisation
Actions	<u>Travail autour de l'écoute :</u> - danses chorales : S'impliquer dans une concentration individuelle pour créer une écoute collective - différents jeux : jeux qui permettent de libérer les gestes et dévoiler la voix, de retrouver la démarche naturelle d'apprentissage : Exploration, Imitation, Résonance, accueillir les propositions des participants, retrouver la confiance et le plaisir d'écouter, d'être écouté, d'imiter, de résonner ensemble, d'interpréter <u>Travail de l'oral :</u> - débats : types dilemme moraux, type « repas de famille », conseil de classe,.... - suite à l'intervention de Françoise Goigoux et au travail fait autour des contes oralisés, - construction des cercles de conteurs (constellation) : établir une progression des contes sur les 5 années de classes élémentaires afin que chaque élève parte en 6ème avec un patrimoine commun de contes. - création de supports visuels pour travailler la restitution orale (dessin, photo, film) Améliorer la <u>résolution de problèmes</u> : - du lexique : méthode type narramus adaptée aux cycles 2 et 3	<u>Travail autour de l'écoute :</u> - danses chorales : S'impliquer dans une concentration individuelle pour créer une écoute collective - différents jeux : jeux qui permettent de libérer les gestes et dévoiler la voix, de retrouver la démarche naturelle d'apprentissage : Exploration, Imitation, Résonance, accueillir les propositions des participants, retrouver la confiance et le plaisir d'écouter, d'être écouté, d'imiter, de résonner ensemble, d'interpréter <u>Travail de l'oral :</u> - débats : types dilemme moraux, type « repas de famille », conseil de classe,.... - suite à l'intervention de Françoise Goigoux et au travail fait autour des contes oralisés, - construction des cercles de conteurs (constellation) : établir une progression des contes sur les 5 années de classes élémentaires afin que chaque élève parte en 6ème avec un patrimoine commun de contes. - création de supports visuels pour travailler la restitution orale (dessin, photo, film) Améliorer la <u>résolution de problèmes</u> : - du lexique : méthode type narramus adaptée aux cycles 2 et 3

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) - Connaissance, analyse et appréciation par la communauté éducative des acquis et suivi des élèves. Réussites et points de tension ou de difficulté pour les élèves - Organisation et actions pédagogiques entreprises (classe, école), continuité pédagogique, personnalisation du suivi des élèves et bilan (potentiel de l'école, réussites, marges de progression, leviers) <i>Plan d'action et de formation envisagé, effets et impact attendu sur les pratiques professionnelles et les résultats des élèves</i>	
	LES APPRENTISSAGES/L'ENSEIGNEMENT Maîtrise du langage – Mathématiques – Autres domaines	
	Cycle 2	Cycle 3
Identification des besoins	Indicateurs de réussite scolaire (résultats aux évaluations nationales, ...) : - déficit dans le domaine de l'écoute - déficit dans le domaine de l'oral - améliorer la résolution de problèmes - CP : (résultats aux évaluations nationales) français : comprendre les phrases lues seul / lire à haute voix des mots et des textes. Mathématiques : résolution de problèmes et soustraire - CE1 : (résultats aux évaluations nationales) français : fluence et compréhension de l'écrit mathématiques : construction du nombre / résolution de problèmes / calculs	Indicateurs de réussite scolaire (résultats aux évaluations nationales, ...) :- - déficit dans le domaine de l'écoute - déficit dans le domaine de l'oral - améliorer la résolution de problèmes - CM1 : (résultats aux évaluations nationales) français : écrire des mots / lire à haute voix un texte mathématiques : réalisation de problèmes / poser et calculer / mémoriser des procédures et des faits numériques
	- travail autour de la modélisation : balayer toutes sortes de problèmes (typologie de Vergnaud) - travail à partir de support photos (type 200 photos problèmes de math en-vie) - manipulation	- travail autour de la modélisation : balayer toutes sortes de problèmes (typologie de Vergnaud) - travail à partir de support photos (type 200 photos problèmes de math en-vie) - manipulation

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) - Analyse du climat scolaire et du bien-être à l'école (dispositif mis en œuvre et leurs effets, prévention violence, harcèlement, discrimination, éducation à la santé, égalité filles/garçons... - Continuité des règles de vie à l'école, engagement des élèves, sentiment d'appartenance - Organisation du temps et des espaces scolaires et périscolaires, sécurité - Inclusion scolaire et équité (accompagnement des élèves en situation de handicap ou EBEP, coopération entre élèves) Prévention des violences et du harcèlement (pHare) – Qualité de vie à l'école – Pédagogie et coopération scolaire – égalité filles/garçons – Inclusion scolaire et équité
Identification des besoins	Indicateurs (sous forme d'enquêtes « climat scolaire ») - vivre ensemble - harmonisation des règles de vie - réussite éducative et bien-être des enfants - accès aux activités culturelles et sportives
Axes de travail	Organisation du temps scolaire et péri scolaire Aménagements d'espace Établir des règlements de vivre ensemble commun Travail autour de la prévention des risques Mise en place du dispositif pHare
Actions	En liaison avec le PEDT, plusieurs actions seront mises en place : - <u>Organisation du temps scolaire et périscolaire</u> : amélioration du rythme hebdomadaire scolaire et périscolaire afin que les enfants soient le plus épanouis possible, et ce, en essayant de leur proposer des journées mieux équilibrées, avec le moins de transitions possibles sur une journée, - <u>des aménagements des espaces</u> : création de lieux et espaces les mieux adaptés à chacun d'eux en respectant leur âge, leur envie et leur capacité. (aménagement de la cour, de coins détente....) - <u>Établir une charte, un règlement du « vivre ensemble » commun</u> (école, associations, ...) : avec les enfants (respect, égalité, inclusion...) avec les parents (concernant le respect, les fonctions de chacun...) - <u>travail autour de la prévention des risques</u> : cyberharcèlement : permis internet sexuels : débat, questionnaire.... L'utilisation abusifs des écrans : faire venir des infirmières, lancer des défis aux enfants, enquêtes, questionnaires, reportages..... - <u>dans le cadre du dispositif pHare</u> formation travail sur l'empathie - <u>le bien-être et le vivre ensemble</u> : débat philo conseils d'enfants

Domaine 3 : L'établissement scolaire dans son fonctionnement	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) <i>L'analyse peut porter sur les points suivants :</i> • <i>Tableau de bord de l'école sur les différents axes du domaine (orientations stratégiques, instances et management) avec indicateurs de suivi</i> • <i>Identification, conception et mise en œuvre d'actions (projets, protocoles, accompagnement)</i> • <i>Degré d'implication et de mobilisation de l'ensemble des acteurs et leur bien-être au travail</i> • <i>Modalités de formation et d'information auprès des acteurs et partenaires</i> <i>Capacité collective à gérer les crises et à redonner du sens en situation de crise et dans l'après-crise</i> Pilotage des instances- Pratiques évaluatives – coopération entre acteurs- communication/information – Modalités de formation
Identification des besoins	Indicateurs (tableau de bord) : Volonté de travailler en équipe : - Mutualisation des outils - Projets communs à toutes les classes ou aux classes d'un même cycle Travail en collaboration avec les <u>partenaires</u> (ETAPS, Personnel municipal...) <u>projet : construction de cercles conteurs</u> - construction d'un panel de contes - matériel commun pour photographier <u>projet : classe découverte</u> (une enquête au sein du PEDT a montré que les enfants de la commune étaient peu « ouverts » à la culture » - projet de cycle - fonds
Axes de travail	<u>projet : construction de cercles conteurs</u> - créations de supports visuels pour améliorer le langage oral - travailler sur la fabrication des images mentales. <u>projet : classe découverte</u> - à partir d'un projet annuel commun par cycle, organiser une classe découverte avec 1 ou 2 nuitées - recherche de fonds <u>projet : construction de cercles conteurs</u> - mutualisation des supports pour « raconter » - harmonisation le travail culturel <u>projet : classe découverte</u> - organiser une classe découverte par cycle afin que chaque élève puisse en bénéficier au moins une fois dans sa scolarité. - en lien avec les familles, trouver des actions pour financer ces classes découvertes <u>implication et de mobilisation de l'ensemble des acteurs et leur bien-être au travail</u> - régularité du conseil des maîtres - travail d'équipe : de cycle, de niveau ou d'école selon les besoins ou projets - décloisonnement - projets communs : école et cinéma, piscine.... - progression commune - un NAS est sur l'école afin de mutualiser documents de travail : pédagogiques, administratifs... <u>acteurs et partenaires</u> la municipalité, un intervenant en EPS, le PEDT avec lesquels nous travaillons conjointement.
Actions	

Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial	Priorités de travail pour 2024-2027 (au regard de l'analyse effectuée) <i>L'analyse peut porter sur les points suivants :</i> • Cartographie, formalisation et suivi des relations avec les autorités institutionnelles, les autres acteurs du système éducatif et les partenaires • Nature des actions de partenariat, modalités de choix et impact de ces partenariats • État du dialogue et des interactions avec les parents et de leur intégration dans la vie de l'école • Implication de l'ensemble de la communauté éducative dans les partenariats et publicité des actions <i>Mesure de l'impact sur les élèves, l'école et les personnels</i> Relation avec le territoire (PEDT) – Equilibre du temps de l'enfant (PMI, crèche...) – Partenariats extérieurs - Coéducation
Identification des besoins	Indicateurs (tableau de bord) : - autonomie - coopération - citoyen - respect (moi, les autres et l'environnement) Lien avec l'association de parents amicale Louis Aragon Lien avec les collectivités territoriales : commune de Vertaizon, intercommunalité, conseil départemental : projets proposés
Axes de travail	- Favoriser l'autonomie, - Donner les clefs de comportement pour vivre ensemble (dont des règles communes), - Développer les habiletés sociales et augmenter les comportements d'inclusion - Développer l'esprit de coopération, - Viser l'émancipation, - Développer l'esprit de citoyenneté, - Faire attention à soi, aux autres et à l'environnement.
Actions	- permettre la continuité du conseil municipal des jeunes - travail sur le rythme de l'enfant (enquête, conférence...) - traduction des priorités éducatives dans l'animation des activités et écrire un socle de valeurs communes à tous - assurer une continuité éducative notamment en organisant des échanges de regards sur le socle commun de connaissances et de compétences défini par l'Éducation Nationale - favoriser la communication entre les différentes instances Avec l'association de parents amicale Louis Aragon : fête de fin d'année (spectacle et ou exposition et kermesse) Avec les collectivités territoriales : commune : projets et actions en lien avec le PEDT intercommunalité : courts métrages, musique, expositions.....

Collège de secteur	Billom		
Ecoles du secteur de collège	Vertaizon		
Réflexions mises à l'étude sur le secteur de collège			
Sujets d'étude Domaines concernés	vigilances observées	Actions proposées avec modalités de mise en oeuvre	Eléments de bilan
Domaines d'enseignement			
Maîtrise de la langue			
Mathématiques			
Autres domaines			
Parcours éducatifs (citoyen – santé – artistique)			
Risque cyberharcèlement	Beaucoup d'enfants, de plus en plus jeunes utilisent les réseaux sociaux	formation dispensée par un gendarme	Passage du permis internet
Sécurité routière	Respect du code de la route	Formation « piste routière » dispensée par un gendarme	Passage du permis vélo
Liaison CM2-6ème	La journée découverte du collège s'étiole,	Réorganiser cette journée avec un travail en étroite relation professeurs/PE	Journée
Parcours citoyen dans le cadre du développement durable	Lutter contre la surconsommation, gaspillage	Intervention du SBA	Nouveaux gestes, comportements, habitudes
Prévention des risques sexuels	Soucis d'attouchements	Travail avec l'outil « permis de prudence »	
SRAV : Savoir rouler à vélo	Beaucoup d'enfants viennent à l'école en vélo	Savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo : travail en classe (théorie) et avec l'intervenant (pratique)	Sorties en vélo et Attestation « savoir rouler à vélo »



PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Statut

Association d'éducation populaire régie par la loi du 1 juillet 1901.

L'association a pour vocation de contribuer à l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation civique de ses membres. Elle comprend plusieurs secteurs d'activités : le secteur « enfants », le secteur « jeunes », le secteur « adultes »... Par son action, elle entend favoriser sous toutes ses formes le progrès de l'éducation laïque.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'animation post et péri- scolaire, au service des enfants, l'Amicale Laïque organise un Accueil de Loisirs.

Objectifs

Cette section vise à offrir aux enfants un cadre de vie et des activités qui leur permettront :

- d'accéder à une structure de loisirs de qualité
- de développer leur coopération mutuelle
- de favoriser leur initiative personnelle et leur autonomie
- de respecter leur liberté
- de faciliter l'ouverture à la Connaissance et la Culture
- de nouer des relations avec des adultes autres que leurs parents
- de les préparer à devenir des citoyens de leur village :
 - . par le respect des autres et en particulier des identités différentes
 - . par le respect du bien collectif
 - . par la prise de conscience d'appartenance à une collectivité avec les devoirs que cela implique et les droits qui s'y rattachent.

Le projet éducatif insiste sur les faits suivants : le temps passé par les enfants hors du temps familial sera **convivial, éducatif** MAIS il **permettra** suffisamment de **liberté et d'initiative** pour que **l'enfant puisse réaliser son projet personnel** et n'ait pas **l'impression d'être constamment dirigé**.

Il ne s'agit pas de lui proposer simplement une activité de loisirs et de détente, **il n'est pas seulement consommateur**, il doit **être aussi acteur** et **sa potentialité créatrice doit être sollicitée et s'épanouir**. Les activités prendront en compte le projet des enfants et ne seront pas seulement initiées par les projets de l'adulte.

La relation essentielle sera **humaine** et non pas « d'encadrant à encadré », **l'écoute** des adultes par rapport aux besoins et aux préoccupations des enfants sera **indispensable et laissera une large part au dialogue** dans des moments informels.

Moyens

Accueil des enfants de 4 à 18 ans en donnant une priorité aux enfants de la commune.

Horaires :

Ceux-ci sont en adéquation avec les horaires scolaires et les besoins des personnes travaillant à l'extérieur de la commune. Ces plages ne seront pas étendues pour rester au plus prêt du rythme de vie de l'enfant.

- Accueil tous les jours de classe de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30, étendu à la pause méridienne (12h à 13h45)
- TAP maternelle mardi et vendredi de 15h30 à 16h30. TAP élémentaire lundi et jeudi de 15h à 16h30
- Accueil le mercredi, de 11h45 à 18h, en demi-journée avec ou sans repas.
- Accueil aux vacances d'automne, d'hiver et de printemps, de 7 h30 à 18h en journée complète.

Accueil des jeunes de 12 à 18 ans en accueil libre les mardi, mercredi, vendredi et samedi ainsi que les après-midi pendant les vacances scolaires (automne, Noël, hiver, printemps, été...). Mise en place de projets (manifestations, mini-séjour...)

Les tarifs :

Lors de la mise en place des tarifs, l'amicale Laïque instaure des tranches en fonction du quotient familial ceci afin de permettre à tous de bénéficier du service quelle que soit sa condition sociale. La participation de la commune et de la Caisse d'Allocations Familiales, par le biais de convention avec l'Amicale Laïque, permet de diminuer le coût demandé aux familles.

Le budget :

L'association vote les décisions budgétaires pour un bon fonctionnement de cette section sans mettre en péril l'équilibre financier.

Locaux :

L'accueil de loisirs fonctionne dans des locaux mis à disposition par la commune de Vertaizon. Une partie de ces locaux est exclusivement réservée à l'accueil de loisirs.

Le suivi de la section :

Le conseil d'administration délègue en son sein une personne chargée du suivi de cette section.

L'équipe d'encadrement :

Par convention de partenariat avec l'organisateur, la Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme met à disposition une responsable de site, un directeur plus particulièrement chargé de l'animation du groupe 12/18 ans, une adjointe pédagogique pour l'ALSH 4/12 ans et un personnel administratif.

L'Amicale laïque recrute et est employeur des autres membres de l'équipe éducative. Le recrutement se fait en priorité localement (pour répondre à la diversité des horaires). Une personne s'étant auparavant engagée dans la vie associative est prioritaire et l'Amicale laïque s'engage à la former pour le poste occupé. Par une politique de titularisation, nous fidélisons l'équipe afin d'assurer une continuité pédagogique et d'offrir une stabilité de l'emploi.

L'élaboration du projet pédagogique par l'ensemble de l'équipe permet d'assurer la continuité en cas d'absences. Les temps de préparation sont coopératifs.

Des réunions régulières permettent à l'équipe d'évaluer la qualité du travail effectué, la pertinence du fonctionnement mis en place et l'éventuelle amélioration à opérer. Une présence au quotidien de la direction favorise la rencontre avec les familles afin de connaître les besoins de celles-ci.

La pédagogie :

Pour atteindre les objectifs fixés par l'Association et sous sa responsabilité, l'équipe éducative coordonnée par la responsable de site, mettra en œuvre des activités diversifiées de façon permanente, cyclique, ou ponctuelle, issue d'un panel de possibilités éducatives :

- activités manuelles simples, jeux calmes d'intérieur, expression corporelle (jeux théâtraux, marionnettes)
- journal, connaissance du patrimoine (sources, vigne, faune, flore), activités artistiques (peinture, musique, chant), photo et vidéo, conte, initiation à des pratiques sportives, grands jeux, promenade, sorties au théâtre, au cinéma.
- séjours accessoires pour les petits et les grands.

L'aide aux devoirs se fera à la demande de l'enfant mais ne sera pas une obligation systématique.

Dans un souci de prise en compte de la dynamique associative locale, l'accueil de loisirs permet aux enfants inscrits, de participer aux différentes activités offertes par les associations de Vertaizon : l'équipe pédagogique les accompagne à leurs activités sur les temps périscolaires (excepté le mercredi après-midi).

Dernière modification : octobre 2020.

Accueil de loisirs Projet pédagogique



Version mise à jour le 18/09/2023

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion de la part de l'ensemble de l'équipe en s'appuyant sur le projet éducatif de l'Amicale Laïque. Nous nous sommes mis d'accord sur les objectifs et moyens choisis afin de faire de cette structure un lieu d'accueil de qualité. Il est donc le texte de référence que nous aurons toujours à l'esprit pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens. Il est aussi un document précieux pour toute personne souhaitant comprendre le fonctionnement de cette structure : stagiaires, parents, partenaires...

SOMMAIRE

Descriptif

Historique	p. 2
Œuvre organisatrice	p. 2
Le partenariat avec la ligue de l'enseignement	p. 2
Implantation géographique	p. 3
Locaux	p. 3
Public	p. 4
Périodes de fonctionnement	p. 4
L'équipe	p. 5
L'accueil de loisirs 4/12 ans	
Les objectifs et moyens :	
- Développer l'esprit de citoyenneté	p. 7
- Favoriser l'accès à la connaissance et à la culture	p. 8
- Favoriser l'autonomie de l'enfant	p. 9
- Vivre ensemble	p. 10
- Hygiène, sécurité et prévention	p. 11
- Les relations adultes/enfants	p. 12
- Les relations adultes/adultes	p. 13
- L'accueil d'enfants en situation de handicap	p. 14

L'Amic'ados

Les objectifs et moyens:	
- Favoriser l'accueil des nouveaux jeunes	p. 16
- Développer la personnalité du jeune adolescent et permettre l'autonomie et la responsabilité du jeune	p. 17
- Mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif où la place de chaque jeune est reconnue et respectée	p. 18
- Permettre aux jeunes de choisir un thème ou une activité à mettre en place	p. 19
- Permettre au jeune adolescent d'être détendu dans un cadre de vie qui diffère de la famille et de l'école	p. 20
- Permettre au jeune d'être reconnu comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit	p. 21
- Donner envie aux jeunes de s'engager dans le mouvement de l'éducation populaire et défendre les valeurs de la Ligue de l'Enseignement	p. 22

Critères d'évaluation

p.23

Annexes

Organigramme périscolaire	p. 24
Organigramme extrascolaire	p. 25
Animateurs permanents et apprentis	p. 26
Une journée type	p. 27
Locaux	p. 28/29

HISTORIQUE

1995 : naissance du projet avec enquête auprès des familles.

Janvier 1996 : Ouverture de l'accueil de loisirs grâce à l'engagement des membres bénévoles du Foyer de l'école maternelle. Ils réussissent à mettre en place une garderie (jusqu'alors inexistante) pour les matins et les soirs. Mais Anne-Marie MAUBERT (alors directrice de l'école maternelle et initiatrice du projet) a bien vu qu'il faut assurer une pérennité à cet accueil, l'intégration en tant que section de l'Amicale Laïque de la commune serait une solution.

Septembre 1996 : Prise en charge de l'accueil de loisirs par l'Amicale.

Novembre 1996 : Après de longues discussions, une première convention est signée entre la mairie et la Fédération des Associations Laïques du Puy de Dôme permettant ainsi à la commune de bénéficier d'un contrat enfance avec la CAF. La FAL signe parallèlement une convention avec l'Amicale Laïque lui laissant la tâche d'organiser le centre de loisirs et lui mettant à disposition une salariée FAL pour assurer la direction (poste occupé par Marie-Laure DUFLOT).

Décembre 1996 : mise en place de l'accueil des mercredis, puis des petites vacances.

Décembre 2004 : L'ALSH. s'agrandit.

- Ouverture d'une section ados, « l'Amic'ados », (du collégien jusqu'à 18 ans). William PITAULT (également salarié FAL.) occupe le poste d'adjoint responsable de ce secteur.

- Mise en place de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne.

Novembre 2006 : Signature tripartite qui sans modifier fondamentalement le fonctionnement de la structure, lie directement les 3 intervenants (Mairie, FAL et Amicale Laïque).

Avril 2012 : Renouvellement de cette convention.

Sept 2013 : Application de la réforme des rythmes scolaires. Après un long travail de concertation entre l'Amicale, la municipalité, les représentants de parents d'élèves et l'équipe enseignante, la mairie nous confie la mise en œuvre des TAP.

Mars 2014 : Face à l'ampleur prise par la structure, le nombre de salariés notamment, un poste d'adjoint pédagogique est créé. Il est confié à Alison GACHON.

ŒUVRE ORGANISATRICE

Amicale Laïque de Vertaizon

- Association Loi 1901, créée le 07/02/1966.
- Agréée Jeunesse et Sports le 02/08/1972.
- Affiliée à la Fédération des Associations Laïques du Puy de Dôme et à la Fédération Française de Lutte.
- Dépendant de la Convention Collective de l'Animation.

De nombreux bénévoles l'ont animée et ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour la formation des jeunes. L'Amicale est une association ouverte à tous dans le respect des convictions de chacun d'où le qualificatif de « laïque ».

C'est une association d'Education Populaire où chacun peut acquérir, par la pratique des activités et la gestion coopérative de celles-ci, des compétences culturelles, pédagogiques, sportives ; des comportements civiques, qui le prépareront à devenir acteur social, organisateur.

Danser, lutter, jouer au théâtre, faire de la gym, participer à l'ALSH ou monter une scène, tenir une buvette, assurer la trésorerie, la gestion ou le secrétariat sont des actes qui contribuent à la réalisation du projet collectif de l'association.

LE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (FAL)

Ce partenariat entre l'Amicale Laïque et sa fédération permet à l'accueil de loisirs de bénéficier :

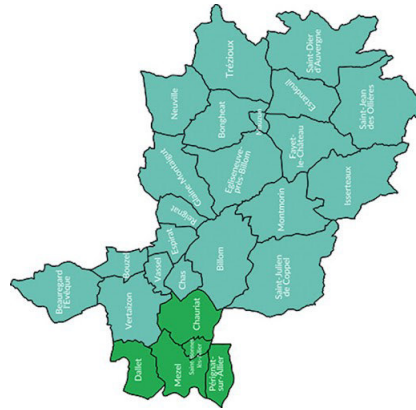
- D'un accompagnement pédagogique.
- D'une appartenance à un réseau d'ALSH.
- D'une mutualisation de moyens.
- Des services de la ligue : assurance, culture, sports...
- De prêt de matériel.

Et d'un soutien important pour une association de village.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Vertaizon est une petite ville du Puy-de-Dôme, d'environ 3200 habitants, située à 25 Kms de Clermont-Ferrand. Vertaizon est accrochée à une colline offrant, de l'« ancienne église » et ses remparts, une vue dégagée sur la plaine de la Limagne et Pont-du-Château. La commune de Vertaizon est membre de la communauté de communes Billom Communauté, née de la fusion des communautés de communes de Billom Saint-Dier Vallée du Jauron et de Mur es Allier au 1er janvier 2017.

L'accueil de loisirs étant implanté à côté de l'enceinte de l'école maternelle, il se trouve au centre du village.



LES LOCAUX

Cf. annexe 5 et 5'

La municipalité met à disposition de l'Amicale Laïque des locaux pour permettre le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les locaux à usage exclusif de l'accueil de loisirs (10 place de la résistance au sein de l'école maternelle) :

Nous occupons deux étages :

- Le rez-de-chaussée est consacré principalement à l'accueil des enfants de maternelles, à leur goûter et aux activités cuisine.

- La partie droite de l'étage est réservé aux adultes (bureau, salle de travail, salle du copieur...) ainsi qu' à l'espace infirmerie et change des enfants.

- La partie gauche de l'étage est divisée en diverses pièces d'activité (de 12 à 30 m²) : salle de jeux de construction, salle patouille (activités modelage, collage...), atelier d'artistes (peinture), monde des rêves (les livres), salle de réunion, etc. Ces différentes salles sont amenées à varier en terme d'utilisation car nous réorganisons parfois les aménagements en fonction des besoins et projets des enfants.

Après une réfection complète, nos locaux sont désormais aux normes PMR (accessibilité handicapés).

Les locaux partagés :

- Nous pouvons également utiliser la salle de jeux de l'école maternelle, mais puisque nous n'en sommes pas les principaux utilisateurs, nous ne pouvons pas l'aménager.

- Excepté pendant l'accueil périscolaire du soir (où des activités de danse ont lieu), nous pouvons disposer de la salle de jeux de l'école élémentaire. L'accès n'est pas très commode puisqu'il faut pour s'y rendre traverser toute l'école maternelle.

- En extérieur, nous disposons des 3 cours bétonnées des écoles.

- Le local des ados (appartement de 4 pièces au dessus de la poste) peut être utilisé par les plus jeunes en dehors des heures d'ouverture de l'Amic'ados.

- Suivant les demandes des autres associations, la salle de basket, la salle de lutte et le terrain de foot sont accessibles à certains horaires définis chaque année.

Pour les activités extérieures nous pouvons utiliser le terrain engazonné situé entre l'école et le stade et le site de l'ancienne église (sur les hauteurs de Vertaizon). Si les chemins sont nombreux et très accessibles, il n'y a aucun bois à proximité susceptible d'être utilisé pour faire des jeux, des cabanes... C'est un gros manque évidemment.

PUBLIC

Nous accueillons des enfants de 4 à 18 ans, résidant pour la plupart sur la commune de Vertaizon. Afin de répondre à leurs besoins, ils sont séparés en 2 sections : l'accueil de loisirs 4/12 ans et l'Amic'ados.

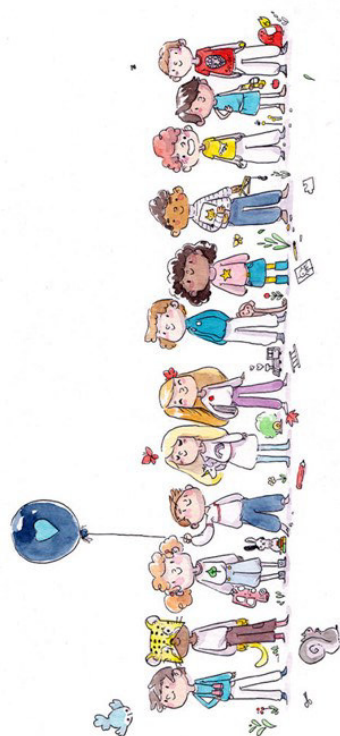
Pour l'accueil périscolaire tous les enfants sont acceptés à condition qu'ils soient scolarisés à Vertaizon.

Pour les vacances, les enfants habitant sur les communes environnantes ne sont acceptés qu'en fonction des places disponibles.

Les mercredis nous acceptons les enfants extérieurs à la commune uniquement s'ils ont déjà fréquenté le centre auparavant (déménagement par exemple) et nous informons ces familles que l'accueil pourra être suspendu en cours d'année si les effectifs étaient trop importants.

Les enfants de moins de 4 ans, scolarisés à l'école maternelle de Vertaizon, peuvent être accueillis en périscolaire et en TAP mais en aucun cas les mercredis ou pendant les vacances.

L'Amic'ados est réservé aux jeunes de la commune dès lors qu'ils ont 12 ans ou qu'ils sont au collège. Toutefois un ados de Vertaizon peut venir à l'accueil libre accompagné d'un copain, cousin... même si celui-ci n'habite pas la commune dans la limite des places disponibles.



PERIODES DE FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire :

Chaque jour de classe de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. Le soir un goûter est proposé aux enfants et un atelier « devoirs » est mis en place pour les enfants qui le souhaitent.

La pause méridienne :

Chaque jour de classe de 12h à 13 h45 avec mise en place d'ateliers au choix de l'enfant et d'un accompagnement des enfants à table.

Les TAP (temps d'activité péri éducatif) :

Pour les enfants de l'école maternelle les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30. Pour les enfants de l'école élémentaire les lundis et jeudis de 15h à 16h30. Fonctionnement sous forme de cycles de vacances à vacances. Sur la base d'une inscription préalable et d'un engagement de l'enfant.

Les mercredis :

Chaque mercredi pendant les semaines de classe. Accueil à la demi-journée, avec ou sans le repas de midi. Départ entre 17h30 et 18h.

Les vacances :

Accueil pendant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps. Inscription à la semaine (ce projet pédagogique ne concerne pas l'accueil de loisirs d'été qui est géré directement par le service vacances de la FAL). Départ entre 17h30 et 18h

L'Amic'ados :

- En période scolaire : Mardi de 17h30 à 19h
Mercredi de 14h à 19h
Vendredi de 17h30 à 19h30
Samedi de 14h à 19h et de 20h à 22h (sur projet)
- En période de vacances : du lundi au vendredi de 14h à 19h. Possibilité d'accueil à la journée ou la semaine selon les projets.
- Période de fermeture : 4 semaines entre mi août et début septembre + 1 semaine à Noël.

L'EQUIPE

Organigrammes Cf. annexes 1 et 2

Les salariés : Cf. annexe 3

Le projet initial prévoyait que toute personne travaillant dans cette équipe se devait d'être titulaire du BAFA. ou en cours de formation. A l'heure actuelle, nous sommes très occasionnellement obligés de recruter des animateurs non formés (faute de trouver des animateurs qualifiés intéressés). Toutefois nous respectons très largement les taux d'encadrement prévus par notre ministère et chaque salarié se doit d'entrer dans une démarche éducative.

Pendant l'accueil périscolaire et les TAP : une équipe de 12 permanents de l'association. Leur présence dépend du nombre d'enfants sur les différents temps.

Pendant les TAP : une équipe de 9 permanents pour l'élémentaire et la maternelle.

Pendant les mercredis : 4 animateurs permanents interviennent. En fonction des inscrits, l'équipe est complétée par des animateurs volontaires (étudiants, embauchés en Contrat Engagement Educatif, rémunérés sur la base du forfait journalier).

Pendant les vacances : animateurs volontaires en CEE

Une priorité est donnée aux animateurs de la commune.

La responsable de site, directrice de l'ALSH 4/12 ans :

- est responsable de tout ce qui se passe aussi bien sur les lieux du centre que dans les activités à l'extérieur.
- est garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- a en charge la gestion quotidienne de la structure (administrative, financière et matérielle)
- est garante du respect du projet éducatif de l'Amicale Laïque et de la réalisation du projet pédagogique de l'ensemble de l'équipe.
- est le lien entre le centre et les personnes rattachées directement ou indirectement au centre (organisateur, partenaires, municipalité etc.)
- a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- a un rôle de formation des animateurs et de suivi des stagiaires.
- est garante de la bonne tenue de l'hygiène des locaux du centre et des différents lieux accueillant les enfants.

L'adjoint pédagogique 4/12 ans :

- travaille en partenariat avec la directrice et la seconde dans son action.
- coordonne l'équipe d'animation et veille au respect des projets.
- est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la directrice pour le suivi du projet pédagogique.
- a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :
 - de socialisation, qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre au séjour.
 - de transmission des connaissances, qui consiste à faire acquérir des savoir faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.

Le directeur « Ados » :

- est responsable de la mise en place des activités de l'Amic'ados (section ados de l'ALSH pour laquelle il a été recruté).
- est garant de la mise en place du projet pédagogique sur cette section.
- est responsable du suivi de l'équipe recrutée pour les ados
- est responsable des achats et de la gestion du matériel de l'Amic'ados
- encadre des ateliers pendant la pause méridienne du mardi au vendredi.

L'animateur :

- est responsable de la sécurité physique et affective de l'enfant.
- met en place sur le terrain la théorie du projet pédagogique.
- est le lien entre l'enfant, les activités du centre, les familles et la directrice.
- rend compte du déroulement des activités menées.
- est membre d'une équipe d'animation à laquelle il doit apporter sa participation active

L'évocation de ces différents statuts est un rappel des obligations, des rôles qui s'y rattachent. Ce n'est en aucun cas une barrière entre les différents partis. Au contraire, le bon fonctionnement du centre repose, entre autres, sur une bonne communication, des interactions constantes entre toutes les personnes intervenant sur la structure.



Les objectifs et moyens de l'ALSH 4/12 ans

Mettre en place ou collaborer à des actions bénévoles

- Partenariat avec une association caritative (ex : journée solidarité et collecte de nourriture).
- Solliciter les enfants pour participer à des actions de l'Amicale Laïque (préparation de pan-neaux d'exposition pour la journée des associations, élaboration de programmes...)
- Participer à des actions citoyennes sur le village (nuit de la lecture)

Sensibiliser à la protection de l'environnement

- Favoriser le tri sélectif au sein de notre structure (papier, pile, verre).
- Apprendre à respecter le cadre dans lequel on évolue (par ex. : ne pas casser les branches d'arbres, ne pas arracher les fleurs, ne pas dégrader les bâtiments...)
- Aborder avec les enfants la notion de développement durable.
- Mise en place d'activités en lien avec la nature (jardinage, cabane dans les bois, élevage de phasmes...)



DEVELOPPER L'ESPRIT DE CITOYENNETE

Tout comme l'adulte, l'enfant a des droits mais aussi des devoirs. Son attitude, ses actions ou sa passivité ont des répercussions sur son environnement. Il doit en prendre conscience. Il faut l'encourager à s'impliquer, pour qu'il soit acteur et non spectateur de sa propre vie.

Se familiariser à la déclaration des droits de l'enfant

- Permettre aux enfants de découvrir leurs droits et devoirs et les conditions des enfants à travers le monde (illettrisme, pauvreté, mariage forcé, esclavagisme...)
- Cartes de la fraternité, action initiée par la Ligue de l'enseignement sur le plan national.
- Jeux divers, chants, lecture d'albums.

Donner aux enfants les moyens de se situer dans le temps et dans l'espace (savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va)

- Mettre en place des ateliers « café parlote » pour les amener à s'interroger sur des thématiques (filles/garçons, vie/mort, bonheur/malheur...)
- Proposer des activités liées au passé (préhistoire, Moyen-Age...) et à leur village (Vertaizon aujourd'hui et autrefois).

Développer l'esprit critique et apprendre à construire son libre arbitre

- Prise en compte de la parole et du point de vue des enfants.
- Donner les codes pour apprendre à recevoir un spectacle, à être un spectateur averti : jouer à être un jury au festival du court métrage...



Favoriser l'expression artistique en développant l'esprit de créativité et l'imagination

- Sensibiliser via la pratique à diverses formes d'art et d'expression (théâtre, art plastique, musique, production d'écrits...)
- Mise en place de journées à thèmes (découverte d'un pays, journée à l'envers...)
- Proposer la découverte de pratiques nouvelles (initiation au kinball, au Tchouk ball, au flag, aux percussions...)
- Varier les activités (jeux calmes, sportifs, activités manuelles, chant, cuisine, conte).
- Ouvrir des espaces de jeux d'imitation.

FAVORISER L'ACCES A LA CONNAISSANCE ET A LA CULTURE

Donner à chaque enfant les moyens de comprendre le monde qui l'entoure pour mieux l'appréhender et y trouver sa place.
Faire de notre centre de loisirs un lieu d'éveil, d'échanges d'idées et de compétences.

Amener l'enfant à découvrir le monde qui l'entoure

- Encourager les partenariats avec diverses associations locales ou non (Asevisit, foot, médiathèque, maison des jeux...)
- Mise en contact avec des intervenants professionnels (potier, musicien, comédien...)
- Echanges avec les familles (découvertes de coutumes différentes, de passions, de métiers...)
- Découverte de notre environnement proche (commune, patrimoine).
- Sorties et mini camps (balade, cinéma, musées, spectacles vivants ...).

Donner accès à la culture pour tous

Conscients que les inégalités sociales se creusent sur le temps libre de l'enfant, nous devons veiller à ce que chacun, quelque soit son milieu social puisse bénéficier d'un même droit aux loisirs et aux pratiques culturelles.

- Proposer des tarifs à la portée de tous.
- Réduire le fossé numérique via l'apprentissage des nouvelles technologies (Internet, vidéo, diaporama, traitement de texte...)
- Possibilité de faire ses devoirs avec l'aide d'un adulte en cas de difficultés (périscolaire)
- Accompagnement aux diverses activités extrascolaires proposées sur la commune (foot, basket, lutte, musique, danse...) : uniquement sur l'accueil périscolaire.
- Inscriptions à la semaine afin qu'il y ait une véritable imprégnation, un suivi dans les pratiques.

Responsabiliser l'enfant dans ses choix et ses pratiques

- Laisser aux enfants le choix de faire ou non leurs devoirs sur le temps périscolaire.
- Donner la possibilité de choisir son activité ou choisir de ne rien faire (temps calmes du mercredi, pause méridienne).
- Comprendre que l'on doit respecter les choix, ou les engagements que l'on a fait (quand on s'est inscrit sur un atelier, on ne se raye pas au dernier moment).
- Installation d'un coin « récup » avec du matériel à disposition pour que l'enfant puisse créer, laisser vagabonder son imagination.



Développer la connaissance de soi

- Placer l'enfant dans des situations lui permettant de prendre conscience de ses capacités et difficultés afin de pouvoir évoluer, progresser (mise en place d'activités en fonction de l'âge des enfants).
- Proposer des activités adaptées aux différentes tranches d'âge.



FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

C'est par notre présence qu'on favorise l'autonomie, par une présence empathique, sécurisante, qui la rend alors possible.

Amener l'enfant à se prendre en charge dans sa vie quotidienne

- Pouvoir répondre à ses besoins physiologiques avec discernement (adapter sa tenue à la météo, savoir équilibrer son repas - *quantité et variété des aliments* - , respecter certaines règles d'hygiène nécessaires à son bien être...).
- Comprendre et intégrer un cadre de fonctionnement (règles de vie en collectivité, formation à l'auto-arbitrage, rangement...)
- Veiller à ce que les lieux, le matériel soient adaptés aux enfants (petit mobilier pour maternels, ciseaux pour gauchers...)

Permettre à l'enfant de s'affirmer

- Favoriser la prise de parole en groupe.
- Ecouter et prendre en compte la parole de l'enfant(boîte à idées, réunions d'enfants...)
- Respecter les envies des enfants et réajuster nos actions en fonction.
- L'enfant doit pouvoir être porteur de projets en bénéficiant de l'accompagnement d'adultes.

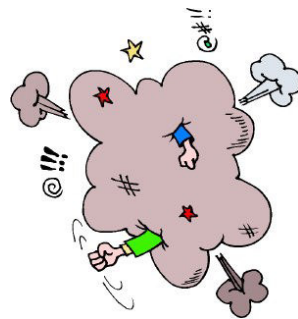


Rendre l'enfant solidaire dans la vie de groupe

- Présenter chaque petit nouveau, et le guider, le conseiller pour mieux l'intégrer.
- Proposer des activités collectives, réalisées ensemble et pour le groupe.
- Créer un esprit de groupe (mixité des sexes et des âges lorsque l'activité le permet tout en gardant la possibilité de répartition en groupes d'âges)
- Inciter à l'entraide (notamment l'accompagnement des petits par les plus grands lors des jeux et activités)
- Amener à la coopération et à la non violence (limiter les situations de compétition)
- Organisation de mini-séjours (activités accessoires) : vivre avec les copains, partager les temps de vie quotidienne, participer à la préparation des repas...

Permettre à l'enfant d'être acteur de son centre de loisirs

- Élaboration de projets (après-midi solidarité, préparation de jeux par les plus grands pour le reste du groupe, présentation de leurs TAP aux familles...)
- L'enfant doit pouvoir exprimer ses choix, ses idées (boîte à idées, temps calmes, tournicoti).



VIVRE ENSEMBLE

Vivre en collectivité c'est apprendre à connaître l'autre, adhérer à un comportement collectif d'entraide tout en préservant voire en développant sa propre personnalité.

S'ouvrir aux autres , au monde extérieur

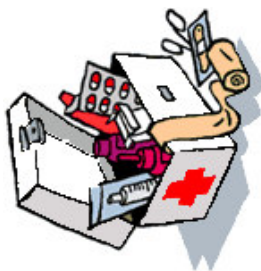
- Collaboration avec la section ados de l'amicale (mise en place de projets communs)
- Développer le partenariat avec d'autres structures/accueils de loisirs.
- Faire appel à des intervenants extérieurs.

Respecter autrui

- Mise en place de règles de vie communes.
- Favoriser des temps d'échanges pour être à l'écoute des envies et besoins de chacun.
- Accepter les différences (physiques, comportementales, d'opinions...)

Assurer la sécurité affective

- Savoir repérer les difficultés de l'enfant (mal être, maltraitance...)
- Se tenir au courant des situations familiales particulières.
- Empêcher les situations humiliantes pour l'enfant : reprendre les paroles grossières d'un enfant, proscrire les jeux à brimades, les moqueries...
- Avoir une attitude sécurisante auprès des parents et des enfants et favoriser le dialogue : un animateur a la charge de l'accueil et du départ des enfants.
- Adapter l'accueil pour les enfants en difficulté.



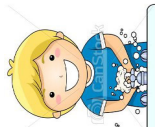
Prévention : Apprendre à l'enfant à repérer les risques

- Mener des jeux sur la sécurité routière, les risques domestiques...
- Mise en place de thématiques sur les risques
- Elaborer des règles de vie ensemble.

Hygiène, sécurité et prévention

L'équipe de l'accueil de loisirs doit assurer la sécurité et l'hygiène de l'enfant pour éviter toutes situations présentant des risques physiques et moraux.

L'hygiène de vie de l'enfant



- Découvrir de nouveaux aliments
- S'alimenter de façon équilibrée (collaboration avec la cantine)
- Apprendre à s'habiller et se déshabiller selon le temps (casquettes, blousons...)
- prévoir différents temps de passages aux toilettes, de lavage des mains aux changements d'activités
- Repérer les enfants qui ont des poux et alerter les parents
- Entretien quotidien des locaux. Désinfection régulière des jouets
- Utiliser les outils d'affichage : lavage de mains...
- Respecter le rythme de vie de l'enfant en proposant des activités d'intensité variée et les alterner sur la journée et la semaine
- En respectant le rythme d'une journée type (cf. annexe 5).
- S'adapter aux situations sanitaires en vigueur en appliquant les protocoles nationaux.

Assurer la sécurité physique

- Mise en place d'exercices d'évacuation des locaux
- Connaissance des boîtiers incendies et du système d'alarme
- Présence d'un animateur dans chaque lieu accessible aux enfants pour qu'il puisse intervenir rapidement
- Prévoir une trousse pharmacie pour toutes activités extérieures et compléter le carnet pour noter les incidents
- Etre vigilants dans les zones à risques : escaliers, portes, fenêtres... (chahuts, les petits, cartables...)
- Les animateurs doivent respecter les consignes de sécurité lors des déplacements à l'intérieur des locaux et lors des sorties (passages piétons, trottoirs, sens de la circulation, comptage des enfants à la montée et la descente du bus ...)
- Utiliser du matériel adapté à l'âge des enfants (ciseaux, compas, cutters...)
- Protéger les enfants du soleil et du froid (crèmes, casquettes, blousons...)
- Stocker le matériel et les produits dangereux hors de portée des enfants.
- Tenir compte des consignes particulières signalées par les parents (allergies, régimes...)
- Les enfants doivent être comptés à chaque temps de la journée.
- Former les membre aux gestes de premiers secours et faire des sessions de mise à jour.
- Respecter les règles d'hygiène : produits aux normes...



LES RELATIONS ENFANTS/ADULTES

L'animateur doit être à l'écoute des enfants, être dynamique, souriant, motivé mais surtout croire en l'intérêt de ses actions et les maîtriser. L'enfant est un adulte en devenir, il doit lui fournir un cadre rassurant lui permettant de découvrir, de s'amuser, de partager, de grandir sereinement.

Considérer l'enfant comme un individu à part entière, le respecter et se faire respecter en tant qu'adulte

- Être à l'écoute. Chacun doit pouvoir s'exprimer sans crainte et savoir que sa parole sera prise en considération.
- Mettre en œuvre les idées et les intérêts de l'enfant.
- Instaurer le respect mutuel comme socle de la relation.
- Ecouter l'enfant et ne pas le laisser sans réponse.
- Valoriser l'enfant: ses compétences, son sport par exemple mais aussi ses traits de caractère (ténacité, gentillesse...)
- Tous les temps d'activité sont prétexte au dialogue avec l'enfant , y compris les temps de repas.
- L'animateur doit être un exemple pour les enfants : respecter les règles, goûter de tout à table...
- Tous les jeux à brimades sont à proscrire (jeux dont la finalité vise à ridiculiser l'enfant).
- L'animateur doit transmettre son plaisir et son enthousiasme à réaliser l'activité.
- En cas de conflits entre enfants il tient un rôle de médiateur afin qu'ils parviennent à trouver des compromis entre eux.

Instaurer un climat de confiance et de convivialité

- Favoriser des ateliers en petits groupe lorsque l'organisation le permet (temps calmes, la pause méridienne...)
- Se rendre disponible.
- Jouer avec l'enfant pour transmettre la notion de plaisir.
- Favoriser des temps d'échanges aussi bien collectifs qu'individuels.
- Veiller à ce que tous soient bien intégrés (présentation de chaque nouvel arrivant).



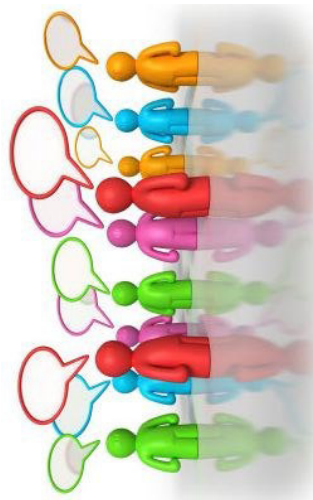
Les relations enfants/enfants sont également une priorité de notre projet. Elles sont approfondies dans le « Vivre ensemble » (p.10)

Avec les familles

- Permanences administratives de M-Laure en faveur des familles (pour les inscriptions, les règlements...) mais aussi une présence régulière sur les différents temps afin de permettre une rencontre avec celles-ci.
- Etre présents à chaque arrivée d'un enfant afin de montrer une présence rassurante aux parents.
- En cas de remarques des familles, prendre du recul afin de gérer la situation calmement. Renvoyer sur la directrice si c'est nécessaire.
- Organiser des actions ponctuelles favorisant les rencontres et la connaissance de la structure : fil des TAP, exposition de fin de séjour...

Avec les partenaires

- Comité de suivi deux fois par an (avec la mairie, la caf, les directeurs d'école, les parents d'élèves élus, l'amicale) afin de faire le point sur le fonctionnement de la structure et d'avancer sur les projets.
- Communiquer sur nos actions.
- Se donner les moyens de fournir les documents nécessaires aux différents organismes : les heures de présence des enfants, les courbes d'effectifs...



LES RELATIONS ADULTES/ADULTES

Au sein de l'équipe

- « L'engagement d'animateurs volontaires, à côté de professionnels de l'animation, est en lui-même porteur d'une richesse. C'est le sens de l'éducation populaire qui considère que l'éducation est l'affaire de tous les citoyens et non l'affaire exclusive de quelques professionnels. »
- S'appuyer sur les compétences et envies de chacun. Se répartir les tâches en fonction.
- Mieux exploiter ce qui se fait ailleurs. Participation de M-Laure aux réunions de la FAL.
- Réunions : *un jeudi matin sur trois pour l'équipe de permanents
* selon les besoins pendant les vacances.
- Exprimer ses besoins, ses difficultés, ses questions... Ne pas garder les choses qu'on a sur le cœur. Utiliser les réunions pour trouver des solutions avec du recul.
- Parce que nous nous sommes mis d'accord sur un projet, nous ne devons pas nous contredire en présence des enfants. Les discussions doivent avoir lieu après leur départ.
- Profiter des périodes plus calmes pour faire de la recherche d'activités plus élaborées (type projets) ou nouvelles activités.
- Préparer les actions ensemble afin que les animateurs ne soient pas en insécurité face à un projet ou une journée classique. S'entraider.
- Organiser des formations. Ou les solliciter sur le compte DIF/CPF de chaque animateur.
- Pour une bonne coordination : s'écouter, participer aux réunions, noter, utiliser le classeur de liaison.
- En plus des réunions des entretiens individuels seront organisés avec chaque salarié, afin que chacun puisse faire le point sur son fonctionnement et se sente libre de s'exprimer sans contrainte.
- Intégration des stagiaires, remplaçants et intervenants en favorisant l'information. Chaque stagiaire doit se conformer aux règles de la structure.
- La convivialité. L'Amicale Laïque n'est pas une entreprise qui a pour but de faire de l'argent, mais une association qui souhaite regrouper des gens. Se retrouver et prendre **PLAISIR** à faire des choses pour les enfants.

Préparer l'accueil de l'enfant

- Noter les informations données par la famille et les professionnels (Dahlir, Ime...).
- Recruter un animateur supplémentaire si besoin
- Prendre contact avec les professionnels du lieu d'accueil habituel de l'enfant, noter les consignes données et s'en faire expliquer les raisons pour en mesurer l'importance.
- Informer l'équipe sur l'enfant et l'aide qu'elle peut apporter
- Utiliser les fiches outils
- Adapter l'accueil en fonction du handicap de l'enfant : horaires, activités, repas...

Adapter les locaux

- Nos locaux sont adaptés pour l'accueil des enfants en situation de handicap moteur (portes assez larges, ascenseur...).
- Pour les enfants avec un handicap auditif la résonance de nos locaux doit être prise en compte dans le choix des espaces d'activité.

Adapter les activités à l'enfant

- Chaque situation est particulière mais de nombreuses adaptations sont possibles pour permettre à l'enfant en situation de handicap de ne pas se trouver en situation d'échec. Par exemple intégrer les règles d'un jeu au fur et à mesure afin qu'elles soient plus facilement comprises
- Adapter l'activité en fonction de sa capacité de concentration.
- Eviter les endroits trop bruyants qui compliquent la communication des enfants portant un appareil auditif.



Accueillir un enfant en situation de handicap

Vivre ensemble

- Présenter l'enfant et son handicap aux autres jeunes (avant son arrivée si possible) afin de pouvoir répondre à leurs questions et d'aider l'enfant à trouver sa place au sein du groupe.
- Favoriser le plus possible les activités de groupe afin que l'enfant puisse au maximum jouer avec et comme le groupe tout en adaptant les jeux, activités manuelles et à ce que l'enfant aime et peut faire.
- Encourager les enfants à ranger le matériel pour permettre la circulation dans les espaces.

Instaurer une bonne communication et du lien avec l'enfant afin de devenir une personne de référence

- Arriver à comprendre et se faire comprendre afin de pouvoir créer un lien et favoriser le bien-être de l'enfant
- Laisser faire en étant attentif
- Être disponible, rassurer, donner des informations claires, simples et précises
- Se baisser pour lui parler à sa hauteur, lui tendre les objets...

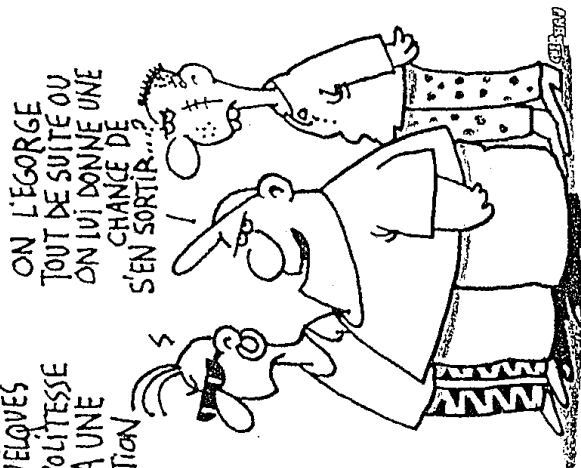
Respecter les besoins et le rythme de l'enfant

- L'enfant en situation de handicap peut ressentir tout particulièrement le besoin d'être au calme. Veiller à respecter ce besoin en l'isolant du bruit, en jouant à ce qu'il désire.
- Prendre en compte sa fatigabilité
- Prévoir si nécessaire des passages réguliers aux toilettes

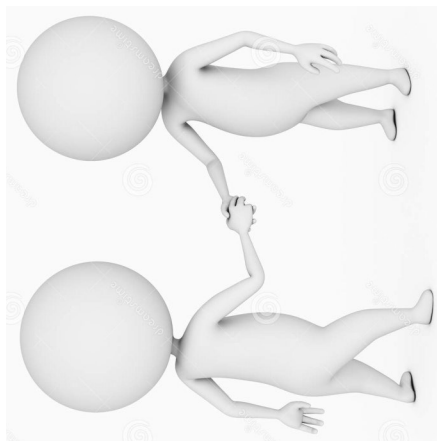
Avoir une bonne communication avec les parents

- Maintenir une communication constante tout au long du séjour de l'enfant.
- Leur faire un retour à chaque fin de journée.
- Leur demander des conseils ainsi que des informations sur les particularités de leur enfants

MOI ÊTRE VÔTRE
NOUVEL EDUCATEUR,
MOI ICI POUR VOUS
APPORTER LES QUELQUES
RUDIMENTS DE POLITESSE
INDISPENSABLES A UNE
BONNE INTEGRATION
SOCIALE.



Les objectifs et moyens de l'Amic'Ados



Faciliter l'intégration des nouveaux au sein des autres jeunes de l'Amic'ados

- Informer les parents des futurs ados (réunion parents CM2 fin mai).
- Informer les futurs ados (réunion en pause méridienne pour tous les CM2 fin mai).
- Faciliter l'intégration et accompagner les premières venues (journée CM2/6ème, soirée conviviale...).
- Organiser des jeux de connaissance.
- Utiliser les jeux collectifs afin de créer les liens entre les jeunes.
- Veiller à ce qu'ils ne soient pas rejetés.
- Impliquer rapidement les nouveaux dans un projet collectif.
- Être à l'écoute de leur remarque.

Favoriser l'accueil des nouveaux jeunes

Posture éducative de l'animateur

- Assurer le bon accueil des jeunes et les renseigner sur le fonctionnement de l'Amic'ados.
- Faciliter l'intégration des nouveaux jeunes dans les différents projets.
- Rassurer les parents en expliquant l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Favoriser le processus d'autonomie des jeunes

- Fonctionnement de l'accueil libre.
- Participation des jeunes à l'aménagement du local.
- Laisser libre l'utilisation du matériel.
- Organiser et planifier les tâches quotidiennes ensemble.
- Encourager la prise d'initiatives.
- Concevoir des projets par eux-mêmes.

Favoriser la confiance entre les jeunes et les parents sur les temps d'accueil libre.

- Mettre à disposition les moyens de communication (téléphone fixe à disposition des jeunes pour prévenir) et les moyens de contrôles pour les parents (feuilles d'émargement quotidiennes à disposition).

Favoriser la citoyenneté et développer le respect, la tolérance

- Mettre en place les règles de vie ensemble et veiller à leur application.
- Permettre à chacun de s'exprimer, soumettre des idées.
- Intégrer et impliquer tous les jeunes quelques soient leur origine socioculturelle.

Développer la personnalité du jeune adolescent et permettre l'autonomie et la responsabilité du jeune

Favoriser les échanges avec l'environnement local

- Organiser des soirées et des rencontres avec des jeunes issus d'autres accueils jeunes.
- Organiser des séjours en collaboration avec d'autres accueils jeunes (pass intercentres, séjours...)
- Mettre en place des projets impliquant des échanges intergénérationnels (sorties familles, manifestations associatives, événements territoriaux...)

Mettre en place une passerelle primaire (CM2) ALSH 4/12 ans et le centre ados

- Intervenir à l'école élémentaire (pour l'animateur ados) sur la pause méridienne et utiliser les locaux des ados.
- Permettre aux futurs collégiens de construire des repères.
- Accompagner les futurs collégiens dans leur prise d'initiative et de responsabilité.
- *Les intégrer progressivement dans l'Amic'ados en les impliquant dans différents projets suivant leurs envies et leurs capacités.*

Permettre le développement du côté collectif chez les jeunes

- Prise de décision de façon collective.
- Organiser le maximum de projets collectifs.
- Utiliser les sports collectifs et les grands jeux collectifs.
- Renforcer l'esprit de groupe (séjour ponting).

Posture éducative de l'animateur

- Responsabiliser le jeune à travers différentes actions, organisations et projets
- Surveiller les déviations.
- Favoriser l'ouverture sur l'environnement local.
- Assurer la mise en place du rôle de passerelle entre l'élémentaire, l'accueil de loisirs 4/12 ans et l'Amic'ados.
- Encourager et valoriser la prise de responsabilité.

Développer l'acceptation de la différence

- Sensibiliser le jeune par des jeux ou des débats, discussions (Torbil, expositions, cartes de la fraternité, conseil de jeunes...)
- Accueillir les jeunes de toute origine socioculturelle.
- Favoriser la rencontre de différentes cultures.

Développer l'entraide, la solidarité et l'écoute des jeunes de tout âges

- Faciliter la liberté d'expression (bilan collectif pour les séjours...)
- Prendre en compte les difficultés de chacun en favorisant les échanges.
- Les plus âgés aideront les plus jeunes dans les différents projets.

Mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif où la place de chaque jeune est reconnue et respectée

Développer la vie en collectivité

- Les règles de vie seront établies par les jeunes (lors des séjours).
- Organiser les tâches quotidiennes.
- Chaque jeune doit participer aux tâches (ranger, nettoyer...) afin de garder un local propre.
- Faire respecter le matériel et les lieux.
- Prendre conscience du bien collectif.

Posture éducative de l'animateur

- Faire en sorte d'éviter que certains jeunes soient exclus du groupe.
- Faciliter l'expression de chacun et l'écoute des autres.
- Transmettre les valeurs d'entraide, de solidarité, de liberté d'expression et d'écoute.
- Veiller à l'application des règles de vie et des tâches quotidiennes.

Favoriser la prise d'initiative dans la mise en place de projets

- Mettre en place des temps spécifiques pour que des projets puissent s'organiser avec eux et par eux (réunions ados et Patersons).
- Proposer différentes activités en tenant compte de leurs demandes et leur laisser le choix (accueil libre et participation libre, choix de participer).
- Insister sur la notion d'engagement une fois que le choix est fait.
- Proposer différents thèmes à aborder.

Solliciter l'imaginaire et la créativité du jeune

- Créer des activités choisies auparavant collectivement.
- Développer la recherche des jeunes.

Permettre aux jeunes de choisir un thème ou une activité à mettre en place

Posture éducative de l'animateur

- Être à l'écoute des projets des jeunes.
- Encourager, guider et aider l'ado dans la démarche de projet.
- Fournir la documentation ou les ressources nécessaires si besoin.
- Proposer plusieurs activités pour une période donnée pour favoriser le choix.
- Proposer des activités pour solliciter la créativité et l'imagination du jeune.

Construire avec le jeune un lieu-repère

- Aménager l'Amic'ados selon leurs choix et leurs goûts.
- Permettre à l'adolescent de décorer le lieu selon ses envies.
- Construire et entretenir une culture propre à l'Amic'ados.

Instaurer un climat de confiance et d'écoute au sein de l'Amic'ados

- Favoriser les échanges et le dialogue.
- Donner des responsabilités aux jeunes.
- Garantir la sécurité physique, affective et morale.

Permettre au jeune adolescent d'être détendu dans un cadre de vie qui diffère de la famille et de l'école

Posture éducative de l'animateur

- Être à l'écoute des jeunes.
- Permettre l'appropriation de l'Amic'ados par les jeunes, par l'aménagement et la décoration.
- Faire en sorte que ses activités soient attractives et intéressantes.

Proposer des projets différents de ceux de l'école et de la famille

- Mettre en place des activités attrayantes.
- Monter des projets qui sortent de l'ordinaire.
- Ne pas obliger les jeunes à faire une activité.
- Minimiser le recours aux activités de consommation.

Favoriser les échanges et le dialogue entre les jeunes et entre l'animateur et les jeunes

- Organiser des réunions et discussions pour permettre à tous de s'exprimer.
- Prendre en compte les remarques de chacun.
- Connaître de façon individuelle tous le jeunes (par le dialogue, par la rencontre des parents....)

Faciliter l'expression des jeunes

- Prendre le temps de construire une relation de confiance entre les jeunes et l'animateur.

Permettre au jeune d'être reconnu comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit

Posture éducative de l'animateur

- Être à l'écoute des jeunes.
- Favoriser les dialogues et mettre un terme aux monologues.
- Faciliter l'expression de tous par différents procédés.

Donner envie de transmettre des valeurs et connaissances aux générations futures

- Impliquer et responsabiliser les ados selon leurs envies et leurs capacités.
- Permettre aux jeunes qui le désirent d'intégrer le dispositif « Paterson ».

Accompagner le jeune tout au long de sa formation d'animateur volontaire

- Aider et conseiller le jeune lors de ses démarches d'inscription à la formation BAFA.
- Embaucher prioritairement des animateurs qui ont fréquenté la structure.

Donner envie aux jeunes de s'engager dans le mouvement de l'éducation populaire et défendre les valeurs de la Ligue de l'Enseignement

Contribuer à l'entretien d'un réseau de bénévoles en valorisant leur engagement

- Encourager et solliciter l'implication des parents dans la vie du centre ados.
- Maintenir le lien avec les anciens ados et solliciter leur participation lors de manifestations.

Posture éducative de l'animateur

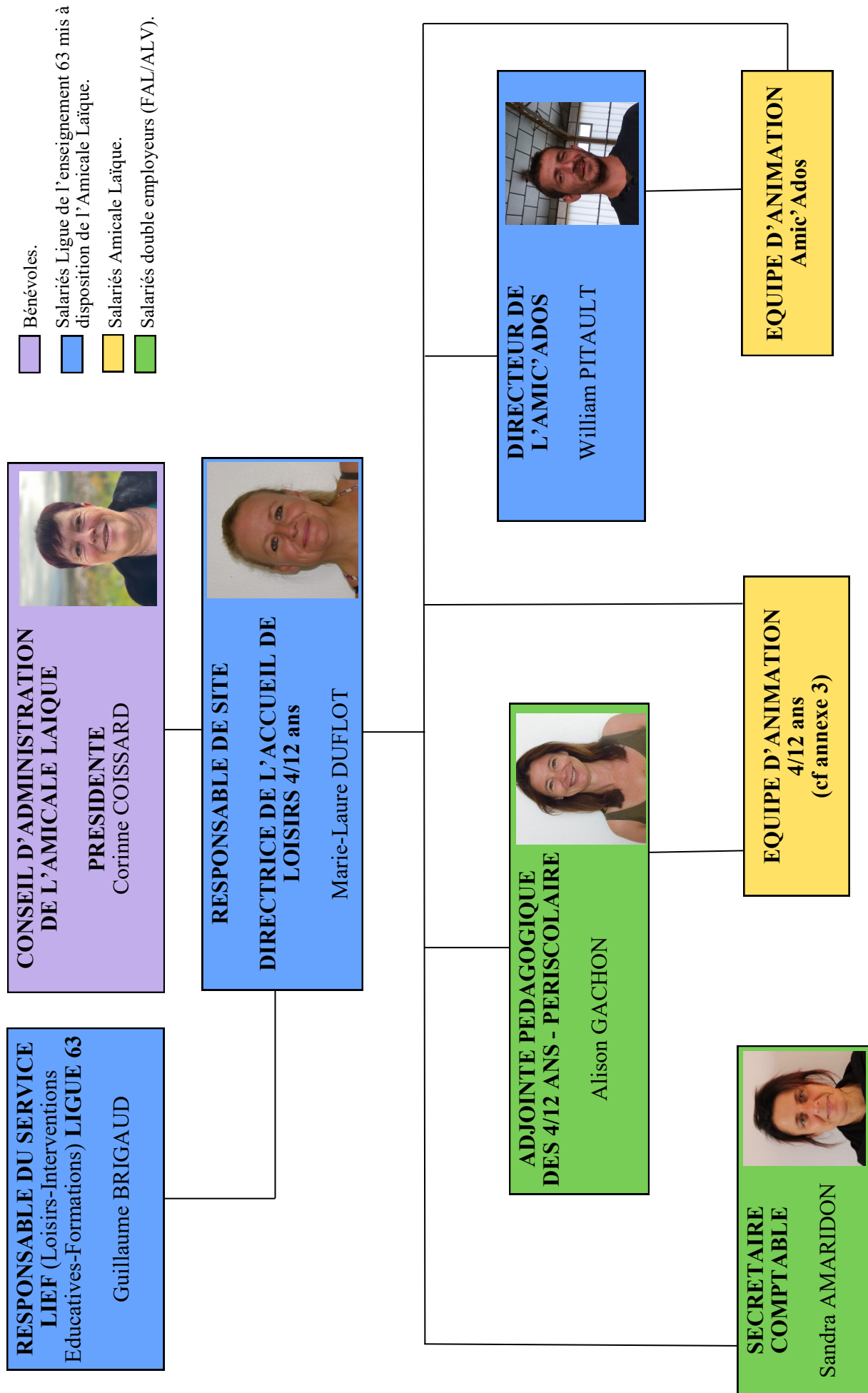
- Être à l'écoute des jeunes et de leurs envies.
- Être capable d'évaluer les capacités de chaque ados, et en fonction de leur potentiel leur donner des responsabilités adaptées.
- Orienter et accompagner les jeunes et leur famille dans leurs démarches de formation : Avant, pendant et après
- Fournir la documentation ou les ressources nécessaires.
- Entretenir un lien entre les anciens ados et la structure.
- Valoriser l'engagement sous toutes ses formes.

Critères d'évaluations

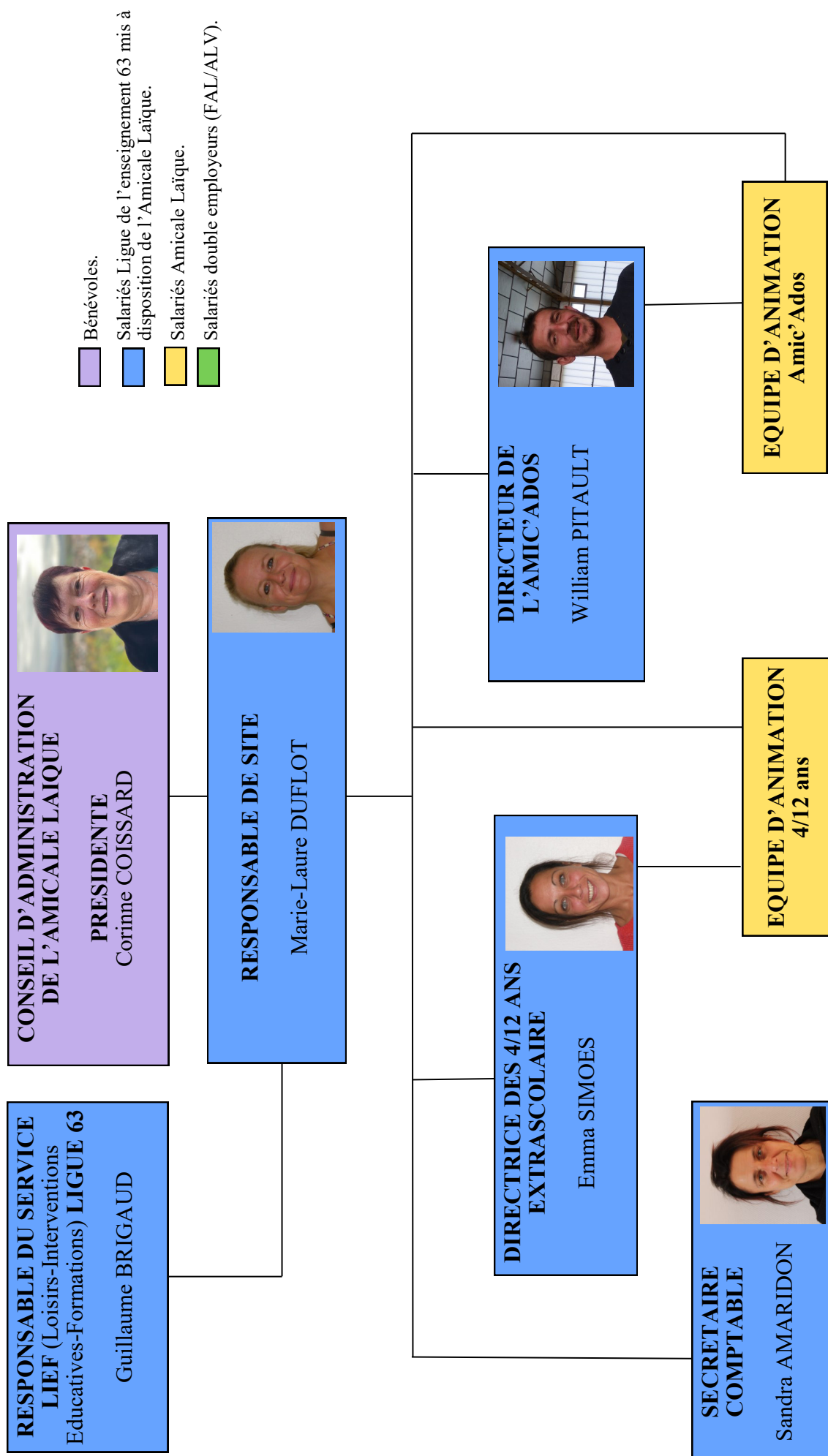
Afin de savoir si nos objectifs sont atteints donc si nos moyens sont adaptés, nous pourrions nous appuyer sur divers critères d'évaluations :

- Avis des enfants, plaintes, remarques, satisfactions...
- Retour des parents.
- États de fatigue des enfants.
- Nombre d'accidents et de conflits.
- Retour des personnes travaillant autour et en partenariat avec le centre : employés municipaux du restaurant scolaire ou affectés au ménage, enseignants, élus municipaux...
- Fonctionnement de l'équipe : entente, efficacité...
- Entretiens professionnels
- Comportement des enfants entre eux.
- Bilans individuels des différents projets.
- Bilans annuels
- Discussions informelles.
- Réunions bilans.
- Comité de suivi.

ORGANIGRAMME PERISCOLAIRE : accueil matin/soir - pause méridienne - TAP - mercredis



ORGANIGRAMME EXTRASCOLAIRE : vacances



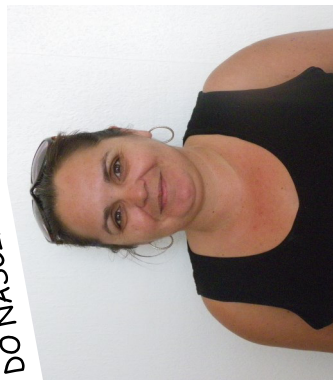
Emma SIMOES



Sandrine CHAPELET



Maria DO NASCIMENTO



Anthéa BRUGIERE



Angélique FOURNIER



EQUIPE D'ANIMATION

Constitution au 18 septembre 2023

Marion CHALMETTE



Suzanne DA CUNHA



Marie DESAIGLE



Une journée type

Un jour de classe pour un enfant de l'école maternelle

7h15 : début de l'accueil périscolaire.

8h20 : départ des enfants de la maternelle, passage aux toilettes, sortir les cahiers du cartable etc.

8h35 : les enfants sont confiés aux enseignants

11h45/13h35 : pause méridienne encadrée par les ATSEM

16h30/18h30 : accueil périscolaire du soir.

Les mardis et vendredis uniquement :

15h30/16h30 : TAP

Un jour de classe pour un enfant de l'école élémentaire

7h15 : début de l'accueil périscolaire.

8h25 : rassemblement des enfants de l'élémentaire

8h35 : les enfants sont confiés aux enseignants

12h/13h35 : pause méridienne encadrée par les animateurs, propositions d'ateliers

13h35 : les enfants sont confiés aux enseignants

16h30/18h30 : accueil périscolaire du soir

Les lundis et jeudis uniquement :

15h/16h30 : TAP

Les mercredis

11h45 : accueil des enfants qui sortent de classe.

Passage aux toilettes

12h : repas.

13h/13h30 : temps libre et accueil des enfants qui ne mangent pas avec nous.

13h30/14h30 : temps calme.

14h30 au soir : activités entrecoupées par le goûter.

17h30/18h : départ échelonné des enfants.

Les vacances

Matin : accueil jusqu'à 9h puis activités.

11h45 : retour au calme, passage aux toilettes, lavage des mains.

12h15 : repas.

13h20 : temps libre.

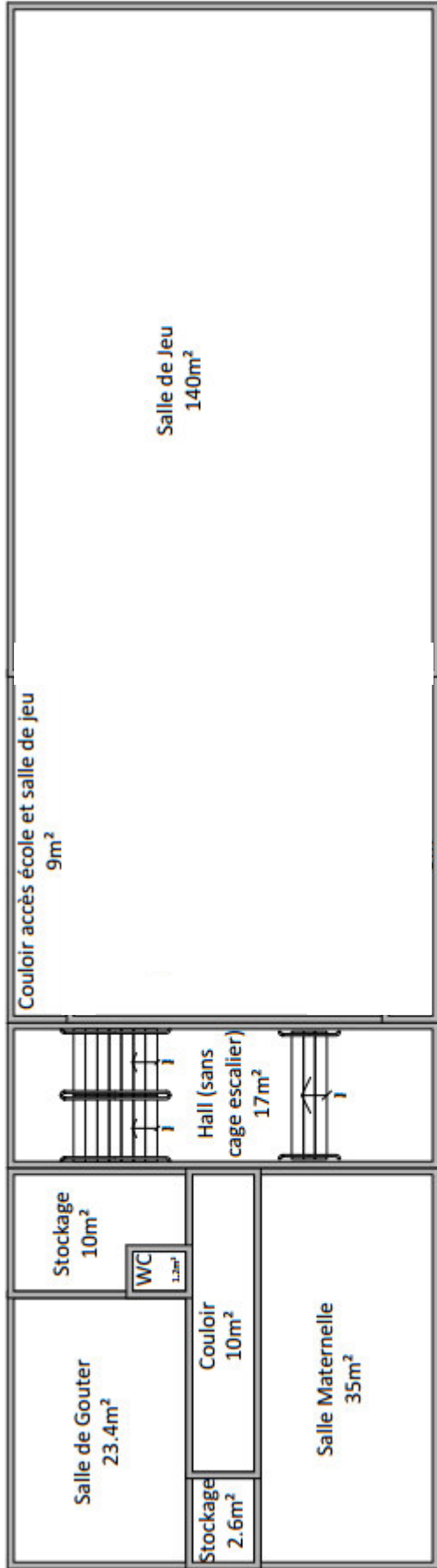
13h45 : temps calme.

14h45 au soir : activités entrecoupées par le goûter.

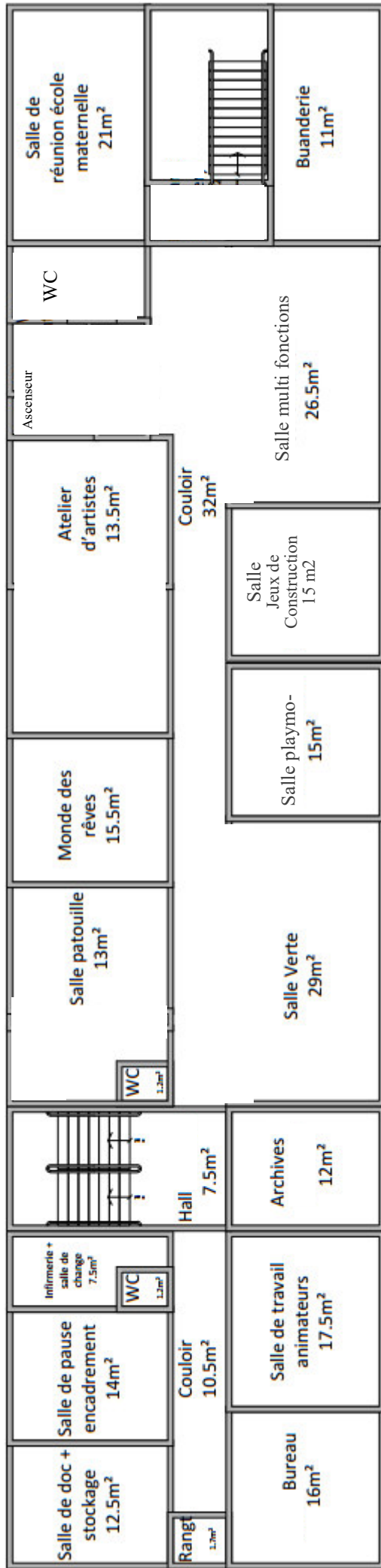
17h30/18h : départ échelonné des enfants.

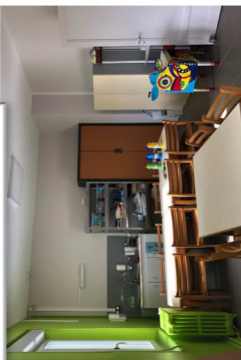
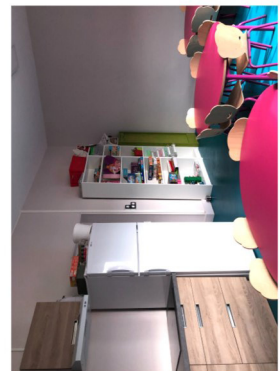
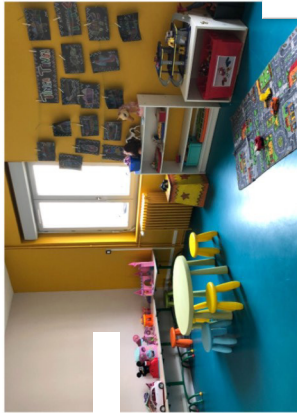
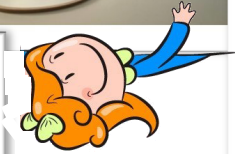
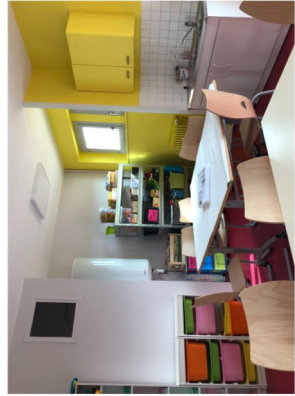
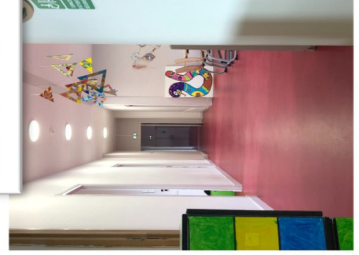
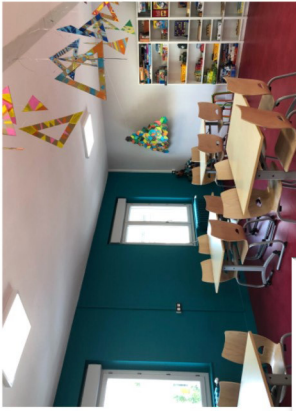
NOS LOCAUX

REZ-DE-CHAUSSEE



1er ETAGE





École de musique

Projet d'Établissement 2021-2026



SOMMAIRE

- A- Pourquoi un Projet d'Établissement ?
- B- Bilan-Diagnostic
- C- Les actions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles
- D- Le projet d'avenir
- E- Le règlement de fonctionnement

A- Pourquoi un Projet d'Établissement ?

Historique de l'école de musique :

Deux fusions successives en :

- 2013 : écoles de musique de la Vallée du Jauron et de Billom Saint-Dier.
- 2019 avec l'école Bruit'sonnière.

Un Projet d'Établissement (PE) pour fixer le cap des 5 années à venir pour :

- Avoir une vision d'avenir.
- Se fixer des objectifs.
- Mettre en œuvre des actions.
- Mobiliser des moyens.

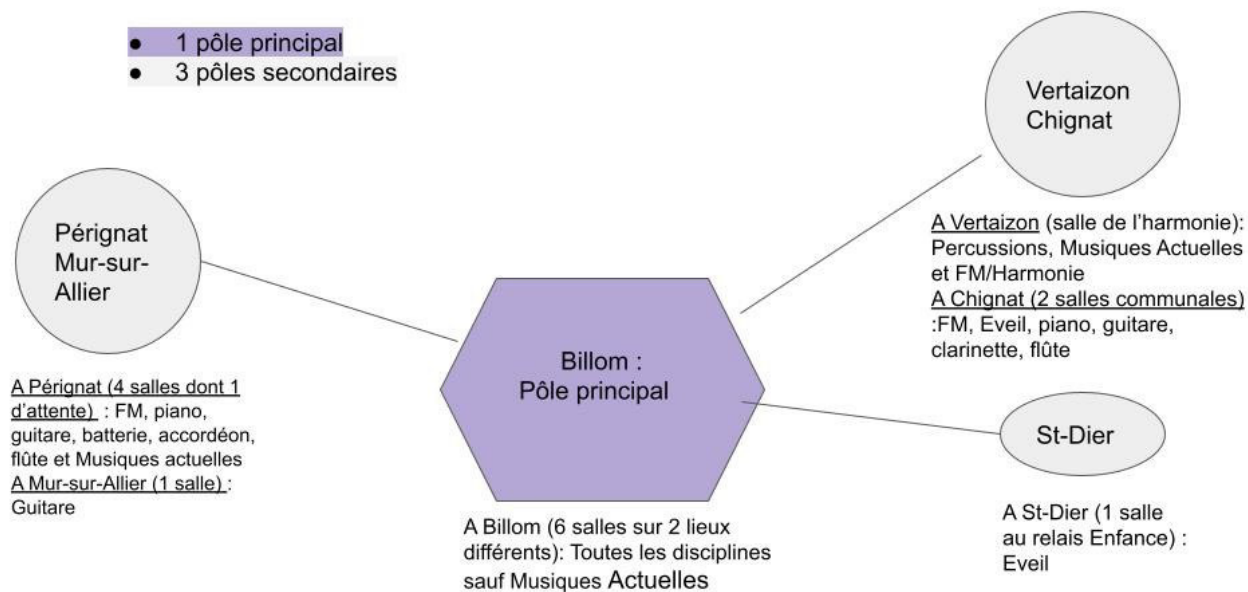
Calendrier et modalités d'élaboration

- De septembre à décembre 2020 : état des lieux, diagnostic, recueil et analyse des données.
- De janvier à mai 2021 : vision d'avenir, objectifs, plan d'action et moyens à mobiliser.
 - 4 réunions spécifiques de la Commission Culture dont une avec les usagers.
 - 12 réunions de l'équipe pédagogique.
- Dès la rentrée 2021-2022 :
 - **Application des premières actions.**
 - Application du nouveau règlement de fonctionnement.
- A partir de 2022 : travail sur la mise en œuvre d'actions en lien avec l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

B- Bilan-Diagnostic

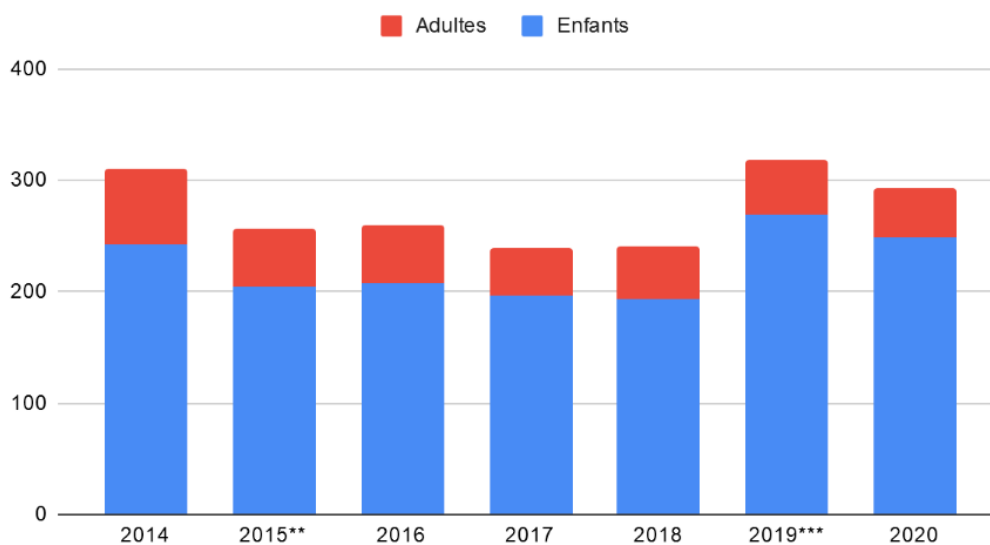
Préambule : les lieux d'enseignement

Structuration géographique des pôles d'enseignements de l'école de musique



1- Evolution du nombre global d'inscriptions et taux de fréquentation

2014, 2015**, 2016, 2017, 2018...



Les 2 pics d'effectifs ont eu lieu lors des 2 fusions de Communauté de communes :

- En 2014 (310 élèves) : Fusion des écoles de musique de Vallée du Jauron et de Billom/St-Dier
- En 2019*** (318 élèves) : Fusion des écoles de Billom Communauté et de l'école Bruit'sonnière (62 élèves)

La baisse la plus visible (- 54 élèves) en 2015 est principalement due au « gel » des classes de piano, batterie, percussions** dans le cadre de politique de maîtrise budgétaire de la CC (Cette option de limitation de certains instruments avait pour objectif d'atténuer le déséquilibre important entre certaines classes et de favoriser la diversité instrumentale).

En 2020, la légère baisse pourrait s'expliquer par la crise sanitaire liée à la Covid-19

Le taux de fréquentation (nombre d'élèves inscrits par rapport à la population globale) **est en baisse : 0,93 % en 2020 contre 1,69% en 2014.**

Pour info, la moyenne pour les villes de plus de 10 000 habitants en 2010 était de 1,3 %

Des chiffres à mettre en perspective...
<i>Depuis 2014</i>
- Baisse des inscriptions à l'école de musique
- Hausse des publics bénéficiant d'actions de l'école de musique : Intervention d'un Dumiste en milieu scolaire depuis 2015 (de 120 à 140 enfants concernés/an), atelier « Musique et motricité en Ehpad (30 pensionnaires concernés/an) etc...

La baisse des effectifs peut s'expliquer par :
- La mise en place de listes d'attentes dans certaines classes (depuis 2015)
- La perte de proximité de certains cours notamment dans le cadre des 2 fusions successives de Com Com
- Le manque de visibilité de l'école de musique, de communication ?
- Le manque d'attractivité d'accueil du public/locaux parfois inadaptés ?
- Problématique de déplacement et de temps de trajet pour les enseignants : temps de parcours trop important au regard du faible nombre d'heures d'enseignement : 1 ou 2 heures). Par exemple : Difficulté à proposer une offre d'enseignement sur le pôle de St-Dier
- Les offres de propositions pédagogiques, artistiques pas suffisamment motivantes pour accompagner les élèves plus longtemps dans leur cursus d'apprentissage ?

Répartition géographique des élèves

	2014	2015	2019	2020
Secteur de l'ancienne CC de Vallée du Jauron				
Beauregard-l'évêque	22	22	14	11
Bouzel	7	5	6	6
Vassel	1	1	2	2
Vertaizon	53	39	34	39
Total	83	67	56	58
Secteur de l'ancienne CC de Billom St-Dier				
Estandeuil	6	9	7	5
Fayet le Château	12	8	5	3
Isserteaux	3	3	1	1
Mauzun	5	3	1	1
Saint Dier d'Auvergne	5	6	4	5
Saint Jean des Ollières	8	7	5	7
Trézioux	5	3	1	5
Bongheat	11	10	5	8
Chas	10	8	9	8
Egliseneuve près Billom	9	8	11	13
Espirat	1	4	2	1
Glaine-Montaigut	9	5	9	9
Montmorrin	6	7	8	8
Neuville	0	2	4	5
Reignat	6	1	4	4
Saint Julien de Coppel	11	8	12	10
Billom	101	82	90	70
Total	208	174	178	163
Secteur de l'ancienne CC de Mur-ès-Allier				
Chauriat			14	11
Mur-sur Allier			39	35
Pérignat-sur-Allier			21	20
Total			74	66
Secteur Hors CC				
	11	15	7	13

Baisse sur :

- Le secteur de l'ancienne CC de Vallée du Jauron et particulièrement à Beauregard-l'évêque (11 en 2020 contre 22 en 2014)

Perte de l'effet proximité dans le cadre de la fusion avec la CC de Billom/St-Dier en 2014

- Sur le secteur de l'ancienne CC de Billom/St-Dier (- 45 élèves) due essentiellement à Billom (- 31 élèves).

- Sur l'ancienne CC de Mur-sur-Allier (66 élèves en 2020 contre 74 en 2019)

Manque de visibilité de l'école notamment auprès des écoles maternelles

2- La tarification

2-1 La grille tarifaire

Elle se situe dans la moyenne basse de celles pratiquées dans les écoles de musiques environnantes.

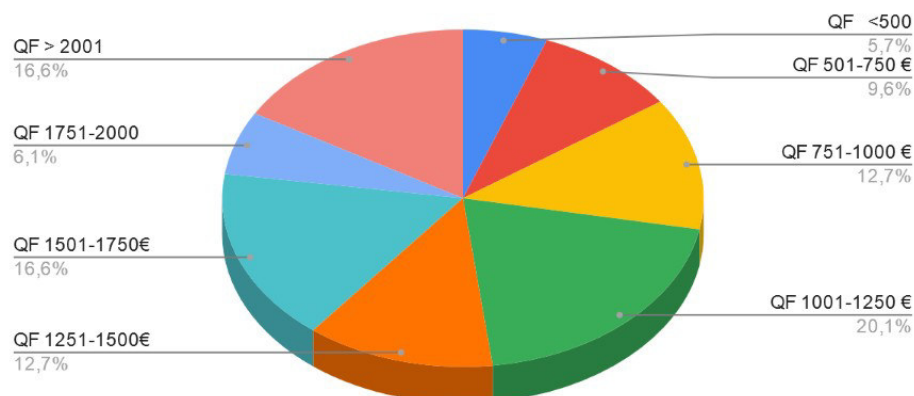
délibération du 13 mai 2019
par
Le Conseil communautaire
de Billom Communauté

Grille tarifaire école de musique

QF Quotient familial		QF 1 < 500	QF 2 501-750	QF 3 751-1000	QF 4 1001-1250	QF 5 1251-1500	QF 6 1501-1750	QF 7 1751-2000	QF 8 > 2001
PRATIQUE INDIVIDUELLE									
1 enfant jusqu'à 18 ans		150€	175€	200€	225€	250€	275€	300€	350€
1 adulte		250€	290€	330€	370€	410€	450€	500€	550€
Réductions Familles		- 10 % à partir du deuxième membre, - 20 % à partir du troisième, - 40 % à partir du quatrième							
Réductions étudiants et demandeurs d'emplois (sur justificatif) – réduction de 25 % du tarif adulte		188€	218€	248€	278€	308€	338€	375€	413€
Enfant Hors Billom Co		300€	350€	400€	450€	500€	550€	600€	700€
Adulte Hors Billom Co (augmentation de 50 % du tarif adulte)		375€	435€	495€	555€	615€	675€	750€	825€
PRATIQUE COLLECTIVE									
Ateliers Jazz, Musiques Actuelles, Percussions, Le Brass, Chorale Enfants, Orchestre Junior, FM	Billom Co	90€	100€	110€	120€	130€	140€	150€	160€
	Hors BillomCo (+ 50%)	135€	150€	165€	180€	195€	210€	225€	240€
Eveil musical	Billom Co	60€	70€	80€	90€	100€	110€	120€	130€
	Hors BillomCo + 50 %	90€	105€	120€	135€	150€	165€	180€	195€
TARIFICATIONS SPECIFIQUES									
Cours ressource « Musiques Actuelles »		50 % du cours individuel							
Adhésion à une harmonie partenaire		50 % du tarif d'inscription à l'école de musique							
LOCATION INSTRUMENTS (uniquement sur l'école intercommunale)									
Instrument « standard »		Elève d'âge > 8 ans							107€
Instrument dits « de petites mains »		Élèves de 6 à 8 ans dont la morphologie ne permet pas de jouer d'un instrument standard							64€
Instrument « basse »		Élèves avancés qui ont une/plusieurs pratiques d'ensemble. L'instrument reste en priorité destiné à l'utilisation en ensemble							Gratuit

2-2 La tarification solidaire

Répartition des inscrits en fonction des revenus du foyer



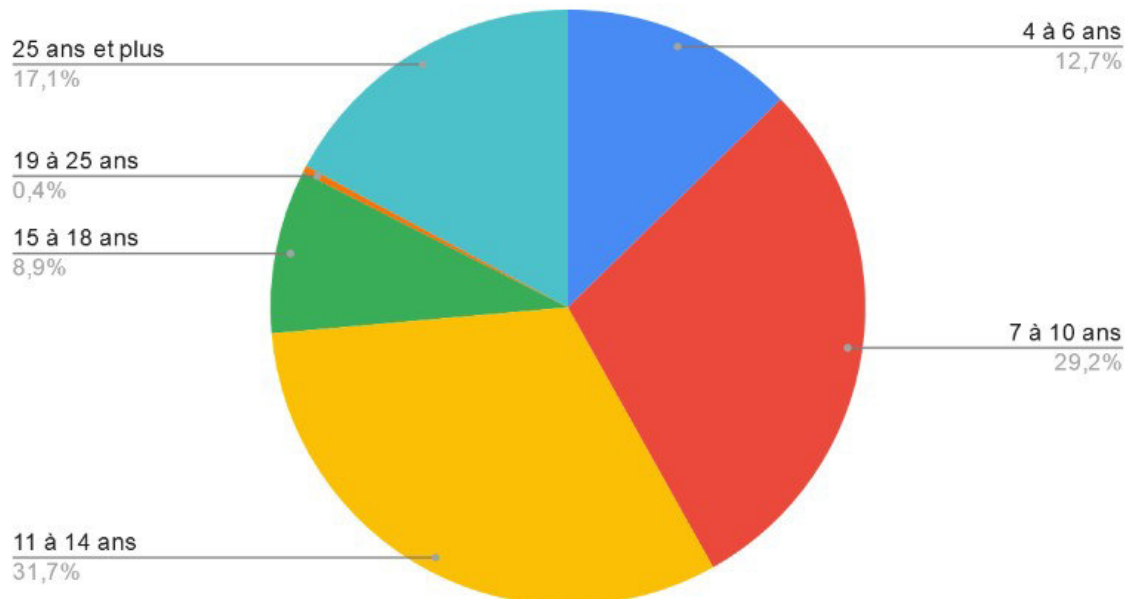
*La tarification
solidaire est en*

place depuis 2014 sur le territoire (les grilles ont été ajustées périodiquement notamment lors des fusions de Com com successives).

La répartition dans les 8 tranches de QF est relativement équilibrée

La tarification actuelle ne semble pas être un frein majeur à l'inscription des élèves sauf peut-être pour les adultes (+50 %/tarif enfant)

Répartition des inscrits par tranche d'âge en 2020



- Les tranches d'âge 7-10 ans (élèves de primaire) et 11-14 ans (collégiens) sont majoritaires avec 60,9 % des élèves inscrits.
- La tranche d'âge 15-18 ans représente seulement 8,9 % des inscrits

Ce qui signifie beaucoup d'abandons à partir de la sortie du collège :

- Priorité donnée aux études et perte de motivation sont les 2 motifs donnés par les élèves (résultat d'un sondage réalisé en 2020 auprès d'anciens élèves de l'EDM)

Cela se traduit par :

- **Une forte diminution d'élèves de 2ème cycle** (en 2020/ élèves en Cycle 1 : 172 - Cycle 2 : 50 - Cycle 3 : 3) *Le cursus pédagogique est constitué de 3 cycles d'enseignement (chacun correspondant à + ou - 5 ans de pratique instrumentale). Le temps de cours passe de 30 à 45 mn pour les Cycles 2*
- **Un préjudice pour le rayonnement de l'école** avec une faible proportion d'élèves de bon niveau.

- Les adultes :

Leur part est actuellement de 13,8 % des effectifs et a diminué de 12 % en 5 ans (réf : Tableau sur l'évolution du nombre global d'élèves)

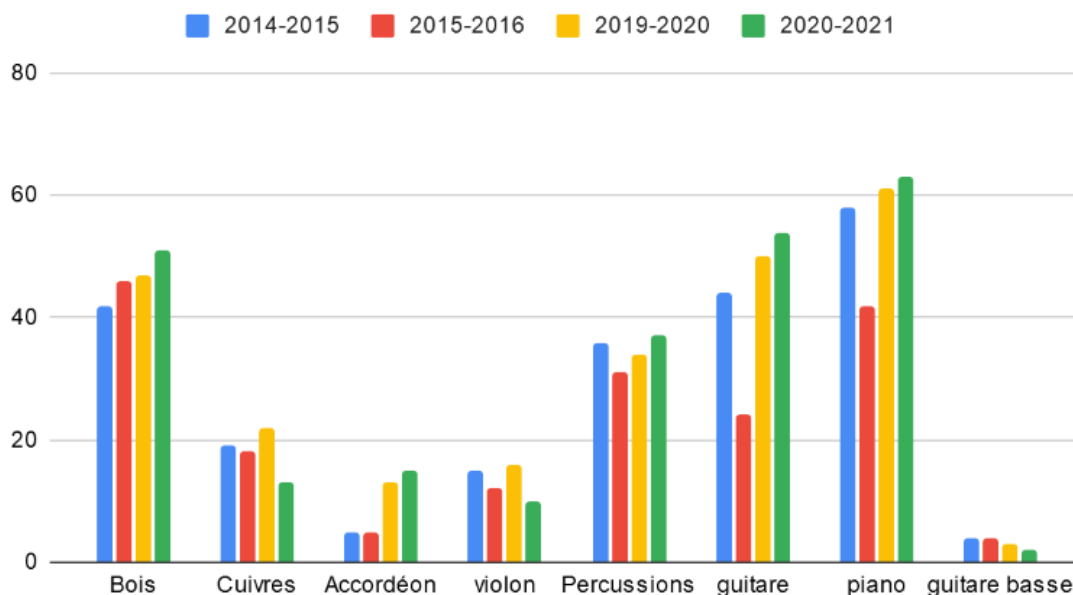
Cette baisse peut s'expliquer par :

- Les listes d'attentes (piano, guitare, percussions) priorisant les enfants ne permettant pratiquement plus l'accès des adultes à ces classes
- Arrêt de la chorale adulte en 2015 (12 élèves)
- Tarifs élevés : + 50 % / tarif enfants

3- Répartition dans les différentes pratiques individuelles

Il existe de très fortes disparités entre certains instruments ; Elles se sont encore accrues suite à la fusion avec l'Ecole Bruit'sonnière. Le piano, la guitare et les percussions sont les instruments les plus vus, les plus connus et donc les plus demandés par les enfants

Evolution des effectifs en pratique individuelle



→ **Les classes en hausse :**

- Piano – guitare – percussions

Elles font l'objet de listes d'attentes mais représentent malgré tout en 2020 63 % des effectifs en cours individuel (dont près de 50 % pour uniquement le piano et la guitare).

Les fluctuations très importantes sont dues à l'instauration des listes d'attentes en 2015 (volume maximum d'accueil pour chaque classe : 20H/Hebdo)

La forte augmentation en 2019/2020 est due à la fusion avec l'école Bruit'sonnière essentiellement constituée pas des pianistes et guitaristes.

- Les Bois (flûte traversière, clarinette, saxophone)

Augmentation faible mais constante

- La stabilité et qualité des 4 enseignants présents depuis 2014

- L'effet « boule de neige » ; un enfant donne parfois l'envie de pratiquer son instrument à un autre enfant.

- L'accordéon : effectifs multipliés par 3 (15 contre 5 en 2014)

→ **Les classes en baisse :**

- Les Cuivres (trompette, tuba, trombone) ne se développent pas et même accusent une forte baisse (notamment pour la trompette) en 2020.

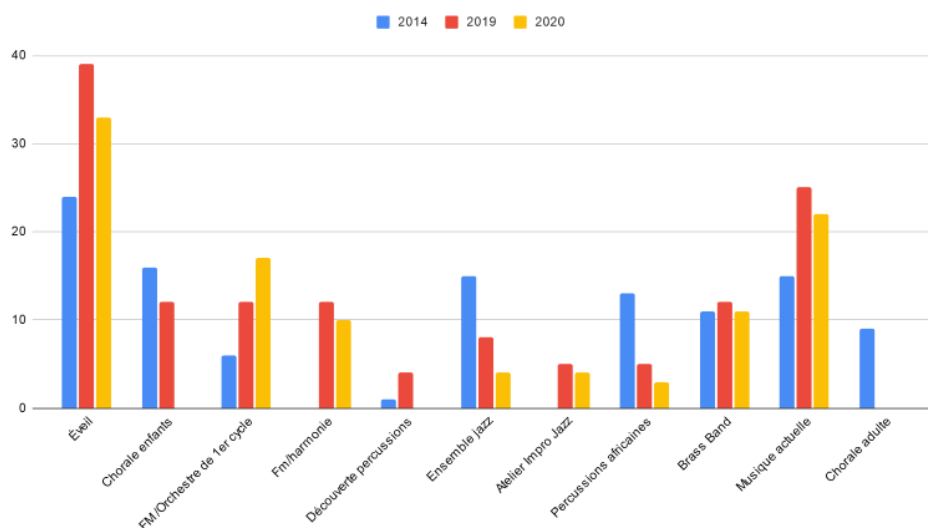
- Perte de repères des élèves avec plusieurs changement d'enseignants

-Instrument difficile (surtout la trompette)

De façon générale, certains instruments moins connus des élèves maintiennent cependant un très bon niveau de fréquentation (par exemple chez les bois et l'accordéon) ; Cela tient probablement aux qualités pédagogiques et humaines de certains enseignants qui peuvent ainsi « construire » une classe dans la durée.

4 – Répartition dans les différentes pratiques collectives

Evolution des effectifs en pratiques collectives



→ Les classes en hausse :

- L'atelier FM/Orchestre 1^{er} cycle : Triplement des effectifs en 6 ans avec 17 élèves en 2020.
- L'atelier FM/Harmonie : Créé en 2019 avec des effectifs stables en 2020 (11 élèves)

Plébiscite de la formule regroupant la FM et la pratique instrumentale collective

Permet de mutualiser les déplacements
Donne un sens et une motivation supplémentaire aux participants
Dynamique de projet

- L'Atelier de Musiques actuelles (22 contre 15 en 2014)

- Une esthétique musicale plébiscitée par les adolescents et adultes (variété-rock)
- Encadrement approprié avec 2 enseignants/groupe apportant chacun ses compétences

→ Les classes en baisse

- La chorale enfants : Arrêt en 2020 (L'objectif d'un effectif minimum de 10 élèves n'ayant pas été atteint)

Problème de fidélisation des élèves à cause en partie de la constitution du groupe avec de trop importantes différences d'âge (entre 7 et 12 ans).

- Arrêt de la chorale adulte en 2015
- L'Ensemble Jazz (4 élèves contre 15 en 2014) :

- Pas assez d'élèves de second cycle pour l'« alimenter » ?
- Offre des pratiques collectives élargies (Musiques actuelles)
- Doublet avec la création de l'Atelier de technique d'impro jazz en 2018 (4 élèves)
- Problème de visibilité et d'attractivité de l'atelier – perte de motivation ?

- La classe de percussions africaines (3 élèves contre 13 en 2014) :

Manque de visibilité de l'atelier destiné à un public adulte?

- L'Atelier « découverte percussions » n'a pas trouvé leur public

Manque de visibilité de l'atelier
Jour de cours (mercredi) mal-approprié avec des enfants en multi-activités

5 - Les harmonies partenaires

- Pour l'OHEV : Effectifs fluctuants : 13 élèves en 2014 pour atteindre **un pic en 2019 (23 élèves)** notamment avec la **création du cours de FM/Harmonie qui a favorisé l'exercice de la pratique instrumentale dans le cadre de l'harmonie.**

Les élèves suivent un cours spécifique de FM/Pratique instrumentale de 19H00 à 20H00 puis poursuivent leur activité de pratique collective avec les musiciens de l'harmonie de Vertaizon

- Pour le Cercle musical de St-Dier : Stables avec une baisse en 2020 (4 contre 6 en 2019)

6- Investissement des élèves inscrits en cours individuels et par ailleurs inscrits dans une pratique collective (dont la FM) :

Pour les mineurs :

- Élèves inscrits en cours individuels : 209
- Élèves inscrits en pratiques collectives : 130

Cela signifie que 79 élèves mineurs prenant un cours individuel ne participent à aucun autre enseignement collectif

Pour les majeurs :

Élèves inscrits en cours individuels 23

Élèves inscrits en pratique collectives 14

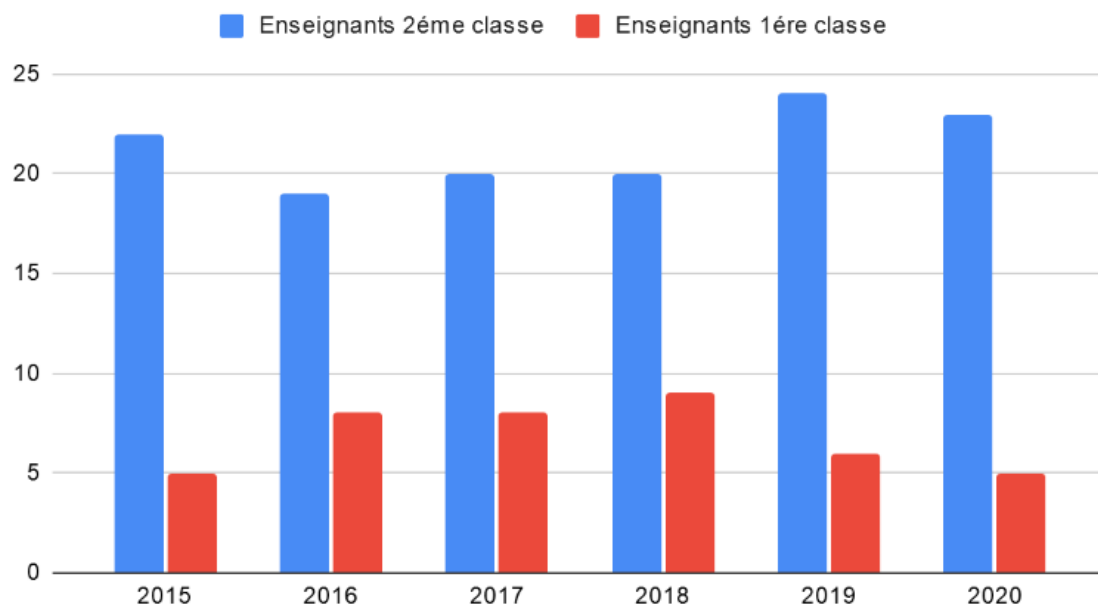
Les adultes pratiquent très majoritairement des instruments à vent leur permettant d'intégrer des ensembles dès qu'ils le niveau suffisant.
Pour les enfants, 37 % (plus d'1/3) ne pratiquent que le cours individuel :
- Élèves qui ne finissent pas le cursus de FM proposé (6 ans)
- Élèves et parents qui ne peuvent/veulent pas amener leur enfants sur une pratique collective (il n'y a pas d'obligation à cela)
- Pas assez de propositions de pratiques collectives pour certains instruments (piano par exemple)

6- Evolution du coût de l'école de musique

	2014	2019	2020
Nombre d'élèves	310	318	296
Volume d'heures hebdomadaire	181H	198H	189H
Total des Dépenses	266 724,00 €	293 330,00 €	326 904,00 €
Total des Recettes	117 144,00 €	110 272,00 €	162 950,00 €
Dont CD 63	45 150,00 €	42 800,00 €	42 500,00 €
Dont Inscriptions	64 469,00 €	64 451,00 €	68 534,00 €
Coût pour la collectivité	149 580,00 €	183 057,00 €	163 953,00 €
Coût moyen à la charge de la collectivité par élève	482,00 €	575,00 €	553,00 €

7- Qualification des enseignants

Grade des enseignants



Les enseignants au grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique de 1ère classe sont titulaire du Diplôme d'État de professeur ou du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). Ces 2 diplômes ainsi que le Certificat d'Aptitude sont les seuls à être reconnus par l'État en matière d'enseignement dans les Établissements d'Enseignement Artistiques.

Leur nombre au sein de l'équipe est largement minoritaire (5 sur 23 enseignants en 2020) et tend à diminuer depuis 2018.

La faible proportion d'enseignants et leur diminution tient essentiellement aux conditions statutaires proposées qui les laisse dans une situation de précarité (CDD de septembre à juin renouvelés chaque année avec période de chômage en été) et donc également pas de perspective d'évolution perenne sur la structure.

C- Les actions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles

Au cours des 6 dernières années, un des objectifs de l'école de musique a été de mettre en place une stratégie d'ouverture vers différents publics. C'est une plus-value culturelle, éducative et sociale apportée à la population du territoire. Elle participe au « mieux vivre » porté par Billom communauté.

1- Les scolaires

1-1 Les Interventions en milieu scolaire

Depuis quand ? 2014-2015

Sens de l'action

Rendre possible une pratique musicale à un jeune public qui n'y a pas nécessairement accès en s'inscrivant à l'école de musique

Enjeu

Que toutes les écoles de la CC (qui le souhaitent) puissent bénéficier de ce plan d'action.

Mise en œuvre

Un intervenant spécialisé effectue chaque semaine un travail vocal collectif. En fin d'année, un spectacle est donné à la salle du Moulin de l'Etang.

Intervenant : Mr Jean-François DE GROOTE (titulaire du DUMI : *Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant* - par ailleurs professeur de clarinette et Chorale Enfants à l'école de musique). Les coûts de ses interventions est pris en charge par Billom Communauté.

Liens avec l'école de musique :

- Participation au concert de la Chorale Enfants (environ 10 élèves)
- Participation de 4 à 5 enseignants constituant l'orchestre ; ils sont présents sur 2 à 3 répétitions/présentations d'instruments pendant le temps scolaire

Liens avec les enseignants des groupes scolaires :

Ils sont impliqués dans

- L'apprentissage des textes et le relai du travail fait avec l'intervenant musical.
- La construction de saynètes qui articulent les différents tableaux du spectacle (travail de mise en scène, décors, diction à haute voix...)

Plus-value pour les enfants :

- Valorisation et enrichissement de leur champ artistique
- Renforcement de l'esprit de groupe par la réalisation d'un projet collectif commun.

Écoles et classes concernées chaque année :

- 2 à 3 écoles de la CC (souvent regroupées géographiquement)
- Entre 5 et 6 classes de cycle III (entre 120 et 140 élèves)

Les écoles et thématiques

Années scolaires	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Écoles concernées	Billom	Montmorin St Julien-de-Coppel Billom	Beauregard Vertaizon Le RPI Chas/Espirat /Reignat	Bongeat Neuville St-Julien-de-Coppel	Pérignat Chauriat	Beauregard Chas Trézioux	Beauregard Chas Trézioux
Thématiques	« Les poésies »	« 1, 2, 3, ... ROCK »	Mini-opéra « A propos »	« Les Sixties »	« Faune et flore »	« Aux rythmes du »	« La Magie »

	enchantées » de Michèle Bernard		d'animaux »			Jazz »	
--	---------------------------------------	--	-------------	--	--	--------	--

1-2 Les concerts d'élèves

Depuis quand ? 2015-2016

Sens de l'action : Valoriser le travail artistique des élèves de l'école de musique en organisant des échanges avec les enfants des écoles.

Mise en œuvre :

Sur la période mai-juin, l'orchestre du stage de Printemps (entre 15 et 20 jeunes instrumentistes) redonne son spectacle de clôture dans 2 à 3 écoles primaires de la CC ; c'est un moment d'échange entre les enfants.

Plus-value pour les enfants

- Éveille chez les jeunes spectateurs de la curiosité et parfois l'envie de pratiquer d'un instrument
- Valorise le travail collectif des élèves de l'école de musique

1-3 Avec le service Petite Enfance de la CC

Intervention de 72/an d'un enseignant spécialisé de l'école de musique (Augustin Jouve)

- Pour le Relai Petite Enfance : 60 heures d'atelier sur plusieurs communes de la CC
- Pour les Pitchouns du Jauron : 12 h

Contenu et objectif :

- Éveiller les « tout-petits » au monde des sons par des activités ludiques d'écoute, de chant, de musique en mouvement ...

2- Les Ephads et maisons de retraite

2-1 Les ateliers « musique et motricité »

Depuis quand ? 2016-2017

Sens de l'action : Enrichir et améliorer le quotidien des personnes âgées grâce à une pratique de la musicothérapie.

Mise en œuvre : Un enseignant spécialisé anime chaque semaine un atelier « musique et motricité ». Entre 10 et 15 pensionnaires sont présents à chaque séance. Les séances d'1 heure sont articulées autour de petits mouvements du corps, manipulation d'objets (foulards, maracas) en rapport avec la musique.

Intervenants :

- De 2016 à 2018 : Mme Claudine GENESTOUX, spécialisée Méthode Jacques DALCROZE – professeure de piano, Formation et Eveil musical à l'école de musique
- Depuis 2018 : Mr Cyrille DE GOER et Mme Frédérique MOURGUES.

Les lieux :

- Le Centre hospitalier de Billom depuis 2016-2017 (1h/semaine) et depuis 2017-2018 (1h/quinzaine), l'ehpad de Saint-Jean-des-Ollières.

Plus-value pour les pensionnaires :

- Participation au « mieux-vivre » des résidents dans leur établissement d'accueil (rencontre, échange autour d'une activité ludique avec un intervenant extérieur).
- Vertu thérapeutique (stimulation des réflexes du corps et de la tête).

2-2 Les concerts d'élèves

Chaque année (souvent à Noël), 1 à 2 concerts y sont organisés à dans les , Maisons de retraite de Billom

2-3 Les projets solidaires

Fin 2020, plusieurs écoles du territoire et l'école de musique s'associent dans le projet « On pense à vous! »
Le but est d'apporter des moments de bonheur aux résidents et au personnel en projetant des montages vidéos leur étant spécialement dédiés (dessins, poèmes, musiques...)

3 – Le tissu associatif local

3-1 Avec les harmonies partenaires :

Qui sont-elles ?

- Le Cercle musical de St-Dier (de 15 et 20 musiciens ; direction : Mme I.Liennard)
- L'Ohev / Orchestre d'Harmonie les Enfants de Vertaizon (de 40 et 50 musiciens ; direction musicale : F.GERMOT)

Sens de l'action et plus-value :

- Pour les élèves : Ils poursuivent leur apprentissage musicale au sein de ces ensembles.
- Pour les harmonies : Elles bénéficient de musiciens formés par l'école de musique ; par exemple pour l'Ohev, 75 % d'entre eux le sont.
- Pour la population : Elle bénéficie des nombreuses prestations (animations festives, concerts, cérémonies)

Exemples de concerts associant l'Ohev et l'école de musique :

2013-2014 : Avec les Cuivres

2014-2015 : Avec Le Brass, les Ateliers de Musiques Actuelles et Jazz

2016-2017 : Avec l'Orchestre Junior : « Les musiques de dessins-animés »

2017-2018 : Avec les Ateliers de Musiques Actuelles

2019-2020 (reporté en 2021 à cause de la Covid-19) : Avec le Cercle musical de St-Dier et Le Brass, les Ateliers de Musiques Actuelles et Jazz

3-2 - Avec d'autres associations musicales

2019-2020 (reporté en juin 2021 à cause de la Covid-19): Projet « Goldamn » regroupant la chorale associative de Beureard-l'évêque « Au chœur des champs » Direction et les ensembles de percussions de l'école de musique

4-1 Les différentes écoles de musiques du département

4-1-1 Les Rencontres Départementales des Musique Actuelles.

Depuis quand ? : 2018

Sens de l'action : Concrétiser par un concert sur une scène professionnelle le travail collectif entrepris pendant l'année

Mise en œuvre : Chaque année, à la salle du Tremplin à Beaumont , 2 Ateliers de Musique Actuelles (12 élèves environ) font un concert commun avec les classes du Conservatoires de Cournon, Thiers ainsi que les écoles de musique d'Issoire et de La vallée du Bédât

Plus-value pour les élèves :

- Évolution dans un cadre professionnel
- Enrichissement par des expériences partagées

4-1-2 Les stages de clarinette

Depuis quand ? 2014

Sens de l'action : Rassembler les élèves des écoles de musique de Chamalières, Aubière, Lezoux, Le Cendre et de la CC.

Mise en œuvre : Sur une journée, les stagiaires mettent en forme les partitions travaillées en cours avec leurs enseignants. Un concert de clôture est donné . Le stage est encadré par 4 professeurs (dont 2 de la CC : F.GERMOT et JF DEGROOTE) membres du groupe humoristique : « Les Clartones ».
Depuis 2014, ils se sont déroulés successivement à Lezoux, Le Cendre, St-Jean-des-Ollières, Saint-Julien de coppel, Aubière, et Pont-du-château

Plus-value pour les élèves : Découverte de nouveaux champs d'expression artistiques (postures corporelles et théâtrales, effets comiques), émancipation dans le rapport à l'instrument, rencontres entre élèves...

4-1-3 Les autres rencontres interclasses

Régulièrement, les enseignants organisent des rencontres de classes d'instruments avec d'autres écoles du département (Vic-le-comte, Le Cendre, Pont-du-château, Romagnat...)

5- L'univers musical professionnel

Sens des actions : Renforcer la motivation des élèves au contact d'artistes

5-1 Le stage d'orchestre

Depuis quand ? 2013-2014

Mise en œuvre :

- Stage de 3 jours pendant les vacances de printemps qui croise un travail d'orchestre avec un ou plusieurs champs artistiques complémentaires. Sa particularité est d'avoir 2 intervenants : Un enseignant de l'école de musique et un artiste professionnel invité (plasticien, marionnettiste, preneur de son etc)
- Les enseignants participent en amont à l'apprentissage des partitions d'orchestre pendant leur temps de cours individuel avec l'enfant.

Plus-value pour les élèves:

- Apprentissage et développement des codes et réflexes du travail d'orchestre
- Sensibilisation et développement de l'écoute mutuelle
- Développement de la motivation par la concrétisation de projets collectifs
- Enrichissement de leur champ artistique (peinture, théâtre...)

5-2 Les rencontres d'artistes en résidence

Quand ? : De 2013 à 2016 dans le cadre des résidences d'artiste de la ville de Billom

Sens de l'action : Faire découvrir aux élèves de l'école de musique (Musiques Actuelles, Le Brass, classes de flûtes...) sur une séquence de 2-3 heures le processus de création d'artistes en résidence ; écoute du travail en cours, échange avec les musiciens : 2014 : Bario populo, Le concert impromptu, Aquila, 2015 : Kafka, 2016 : Guappecarto

5-3 Les créations musicales

5-3-1 Les projets « Harmonie et Jazz » et « Ethno-harmonies »

Sens des projets : Fédérer des musiciens amateurs et professionnels autour de projets originaux de création

- Le projet « Harmonie et Jazz » (en 2013-2014)

Mise en œuvre : Le Brass + l'Atelier Jazz, l'Ohev (harmonie partenaire) et 5 musiciens professionnels du « PG Project » ont travaillé à la préparation d'un concert jazz (partitions écrites par P.Guicquéro, enseignant à l'école de musique)

- Le projet Ethno-harmonies et Ciné-concert (en 2019-2020 et reporté en 2020-2021)

Mise en œuvre : Le Brass + l'Atelier Jazz (école de musique), l'ohev + Le cercle musical de St-Dier (harmonies partenaires) ont travaillé à la préparation de 2 concerts en plein air autour de 7 créations de Eric Pigeon (saxophoniste) et Richard Poher (pianiste, dijéridiste).

Plus-value :Pour les musiciens amateurs :

- Découverte et pratique d'une nouvelle esthétique (jazz et musiques du monde)
- Découverte et pratique de nouveaux champs techniques (électronique, vidéo)
- Émulation de côtoyer des musiciens professionnels et de produire des concerts importants

- Pour les professionnels (souvent locaux) : Enrichissement au contact d'amateurs, possibilité de travailler dans un contexte local

- Pour le public : Le plaisir d'assister à un concert original, de qualité, souvent gratuit

5-3-2 Le Conte musical « les petites bêtes du jardin »

En 2018-2019, 5 classes de Formation musicale de Dominique Leroy ont travaillé avec la compositrice Isabelle Aboulker sur ses propres compositions des Fables de La Fontaine. La représentation finale s'est conjuguée avec celle du Conte musical créée avec 4 classes de maternelles de Billom, St-Julien-de-Coppel et Mezel

Plus-value :

- La rencontre et le travail avec une personnalité attachante du monde la musique
- La magie d'un grand spectacle au Moulin de l'Etang

L'école de musique, c'est aussi des « projets citoyens »...

- L'histoire et le devoir de mémoire

Le projet « Le bébé tombé du train » (en 2014-2015)

Sens du projet : Éveiller et réveiller les consciences sur le drame de la déportation pendant la seconde guerre mondiale par la mise en scène et en musique du livre de Jo Hoestland « Le bébé tombé du train »

Mise en œuvre : Projet transversal incluant l'école de musique et divers partenaires : la chorale de Peschadoire, l'association « La pie qui lit », l'association de déportés.

La représentation finale comportait 2 temps : Le concert puis un échange avec l'auteure ainsi qu'avec des rescapés de la déportation.

Plus-value pour les élèves :

- Sensibilisation et ouverture aux valeurs humanistes
- Prise de conscience de la barbarie nazie par la force du texte de l'auteure et du témoignage d'anciens déportés

- L'ouverture à la culture régionale avec de service PAH

Sens des projets : Faire découvrir et pratiquer la culture régionale (langue, la musique) grâce à l'intervention d'acteurs de la défense et de la promotion de ce patrimoine.

Deux projets sur les « musiques traditionnelles d'Auvergne » ont eu lieu :

- En 2016-2017 : Appropriation par des instrumentistes de l'école de musique de morceaux traditionnels grâce à l'intervention de 2 membres de l'AMTA
- En 2019-2020 : Appropriation de plusieurs chants par 5 classes de FM grâce à l'intervention d'un membre de l'Institut d'Étude Occitanes (projet reporté à cause de la Covid-19)

- L'ouverture à d'autres cultures

Le stage de percussions orientales (en 2018-2019) :

Sens du projet : Faire découvrir la culture et pratiquer la musique des pays du maghreb grâce à un percussionniste spécialiste membre de l'école de l'oralité (St-Etienne)

Mise en œuvre : Stage de 3 1/2 journées et restitution à Vertaizon sur le site de l'ancienne église dans le cadre du concert de clôture du projet « Si t'es jardin » associant 3 classes de CM1/CM2 de l'école primaire de avec l'Ensemble Canticum Novum (St-Etienne) autour de chants et mélodies en langues étrangères

Plus-value :

- Enrichir et former l'âme des musiciens et des citoyens
- Créer du lien social entre tous (musiciens et public de tous âges, de toutes conditions)

Enfin, l'école de musique **est un acteur d'identification de la population au territoire de Billom Communauté** grâce à ses nombreuses actions et représentations. Ses élèves et enseignants ont aussi participé à :

- La Fête de la musique (Vertaizon, Egliseneuve, Billom), Le Charivari ; des vernissages ou expositions pour : le Miam-miam des livres (Bouzel, Vertaizon, Saint-Dier), les médiathèques (Egliseneuve, Billom); les Ciné-gôter à St-Dier ; les Tremplin-cirque et les festivals Autour d'elles (Billom); les soirées court-métrage (Billom et Saint-Jean-des-ollières) ; les festivités des Outres-mer avec ***l'Ensemble de musiques du monde » du CRR de Clermont*** (Montmorin) ***du CRR de Clermont ; la fête des Pitchouns du Jauron (Chignat) ; les musicales jazz (Billom) ; les 5 à 6 auditions annuelles dans différentes communes (Reignat, St-Dier, Beauregard, Fayet-le-château, Vertaizon, Chas, Bouzel, Billom, Egliseneuve, Montmorin, Saint-Julien-de-coppel).***

En chiffres Entre 15 et 25 représentations pour un public de 2500 personnes chaque année.

D- Le projet d'avenir

Les trois axes du Projet d'établissement :

I – Renforcer les missions d'éducation fondées sur un enseignement spécialisé structuré.

II – Renforcer l'attractivité.

III - Renforcer le rôle « d'établissement ressource » en terme d'actions éducatives, culturelles et sociale

I – Renforcer les missions d'éducation fondées sur un enseignement spécialisé structuré.

Favoriser les apprentissages dans un cursus renforcé plus cohérent et lisible pour :

- 1- La Formation Musicale (FM).
- 2- L'éveil musical.
- 3- La classe de percussions.

1- Le cursus Formation Musicale

- Définir un programme d'enseignement commun aux différents enseignants.
- Évaluer régulièrement les élèves dans le suivi complet du cursus.
- Impliquer davantage les parents.
- Pratiquer davantage le chant et les instruments.
- Allonger le temps de cours.

2 - Le cursus éveil musical

- Créer le cursus Éveil-Musique-Danse en partenariat avec l'école Municipale de Danse de Billom.
- Ouvrir une classe à Mur-sur-Allier (Mezel).
- Évaluer les élèves (échange avec les parents sur les acquis et le choix d'une future pratique instrumentale).

3 - Le cursus percussions

L'objectif : homogénéiser la classe.

- Créer le "cursus percussions" proposant l'enseignement de toutes les percussions (batterie, tambour, claviers...).
- Créer un cours collectif de tambours.

Pour davantage :

- De polyvalence des élèves.
- D'implication et de compréhension dans les cours de Formation Musicale.
- De temps passé en collectif.

II – Renforcer l'attractivité.

1 - Au près de la population en rendant l'école plus visible.

- Mieux informer et communiquer avec les structures d'accueil du public, les collectivités...
- Représenter l'école « hors-les-murs » par les projets des élèves et des enseignants.

2 - Au près des élèves en favorisant le collectif.

- Le « **Passeport découverte des pratiques collectives** »

L'objectif : faire connaître aux élèves entrant en deuxième cycle l'éventail des pratiques d'ensemble.

- L'**atelier de Musique Assistée par Ordinateur (MAO)**.

Découverte et utilisation des outils informatiques spécifiques, création de morceaux, enregistrements.

III – Renforcer le rôle « d'établissement ressource » en terme d'actions éducatives, culturelles et sociales.

1- Le volet éducatif :

L'enjeu : La découverte et la pratique de la musique à un large public d'enfants (maternelles, primaires et collège).

Les actions seront :

- Réalisées avec et dans les établissements scolaires.
- Menées par les professeurs de l'école de musique.
- Avec une dynamique de projets.
- En transversalité.



Les maternelles

Proposer des cycles d'ateliers d'Éveil Musical aux écoles volontaires.

Objectif pour les tout-petits :

- Découvrir le "monde des sons" (jeux sur petits instruments, chansons, écoute en mouvement).
- Créer l'envie de poursuivre l'activité à l'école de musique.



Les primaires

- Les interventions en milieu scolaire

Actuellement, un Dumiste intervient auprès de 4 à 5 classes/an à raison de 3h/semaine.

Le potentiel d'élèves sur le territoire est de 1771 en 2021 en primaire.

L'objectif : étendre le programme d'actions à l'horizon 2023-2024.

- Le dispositif Orchestre à l'école (OEA).

Démocratiser l'accès à la pratique instrumentale par la création d'un orchestre (type harmonie) avec une classe de primaire (CM1-CM2).

- Les projets éducatifs et artistiques ponctuels.

Collaboration de classes instrumentales et de scolaires pour des projets scéniques.

✓ **Les collèges**

Actuellement, il n'y a pas d'échange avec les collégiens de Billom et de St-Dier.

L'objectif : créer des liens notamment grâce à la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) avec :

- Des séances de présentation au collège.
- La création de projets artistiques en lien avec différents services de Billom Communauté.

2- le volet social :

Avec les personnes âgées des EHPADS pour :

- Renforcer les liens avec ces établissements.
- S'enrichir mutuellement entre résidents et élèves.

• **Les ateliers "musique et motricité"**

Actuellement proposés dans deux établissements du territoire.

L'objectif : étendre le dispositif à d'autres structures.

• **Autres actions :**

- Séances partagées d'ateliers « musique et motricité » et d'éveil musical.
- Plus de concerts d'élèves et de projets (ex : « On pense à vous ! »)

Tableau récapitulatif des actions nouvelles

Calendrier	Actions NOUVELLES	Coût salaires	Recettes éventuelles / autres coûts / commentaires
Dés la rentrée 2021-2022	Cursus Formation Musicale : Passage de 18h45 à 22h30 de cours (+ 3h45 /semaine réparties sur 18 cours).	5 850	
	Cursus Percussions : Création d'un cours collectif de tambour (1h15/semaine)	1 950	
	Musique Assistée par Ordinateur Création de 2 cours d'1h/semaine	3 120	Recettes en fonction des inscriptions (gratuité pour les élèves déjà inscrits en cours individuel ; sinon de 90 € à 240 €). Investissement prévu sur BP 2021
	Éveil Musical dans les écoles maternelles : Mise en place de 3 cycles annuels de 3 séances	270	
	Ateliers « Musique et Motricité » dans les EHPAD Extension du dispositif aux structures intéressées (1 heure/semaine sur l'année scolaire)	4 680	coût pour 3 établissements. Prestation payante (20 € la séance)
	Rentrée 2021 / 2022	15 870	
Après 2022	Intervention en milieu scolaire Extension du programme en recrutant un Dumiste à temps complet :	31 200	Une participation des communes pourrait être envisagée
	Dispositif Orchestre A l'École Création d'un orchestre (type Harmonie) dans une classe de primaire sur un cycle de 2 année.	14 040	Investissement pour l'achat des instruments : 15 000€ Une participation des communes pourrait être envisagée

Financement :

- Rentrée 2021 : Maîtrise du nombre d'élèves en cours individuel pour les 3 instruments les plus fréquentés (piano, guitare, percussions).

Participation des communes en particulier pour des projets en milieu solaire.

- A partir rentrée 2022 : recherche de subventions, mécénat (pour le dispositif Orchestre à l'école) / réfléchir à une augmentation des tarifs / réfléchir à une participation des communes...

Pour conclure, le Projet d'Établissement c'est :

- **Un bilan** des années écoulées.
- **Une vision** et des projets pour l'avenir.
- **Des actions** conduites par les enseignants.
- **Une dynamique relancée** pour l'ensemble des acteurs éducatifs, culturels et sociaux.
- **Un ancrage renforcé** de l'école dans la vie du territoire.

E- Règlement de fonctionnement

SOMMAIRE

1 – Généralités.....	22
2 – Inscriptions et réinscriptions.....	22
3 – Formations proposées.....	23
4 – Cours des études.....	23
4-1 Les pratiques individuelles.....	23
4-2 Les pratiques collectives.....	24
4-3 La Formation Musicale (FM).....	24
4-4 L'Éveil Musical.....	26
5 – Organisation des cours.....	26
6 – Responsabilité des usagers.....	26
7 – Démission-Remboursement.....	27
8 – Modalités d'inscription et politique tarifaire.....	27
9 – Location d'instruments.....	28

1 – Généralités

L'école de musique est un lieu d'éducation par la musique grâce à un enseignement spécialisé et diversifié. Sa mission de service public en fait un pôle ressource générateur de liens avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire. Les cours sont répartis sur plusieurs communes de Billom Communauté : Billom, Mur-sur-allier, Vertaizon/Chignat, Pérignat et St-Dier d'Auvergne.

2 – Inscriptions et réinscriptions

L'école de musique est ouverte aux enfants dès leur entrée en moyenne section de maternelle (4 ans) ainsi qu'aux adultes de la Communauté de Communes et aux communes extérieures, dans la limite des places disponibles.

Les dates de réinscriptions et d'inscriptions prises en début et fin d'année scolaire sont portées à la connaissance du public par mail, courrier, affichage, voie de presse et site internet de Billom communauté. Les dossiers d'inscription doivent être remis au directeur de l'établissement lors des différentes permanences d'inscription. Les familles doivent se conformer aux lieux, dates et horaires fixés par le directeur.

La réinscription implique d'être à jour de sa cotisation de l'année échue.

L'inscription et la réinscription à l'école de musique impliquent l'acceptation du présent règlement dans sa totalité.

3 – Formations proposées

Formations de Base	Éveil Musical/Éveil-Musique-Danse Formation Musicale (FM)
Instruments enseignés	Flûte traversière/clarinette/saxophone/trompette/trombone/ tuba/piano/accordéon/violon/guitare acoustique et électrique/guitare basse/percussions (batterie, tambour, xylophone...).
Pratiques d'ensembles et ateliers	FM-Orchestre Junior FM-Orchestre d'Harmonie « Le Brass » - Orchestre à vents adultes débutants Atelier Découverte Percussions Atelier Musique Africaines Ateliers Jazz Ateliers Musiques Actuelles Ateliers Musique Assistée par Ordinateur (MAO) Ensembles de classe (accordéon, flûte...)

4 – Coursus des études

4-1 Les pratiques individuelles

Les élèves peuvent choisir un instrument à partir de leur première année de Formation Musicale dès l'âge de 7 ans. Tout élève peut s'inscrire dans une ou plusieurs pratiques collectives et individuelles.

Pour les élèves majeurs, la réinscription au-delà de la 4^{ème} année ne sera possible que si une pratique collective est suivie dans ou à l'extérieur de l'école (justificatif demandé).

Durée et formules des cours.

L'organisation du cursus repose sur des cycles.

Un cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis.

	Cursus et durée de cours		
Cycles	Premier cycle	Second cycle	Troisième cycle
Durée du Cycle	5 ans	5 ans	5 ans
Durée du cours	30 minutes	45 minutes	1 heure

Le cours peut prendre deux formes différentes :

- Cours individuel : rapport pédagogique 1 professeur/1 élève
- Cours de groupe : rapport pédagogique 1 professeur/plusieurs élèves et ce en appliquant une pédagogie de groupe.

La pédagogie de groupe : Il s'agit d'une méthode d'apprentissage utilisant la dynamique et la synergie du groupe en vue d'améliorer l'efficacité du rapport pédagogique professeur/élève. Lors de ce cours groupé, la durée du cours est alors égale à la somme des durées des cours individuels de chaque participant. Le professeur peut diminuer ce temps (pour raisons pédagogiques ou bien d'emploi du temps) sous condition d'acceptation par les parents ou les élèves eux-mêmes pour les majeurs. Chaque professeur est libre d'utiliser ou pas cette méthode au sein de sa classe.

Pour les élèves guitaristes et chanteurs inscrits en ateliers de Musiques Actuelles, des « cours ressources » sont proposés (durée : 40 minutes par groupes de 2 à 3 élèves).

Évaluations, examens et jurys

➤ Les évaluations

À la fin de chaque année scolaire et dès la première année de 1^{er} cycle, l'élève passe une évaluation de ses acquisitions techniques et musicales. Cette évaluation peut se passer en présence d'un jury interne à l'école de musique. Le jury donne une appréciation et des commentaires sur la prestation de l'élève.

➤ Les examens

Les élèves peuvent se présenter aux examens de fin de cycle dès qu'ils sont au niveau et sur proposition de leur professeur. La durée de chaque cycle est de 5 ans mais peut varier en fonction du rythme d'acquisition de l'élève. Le professeur peut décider d'allonger ou d'écourter la durée du cycle par le report ou l'anticipation du passage de l'examen de plus ou moins 2 ans. Il se doit de présenter des élèves ayant toutes les chances de réussir. Il s'agit de valoriser le travail fourni et surtout ne pas créer des situations d'échec. Cet examen se déroule de préférence en présence d'un jury externe à l'école de musique et du directeur ou de son représentant.

Les critères d'appréciation sont répartis comme suit :

- 2^{ème} mention = reste dans le même niveau
- 1^{ère} mention = valide le certificat de fin de cycle
- 1^{ère} mention bien
- 1^{ère} mention très bien
- 1^{ère} mention avec félicitations

L'accès au 2^{ème} cycle instrumental se fait à deux conditions :

- L'obtention d'une 1^{ère} mention obtenue à l'examen de fin de premier cycle
- L'inscription (et l'assiduité) à minima au cours de 4^{ème} année de 1^{er} cycle de Formation Musicale.

➤ Les jurys

- Le jury interne est composé de professeurs de l'école de musique qui enseignent des disciplines issues de la même famille instrumentale et du directeur.

- Le jury externe est composé de professeurs venant d'autres écoles de musique qui enseignent la discipline du candidat et/ou des disciplines issues de la même famille et du directeur.

Chaque jury est présidé par le directeur de l'école de musique ou son représentant dûment mandaté.

Le jury peut délibérer sur place ou dans une annexe proche.

Les commentaires, clairement résumés, sont communiqués **individuellement** par le jury.

Les répétitions ainsi que le déroulement des épreuves sont soumis à des horaires contraignants qui doivent être anticipés par tous.

L'école prépare les élèves qui le souhaitent à l'obtention du BEM (Brevet D'Étude Musicales) qui valide une fin de 2^{ème} cycle au niveau départemental.

Pour les élèves majeurs, le passage des évaluations est obligatoire sauf s'ils sont inscrits dans une pratique collective de l'école de musique. Le passage de l'examen pour le passage au cycle supérieur est obligatoire dans tous les cas.

4-2 Les pratiques collectives

Leur durée varie en fonction de leur nature et du nombre d'inscrits.

Elles font partie intégrante de la scolarité et du programme pédagogique de l'école de musique.

Elles contribuent à l'épanouissement des élèves et au rayonnement de l'école de musique sur le territoire.

Dans un but de cohérence pédagogique (équilibre de niveaux, d'âges) ou bien d'effectifs, la participation pour les élèves à chacun de ces ensembles est soumise à la décision des professeurs ; un niveau minimum peut être requis.

Les associations partenaires de l'école de musique : OHEV (Orchestre d'Harmonie les Enfants de Vertaizon) et le « Cercle musical de St Dier » participent à la formation des élèves dans le cadre de leur pratique collective. Si l'élève adhère à l'une de ces associations, et si certaines conditions d'assiduité et de participation aux différentes activités de l'association (cérémonies...) sont remplies, l'élève bénéficie de 50 % de réduction sur le tarif inscription à l'école de musique.

4-3 La Formation Musicale (FM)

Les cycles suivent le cursus instrumental.

- Le Cycle 1 (5 ans) ; **C'est le socle commun obligatoire** pour tous les enfants inscrits en cours individuels.

Cycles	Cours et durée	
Cycle 1 (cursus obligatoire)	Formation Musicale 1 ^{ère} année (1h00*)	
	FM 2 ^{ème} année (1h00)	
	Cursus traditionnel	Cursus « FM-Orchestre »
	FM 3 ^{ème} année (1h15)	FM 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année – Orchestre Junior (1h30)
	FM 4 ^{ème} année (1h15)	
	FM 5 ^{ème} année (1H30)	FM 5 ^{ème} - Orchestre d'Harmonie (1H45)
Examen de fin de Cycle 1		

- Le Cycle 2 (3 ans) est optionnel ; les cours sont proposés en fonction des demandes et projets spécifiques des élèves : préparation au Brevet d'Etudes Musicales (diplôme de fin de 2^{ème} cycle proposé par le Conseil Départemental et validant un certain nombre de compétences musicales), projets de renforcement des acquis pour l'apprentissage instrumental, culture musicale...

* La durée de tous les cours peut être ajustable à chaque rentrée en fonction notamment du nombre d'inscrits.

Des cours de FM pour adolescents/adultes pourront être proposés en fonction des demandes à chaque nouvelle année.

Obligations et dispenses

Le cursus de FM de 1^{er} cycle est obligatoire et de ce fait doit être suivi dans son intégralité.

Pour les enfants, la présentation à l'examen de fin de Cycle 1 instrumental en cours individuel est conditionnée par une inscription (et un suivi des cours) à minima en 4^{ème} année de FM de l'année en cours. Une dispense exceptionnelle peut être accordée pour une durée d'une année scolaire au maximum dans le suivi complet du cursus obligatoire.

La demande de dispense dûment motivée doit être adressée par courrier au directeur de l'école de musique (par exemple pour incompatibilité d'emploi du temps, circonstances personnelles particulières...)

Les pratiques vocales et instrumentales associées à la Formation Musicale

La pratique du chant (en 1^{ère} et 2^{ème} année), le jeu avec l'instrument (en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année) sont privilégiés notamment pour le travail rythmique, les notions d'intervalles, de transpositions etc.)

Le directeur de l'établissement peut refuser une ré-inscription en cours individuel en cas d'absences abusives en FM au cours de l'année précédente.

Le cursus FM-Orchestre

A partir de la 3^{ème} année de FM, les élèves peuvent rejoindre le cursus « FM-Orchestre » composé des cours de FM-Orchestre Junior puis FM-Orchestre d'harmonie.

Ce cursus propose une pratique de l'orchestre dans le cadre du cours de FM. L'OHEV comme le Cercle Musical de St-Dier (harmonies partenaires de l'école de musique) sont des ensembles amateurs qui participent à la formation des élèves et à ce titre permettent de valider un parcours de pratique collective au sein de l'école.

Un élève a toujours la possibilité de passer d'un cursus à l'autre.

Les évaluations et examens :

- Un programme d'acquisition des compétences est défini pour chaque niveau.
- Les élèves sont évalués en contrôle continu.

- Un examen final valide la fin du 1^{er} et 2^{ème} cycle.
- Les 3 critères d'évaluation pris en compte sont :
- Les résultats de l'évaluation continue.
 - Les résultats de l'examen final de fin de cycle.
 - La motivation/progression de l'élève.
- Le Conseil Pédagogique constitué des professeurs de FM et du directeur se réunit courant juin. Il valide le passage (ou pas) des élèves dans le niveau supérieur.
 - Les résultats sont affichés sur les différents lieux de cours de FM.
 - En cas de désaccord avec la décision du Conseil Pédagogique, la famille est invitée à prendre contact avec l'enseignant et le cas échéant avec le directeur.

4-4 L'Éveil Musical

Les séances d'une durée de 45 minutes (variable en fonction des inscrits) se font en petits groupes d'âges.

Éveil Musical	Cursus	Âge/classe
	Éveil-Musique-Danse	
Éveil 1 ^{er} année		4-5 ans/Moyenne section
Éveil 2 ^{ème} année		5-6 ans/Grande section
Éveil 3 ^{ème} année		6-7 ans/CP

Les enfants y découvrent sous forme de multiples petites activités ludiques le monde merveilleux des sons : Écoute active de petites pièces musicales, apprentissage de comptines, manipulation et fabrication d'instruments de musique : petits tambours, xylophones, maracas...

A partir de la 3^{ème} année, des premières notions de solfège sont abordées : notes, rythmes sur la portée...

Le cursus Éveil-Musique-Danse

En partenariat avec l'école Municipale de Danse de Billom, un cursus spécifique est proposé à Billom en conjuguant ces deux activités très complémentaires : les séances sont proposées par 2 professeurs.

L'activité « danse » est avant tout abordée en terme de déplacements et d'occupation de l'espace à travers des jeux ; l'activité « Éveil musical » garde son ADN autour de l'écoute active, la découverte et la pratique de la musique.

Les enfants peuvent intégrer directement le cursus et ce, quelle que soit l'année.

5 – Organisation des cours

Les parents doivent prendre toute disposition pour assurer le transport de leurs enfants à l'aller et au retour aux horaires prévus des cours, l'établissement ne pouvant pas assurer la surveillance des enfants avant et après les cours.

- Les parents ou accompagnants d'enfants mineurs ont l'obligation d'amener leurs enfants et d'attendre leur prise en charge par le professeur concerné.
- Billom Communauté ne peut être tenue responsable en cas d'accident survenu en dehors des horaires de cours ou d'activités musicales encadrées par un enseignant.

Tout élève doit avoir à sa disposition les fournitures demandées par les professeurs (livres, crayons...), un instrument pour lui permettre de s'entraîner chez lui.

- La présence d'un élève à tous les horaires de cours et activités qui lui ont été attribués est obligatoire.
- Toute absence d'élève doit être justifiée. Si l'absence est prévisible, elle doit être signalée au professeur avant le cours, la répétition ou le concert. Ce cours ne sera pas rattrapé.
- Un enseignant peut être amené à déplacer certains cours, notamment dans l'exercice de sa pratique artistique. Les familles seront alors prévenues dans les plus brefs délais. Un planning de remplacement du cours sera choisi en accord avec les parents.
- Les parents sont informés de l'absence d'un professeur, dans la mesure du possible, par un appel téléphonique, SMS, mail préalable pour éviter le déplacement de l'élève.
- En cas d'arrêt maladie, le professeur n'est pas tenu de remplacer son cours. L'école fera tout ce qui est possible pour remplacer le professeur dans le cas d'un arrêt de plusieurs semaines consécutives.

Les cours sont dispensés dans les salles de l'école de musique ; seule une fermeture exceptionnelle des locaux (ex : pandémie) permet des cours en distanciel (en visio notamment).
Le fonctionnement de l'école de musique est basé sur le calendrier scolaire ; toutefois, des cours et stages peuvent être ponctuellement organisés sur certaines périodes de vacances scolaires.

6 – Responsabilité des usagers

Le non-respect des biens, des personnes et du règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'individu. Aucun remboursement de l'adhésion ne sera effectué. Tout dégât par un élève aux locaux ou au matériel de l'école de musique engage la responsabilité des parents ou de l'élève s'il est majeur et fait l'objet d'un dédommagement immédiat. Le responsable légal s'engage à contrôler auprès de son assureur que le contrat d'assurance souscrit s'étend bien à la pratique d'une activité extra-scolaire.

7 – Démission-Remboursement

Tout arrêt définitif des cours pendant l'année doit faire l'objet d'un courrier adressé à Monsieur le Président de la communauté de communes.

D'autre part, sera considéré comme démissionnaire, tout élève qui ne se présente pas pendant un délai de 3 semaines sans excuse ou justificatif.

Toute année commencée étant due, il n'y aura pas de remboursement, sauf cas de force majeure soumis à la décision du Président de Billom Communauté.

8 – Modalités d'inscription et politique tarifaire

Les tarifs sont fixés et révisables chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Le montant de l'inscription demandé aux familles correspond à un forfait et non à un coût réel de la formation qui est bien supérieur. Par conséquent, aucune réduction ne sera appliquée en cas d'absence ou d'arrêt définitif des cours pendant l'année scolaire.

L'inscription à un cours individuel d'instrument donne accès à la gratuité des diverses pratiques collectives.

Pour une inscription à un second instrument, le tarif supplémentaire appliqué sera celui d'une famille de deux personnes.

La présentation d'un justificatif de domicile est obligatoire.

L'inscription pour certains instruments en cours individuel est soumise à une liste d'attente ; les prioritaires sont les personnes :

- 1- *Déjà inscrites à l'école de musique.*
- 2- *Habitant Billom communauté.*
- 3- *Dont un membre de la famille est déjà inscrit à l'école de musique.*
- 4- *De moins de 18 ans.*

Le montant de l'inscription est payable à l'année ou au trimestre. La facturation sera effectuée à l'issue des inscriptions et sera transmise par le Trésor Public. Après réception de l'avis des sommes à payer, le paiement se fera soit :

- par chèque à envoyer au centre d'encaissement du trésor public avec le talon de paiement dans l'enveloppe prévue à cet effet,
- en espèces (maximum 300 €) ou par carte bancaire chez un buraliste agréé « paiement de proximité »
- en chèques vacances ANCV à envoyer à la trésorerie de Billom jusqu'au 31/12/2021
- par CB ou prélèvement sur le site Payfip.gouv.fr

Toute année commencée est due en totalité.

Le règlement de la location de l'instrument se fait au deuxième trimestre (la facturation se fera dans les mêmes conditions que celle pour les inscriptions).

Pour les élèves inscrits à l'orchestre d'harmonie dans le cas où l'élève ne respecterait pas les conditions définies à l'article 4-2, le plein tarif lui sera appliqué et une facture complémentaire établie.

9 – Location d'instruments

L'école de musique propose la location d'instruments aux élèves qui en font la demande pour une durée maximale de deux ans, éventuellement prolongée d'une année sur l'autre et dans la limite des disponibilités. Compte tenu du stock, la priorité est donnée aux nouveaux inscrits, l'instrument peut donc être retiré à un locataire d'une année scolaire à l'autre.

Un document intitulé « contrat de prêt » précise les conditions de cette location dont notamment :

- Le retour obligatoire de l'instrument aux périodes des réinscriptions, lors de la permanence du professeur responsable de la famille d'instrument concerné. L'élève laisse l'instrument au professeur et le retrouvera à son premier cours (la semaine suivante) si aucun nouvel élève n'en a eu besoin.
- L'entretien courant de l'instrument ou petites réparations restent à la charge de l'emprunteur.

Vu le 06/07/2021 Gérard Guillaume Président de Billom Communauté

Projet associatif 2024

Nom de l'association (ou section) sportive :

I. Le volet sportif

1. Etat des lieux

Quelles sont les activités sportives (régulières et ponctuelles) proposées par l'association ?

→ Exemples d'éléments pouvant être renseignés pour chaque activité :

- spécialité(s) sportive(s) pratiquée(s)
- public(s) touché(s) (licenciés ou non licenciés, âge, sexe, niveau de pratique,...)
- type de pratique (initiation, performance/compétition, loisirs/bien-être,...)

Affiliée à la Fédération Française de Basket-ball, l'Union Sportive Chauriat-Vertaizon, créée au 1^{er} juin 2020, après fusion de l'US Chauriat et l'US Vertaizon, compte à ce jour 276 licenciés (dont 70 % de jeunes de 4 à 18 ans).

Pour assurer la pérennité du club, ses dirigeants s'appuient d'une part sur son Ecole de Mini-Basket labellisée départementale depuis 2007, sa nouvelle Ecole de micro-basket labellisée fin 2023 et d'autre part sur sa politique de formation de l'encadrement. Pour ce faire, et dans le but d'améliorer la qualité de pratique au sein de ses différentes équipes, l'US Chauriat-Vertaizon a créé un premier poste de cadre technique en 2011 puis a pérennisé, en octobre 2020, un apprenti suite à sa réussite au BP JES Basket et formation APT. Pour compléter cette équipe, une apprentie BP JEPS Basket +APT a été recrutée en septembre 2022 pour trois ans de formation.

Les trois salariés sont épaulés par 25 autres entraîneurs et coachs qui se forment années après années aux fonctions d'animateur jusqu'au DETB (Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basket) et aux Brevets fédéraux jeunes et seniors.

Pour compléter cette activité liée à la compétition, le club a créé, en septembre 2021, des sections sportives « basket » pour les élèves des CE et CM des deux écoles de Chauriat et Vertaizon. Ce sont ainsi 14 enfants à Chauriat (dont 7 licenciés du club) et 17 à Vertaizon (dont 2 licenciés) qui suivent cette nouvelle activité, deux fois 1 h 30 par semaine, après l'école, encadrée par nos éducateurs sportifs. L'objectif est bien de susciter de nouvelles envies, de nouvelles vocations et d'amener, à leur rythme, les enfants vers une intégration au club.

Une nouveauté en 2023 avec la mise en place - aux vacances scolaires - de stages de 2 jours pour les U 9/U 11 et les U 13/U15 encadrés par nos trois salariés qui ont pu dispenser leurs conseils avisés dans une ambiance certes sérieuse mais très détendue, vacances obligent. Ces stages ont connu un vif succès.

La fusion des deux clubs est le fruit d'une première collaboration dans le cadre d'une Coopération Territoriale de Clubs dont l'objectif premier était d'offrir, sur deux communes distantes de 3 km, les différents niveaux de pratique du basket-ball : initiation, loisirs, performance/compétition et permettre ainsi à chaque licencié(e) d'évoluer au niveau qui lui correspond.

Cette fusion entre les deux clubs est née de la volonté des dirigeants d'unir leurs efforts pour trouver des solutions aux difficultés de leur structure respective par la mutualisation des moyens organisationnels, humains et financiers.

Les résultats de nos pratiques sportives portent leurs fruits avec des titres dans différentes catégories depuis plusieurs années et surtout nos équipes de Jeunes participent régulièrement aux différents championnats régionaux notamment en championnat Auvergne Rhône Alpes.

publics	spécifiques	?	Si	oui,	auprès	de	quel(s)	public(s) ?
Personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel				☒			Habitants des quartiers en difficultés	☐
Personnes en situation de handicap mental				☐			Population des zones rurales fragilisées	☒
Jeunes filles et/ou femmes				☒			Personnes âgées	☐
Adolescents				☒			Population en milieu carcéral	☐

L'association dispose-t-elle d'un ou plusieurs label(s) reconnaissant la qualité de ses activités ?								
Label « Femmes et Sport »	☐	Label(s) fédéral(aux)	☒	Préciser : Ecole départementale de mini-basket				
Label « Sport et Handicap »	☐	Autre(s) label(s)	☒	Préciser : Ecole de micro-basket				

Quel est le nombre d'éducateur(s) intervenant régulièrement au sein de l'association ? 25

Combien d'entre eux sont formés (formations fédérales, professionnelles,...) ? 8

L'association rémunère-t-elle du personnel (salarié ou travailleur indépendant) ? Si oui, pour quelle(s) mission(s) ?								
Entraînement	☒	Développement	☒	Accueil	☐			
Formation	☒	Travail administratif	☐	Autre(s)	☐			

2. Analyse

	Oui	Non
Constatez-vous une variation significative du nombre d'adhérents ?	☐	☒
Certains publics sont-ils plus concernés par cette éventuelle variation d'effectifs ?	☐	☒
Certaines activités permettent-elles d'attirer davantage d'adhérents ?	☐	☒
A l'inverse, avez-vous des difficultés à fidéliser certains publics ?	☐	☒
La pratique est-elle suffisamment diversifiée (initiation, sport/santé, loisirs, compétition) ?	☒	☐
Les séances tiennent-elles compte du niveau et des aspirations de chacun ?	☒	☐
Les horaires de pratique sont-ils adaptés au rythme de chacun ?	☒	☐
Le nombre d'éducateurs est-il suffisant ?	☐	☒
Le nombre de bénévoles accompagnants est-il suffisant ?	☐	☒
Les intervenants ressentent-ils des besoins de formation ?	☒	☐
L'association a-t-elle besoin d'embaucher du personnel (ou d'étendre ses missions) ?	☐	☒
Les tâches sont-elles bien réparties entre les différents intervenants ?	☒	☐
Les infrastructures et le matériel sont-ils adaptés à la pratique de tous les adhérents ?	☒	☐

3. Objectifs

Quels sont les objectifs de développement de l'association pour l'année 2023 ?

(Exemples : développer la pratique féminine, améliorer l'accueil du public en situation de handicap, améliorer la qualité de l'encadrement de l'école de sport le mercredi après-midi,...)

Grâce à l'antenne DALHIR d'une Maison Sport Santé créée sur le territoire de Billom Communauté en 2022, nos deux salariés en CDI ont pu bénéficier d'une formation « sport-santé » en 2023 et sont ainsi qualifiés pour développer des nouvelles activités pour travailler sur l'activité physique et la lutte contre la sédentarité des divers publics (avec une orientation plus forte envers les jeunes pour l'USCV - enjeu qui s'est révélé fondamental dans le diagnostic réalisé par l'ONAPS sur le territoire de l'intercommunalité en 2020-2021).

Dans le cadre de l'Opération Basket Ecole, nous avons positionné notre club en tant que Centre Ressource Technique auprès des écoles primaires de notre secteur afin de les accompagner pour favoriser la pratique du basket à l'école – et plus généralement la pratique sportive - créer un lien entre l'école et notre club.

Des premières conventions sont signées sur le temps scolaires avec Chauriat et Vertaizon, ainsi que Mur-sur-Allier (secteur Dallet) 3^{ème} commune qui vient de rejoindre notre dispositif pour l'année scolaire 2023-2024. Nous avons ainsi des conventions avec les trois mairies pour mettre à la disposition des écoles primaires nos employés, agréés par l'IA, à raison de 7 heures par semaine (selon les écoles) pour intervenir dans le temps scolaire.

Une deuxième convention, avec les mairies de Chauriat et de Vertaizon concerne la mise à disposition de nos animateurs sportifs pour un total minimum de 11 heures par semaine pour l'animation d'activités périscolaires dans le cadre de leur Projet Educatif de Territoire (PEDT).

II. Le volet éducatif

1. Etat des lieux

Etes-vous confrontés à des difficultés de comportement (de la part des pratiquants, encadrants, parents,...) ? Si oui, lesquelles ?

Comme beaucoup d'associations sportives, l'Union Sportive Chauriat-Vertaizon est confrontée depuis quelques années à quelques difficultés de comportement tant de la part des pratiquants - notamment des joueur(es) - que des parents.

Ces attitudes négatives se manifestent essentiellement par :

- un manque de respect envers les officiels (et arbitres bénévoles) en contestant certaines décisions des arbitres, en mettant en doute leur intégrité (joueurs comme parents)
- une absence de respect vis-à-vis des coachs et entraîneurs (informer de l'absence du jeune au match ou à l'entraînement)
- des parents qui s'autorisent à intervenir auprès du coach pour lui faire part de leur mécontentement
- des supporters qui se permettent des interventions qui ne relèvent pas de leurs compétences, ce qui entraîne parfois quelques joutes verbales dans le public.

Notre attitude reste, dans la mesure du possible, de la fermeté pour éviter tout écart ou tout débordement, ainsi que le meilleur accueil possible lors des matchs afin de montrer que le sport c'est avant tout la convivialité : nous offrons le café aux parents qui ont fait des déplacements au-delà de 3 heures, ce qui permet d'engager des échanges amicaux ; tous les goûters ou repas sont préparés avec soin par les familles, chacune à leur tour, afin que ces post-matchs restent un moment où les joueurs/joueuses se rencontrent, se parlent, se connaissent.

Les dirigeants ne tolèrent pas de digressions ou joutes verbales et interviennent si nécessaire. Nous refusons par exemple toute attitude (cris, sifflets...) visant à déstabiliser l'adversaire par exemple lors de lancers-francs, que soit pour les adultes ou les jeunes.

Pour tenter de pallier ces difficultés, l'Union Sportive Chauriat-Vertaizon a identifié deux dirigeants pour être en lien avec les parents aux côtés des responsables de l'Ecole de mini-basket et jeunes de U 13 à U 18.

Enfin, un livret d'accueil avec des principes fondamentaux et une explication sur le fonctionnement du club a été créé il y a 6 ans. Il est distribué à chaque nouvel inscrit, diffusé à tous par internet et affiché dans l'espace commun (buvette) du club de même qu'une charte du basketteur.

Quelles sont les valeurs/qualités transmises au sein de l'association ? (cocher au maximum 5 cases)

Amitié	☐	Dépassement de soi	☐	Humilité	☐	Rigueur	☐
Citoyenneté	☐	Esprit d'équipe	☒	Hygiène de vie	☐	Solidarité	☒
Confiance en soi	☐	Estime de soi	☐	Mérite	☐	Tolérance	☐
Conscience écologique	☐	Excellence	☐	Partage	☐	Autre(s)	☐
Contrôle de soi	☐	Fair-play	☐	Persévérance	☐	Préciser :	
Convivialité	☒	Générosité	☒	Politesse	☒		
Courage	☐	Honneur	☐	Respect	☒		
Créativité	☐	Goût de l'effort	☐				

Quels sont le(s) public(s) visé(s) par la transmission de ces valeurs ?

- Les pratiquants ☒
- Les intervenants, encadrants ☒
- Les parents, la famille, l'entourage (pour les jeunes pratiquants) ☒
- Les supporters, accompagnateurs,... ☒
- Autre(s) ☐ Préciser :

Dans quel cadre sont transmises ces valeurs ?

- Lors de la pratique en elle-même (entraînements, compétition, discours des entraîneurs,...) ☒
- Lors de réunions pédagogiques (intervention d'arbitres, d'entraîneurs, de pratiquants,...) ☒
- Lors de manifestations conviviales, festives,... ☒
- A travers des supports pédagogiques de communication (flyers, affiches, charte éthique,...) ☒
- Autre(s) ☐ Préciser :

2. Analyse

Quelles sont les raisons qui conduisent l'association à transmettre ces valeurs ?

- Valeurs relatives à la sensibilité des dirigeants et encadrants de l'association ☒
- Valeurs recherchées par les adhérents ☒
- Valeurs correspondantes à l'activité elle-même (sport de combat, sport collectif,...) ☒
- Valeurs liées au niveau de pratique (pratique de loisirs, pratique compétitive,...) ☒
- Autre(s) ☐ Préciser : le bien-vivre ensemble, le respect et la tolérance envers chacun

Comment transmettez-vous ces valeurs ? Rencontrez-vous des difficultés ? Si oui, lesquelles ?

Le club édite, depuis 5 ans, la Charte du jeune basketteur (se) qui doit représenter un contrat de confiance entre le basketteur, les parents et l'association.

Par ailleurs, tous les jeunes (dès les U 13) doivent venir tenir la table de marque de l'équipe qui joue avant ou après eux afin qu'ils comprennent que sans officiel, pas de match et que le fonctionnement du club est l'affaire de tous.

Enfin, des repas « pique-nique en commun » sont organisés deux ou trois fois dans l'année, par équipe, afin que les parents se rencontrent et se connaissent.

3. Objectifs

Quels sont les objectifs éducatifs de l'association pour l'année 2024 ?

(Exemples : améliorer le comportement des sportifs en compétition, sensibiliser les adhérents au développement durable, former les éducateurs, engagement dans des dispositifs fédéraux, favoriser l'esprit d'équipe,...)

Au niveau de son Ecole de mini-basket, labellisée départementale depuis 2007, les dirigeants désirent entreprendre une démarche auprès de la Fédération Française de Basket-ball pour obtenir la Labellisation Ecole Française de Mini-Basket, gage de l'excellence reconnue par la FFBB. Le respect de la Charte permet de mettre en avant les valeurs, l'organisation et le fonctionnement préconisés pour obtenir ce label.

Le développement de notre politique de formation du joueur(se) nous oblige à inciter notre encadrement à suivre des formations fédérales dans le respect de la Charte de l'Entraîneur en vue d'améliorer la qualité de pratique du basketball au sein des différentes équipes du club.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'US CHAURIAT-VERTAIZON s'est s'orientée, dès 2011, vers une véritable professionnalisation en prenant en compte les limites du bénévolat (bien que moteur indispensable à la vie de la structure), en créant deux postes de cadre technique : 1 en 2011 et 1 en 2020 à la suite d'un contrat d'apprentissage. Une personne en contrat d'apprentissage est venue conforter l'équipe encadrante en septembre 2021. Le club ne souhaite pas juste bénéficier des aides mais a toujours voulu pérenniser les emplois, surtout des personnes formées au sein du club, s'il peut créer un 3^{ème} poste, il le fera mais cela ne se fera pas au détriment de l'équilibre financier, souvent fragile.

Chez les plus jeunes, parents et entraîneurs organisent des tournois sur deux jours, au bord de la mer, ce qui favorise l'esprit d'équipe grâce au partage de la vie collective.

Chez les seniors, il y a un mélange des jeunes générations (17-20 ans) avec des joueurs plus anciens (+ 30 ans) et les plus expérimentés accompagnent les plus jeunes par leurs conseils avisés et leurs encouragements en match.

Enfin, l'USCV a répondu à un appel à projets départemental du syndicat de traitement des déchets ménagers qui souhaitait accompagner des clubs sportifs dans une démarche intitulée « **Mon club sportif 0 déchet** ». Notre club a été sélectionné avec 12 autres (sur 33 candidats du 63) pour être accompagné de novembre 2023 à juin 2024 dans cette démarche et nous espérons qu'à travers notre implication nous participerons, à notre échelle, à mêler sport et préservation de notre environnement et de notre planète.

Après un premier état des lieux (nov-déc 2023), des réunions de concertation et pédagogique (janv-mars 2024), le Syndicat proposera un plan d'actions en mai/juin et travaillerons en partenariat avec les municipalités et les autres utilisateurs des gymnases (autres clubs sportifs, écoles, centres de loisirs) pour le mettre en œuvre tous ensemble, en comptant sur l'intelligence collective et la sensibilisation de chacun à la démarche.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Plan d'actions 2024-2028

synthèse

Une stratégie de développement social du territoire de Billom Communauté,

Des objectifs de pérennisation, développement, redéploiement de services afin de répondre aux besoins des familles,

Un contrat pluriannuel vivant qui doit pouvoir s'adapter aux évolutions du territoire (possibilité de modifications par avenant)

Un projet coordonné par le Chargé de Coopération avec l'appui du Chargé de Conseil et Développement Caf.

Les signataires sont : toutes les communes, les syndicats intercommunaux, Billom Communauté et la CAF

Recensement de l'existant
questionnaire en ligne (mairies,
services, partenaires..)

Prise en compte des projets déjà en
cours ou à venir dans les services et
les communes.

Des études réalisées sur le territoire (la
Pitaya, ADSEA, Onaps)

Bilan de la CTG précédente

Travail avec les membres de la commission
Petite Enfance/Enfance Jeunesse, avec la
conseillère CAF

3 groupes de travail thématique autour de

Petite enfance

Enfance et jeunesse

Social, accès aux droits

Parentalité, animation de la
vie sociale



5 axes

Petite enfance
Enfance
Jeunesse
Parentalité
Santé environnementale
et santé physique

17 objectifs

Une fiche par objectif

Le public ciblé
Le responsable
Les partenaires
Les actions avec l'échéance
Les moyens
Les indicateurs d'évaluation
Les résultats attendus

50 Actions

9 Petite enfance

Relais Petite Enfance

7 enfance

Service enfance jeunesse BC en
partenariat avec les ACM

24 jeunesse

Service enfance jeunesse

3 parentalité

Services PE/EJ et les partenaires

7 santé
environnementale et
santé physique

Services PE/EJ et autres de
BC et les partenaires MSS,
UCA

AXE 1 - Petite Enfance

Évaluer les besoins des familles, adapter l'offre d'accueil petite enfance, l'améliorer tout en respectant un maillage équilibré sur le territoire.

Objectif 1.1 : Évaluer les besoins des familles

Évaluer plus précisément les besoins des familles pour vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande et anticiper les évolutions à moyen terme. Travail d'observatoire confié au RPE afin d'apporter des éléments factuels aux élus et assurer une mission de conseil.

Objectif 1.2 : Promouvoir le métier d'assistant maternel pour adapter l'offre d'accueil

Promouvoir le métier d'assistante maternelle pour anticiper les départs à la retraite à venir, et favoriser leur professionnalisation.

Objectif 1.3 : Accueillir les assistantes maternelles dans des locaux adaptés

Mener une réflexion globale sur les locaux utilisés par le RPE afin de garantir la qualité d'accueil des enfants et de leurs assistantes maternelles.

AXE 2 - Enfance

Poursuivre la collaboration entre ACM afin de coordonner leurs efforts et renforcer les pratiques.

Objectif 2.1 : Renforcer la communication et les échanges entre ACM de BilloM Communauté

Poursuivre la mise en commun de projets fédérateurs, de formations communes en fonction des besoins repérés,

Objectif 2.2 : Comment mieux répondre aux besoins des familles en recherche d'un ACM sur les vacances

Poursuivre la réflexion menée à partir de l'étude de la Pitaya : mettre à jour les données, envisager des réflexions communes à partir des bassins de vie repérés dans l'étude.

L'offre en centre de loisirs permet-elle de satisfaire les parents ? Si non quelles pistes envisager ?

Axe 3 : Jeunesse

Poursuivre,
renforcer les
actions engagées
par Billom
Communauté.

Objectif 3.1 : Consolider le service enfance jeunesse de Billom Communauté

Pérennisation du poste de coordonnateur jeunesse et l'accompagnement dans ses missions (formations, réseaux...).
L'attribution de moyens nécessaires pour ses activités : véhicule de service ?

Objectif 3.2 : Favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes

Promotion des dispositifs existants et réajustements des critères en fonction des besoins

Objectif 3.3 : Valoriser l'engagement des jeunes

Créer des supports de communication, utiliser les réseaux, organisation d'événements annuels, cérémonie des ambassadeurs

Objectif 3.4 : Renforcer la prévention des risques et des vulnérabilités au collège

Promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention en lien avec les membres du CISPd pour évaluer l'évolution des problématiques repérées dans le diagnostic de l'ADSEA

Objectif 3.5 : Accompagner les jeunes vers l'emploi

Informers, impliquer les jeunes dans la recherche d'emploi, partenariat avec la Mission Locale et Pôle emploi (forum 1jeune1job, chantier d'été, formation baby sitting, stages connaissance de soi, orientation positive..)

Objectif 3.6 : Travail en réseau avec les ACM ados et professionnels jeunesse

Renforcer les liens avec les accueils ado.

Objectif 3.7 : Faciliter la mobilité des jeunes

En facilitant les déplacements, permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à des actions collectives, culturelles, sportives et de recherche d'emploi (info mobilité, MAD minibus, Halt O Stop..)

Axe 4 : Parentalité

Favoriser le lien
social sur le
territoire pour
mieux
accompagner les
familles.

Objectif 4.1 : Mobiliser les acteurs du territoire

Création d'un réseau parentalité à partir des acteurs de la plateforme sanitaire et sociale du territoire et les services petite enfance.

Objectif 4.2 : Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfants

Accompagner les espaces de vie sociale et tiers lieux présents ou en devenir sur le territoire afin d'assurer leur maillage.

Objectif 5.1 : S'engager dans la recherche-action (Projet Proset) portée par l'Université Clermont Auvergne sur la santé environnementale dans le cadre des 1000 premiers jours.

Mobilisation des services petite enfance autour de cette étude
Propositions d'actions de formation

Axe 5 : Santé

**Santé
environnementale
et santé physique :
2 préoccupations
fortes de Billom
Communauté.**

Objectif 5.2 : Changer nos modes de fonctionnement dans les services pour préserver notre environnement et la santé des enfants.

Formations, actions contre le gaspillage

Objectif 5.3 : Promouvoir l'intégration de l'activité physique, à la crèche, chez l'assistante maternelle, aux accueils de loisirs, auprès des jeunes, des parents, dans la cour de l'école/du collège

Intégration de l'activité physique dans tous les lieux côtoyés par les enfants et leurs familles (partenariat MSS)

1

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU PEDT

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous



1.1 Le comité local de pilotage est bien l'instance représentative d'élaboration et de suivi de notre PEDT

1.1.1 Il réunit tous les acteurs éducatifs concernés, dont élus, associations, enseignants, parents...

--	-	+	++
☐	☐	☒	☐

1.1.2 Il se réunit régulièrement au cours de l'année scolaire

☐	☐	☐	☒
-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------------------

1.1.3 Il est un lieu d'échanges entre ses membres (commissions...)

☐	☐	☐	☒
-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------------------

1.1.4 Il s'est organisé de sorte que les avis des enfants et des jeunes soient pris en compte (représentation dans le COPIL, sondages, conseils d'élèves...)

☐	☒	☐	☐
-----------------------	----------------------------------	-----------------------	-----------------------

1

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + Calendrier régulier des réunions
- + Participation assidue, échanges riches avec une expression libre et équilibrée des différentes parties.
- + Animation de réunion participative (R.P.E)

Points à améliorer :

La pérennité de la participation associative est un travail constant lié au temps à investir pour chacun et au retour positif que ce travail génère. De ce point de vue la liaison groupe PEDT/Adjointe aux affaires scolaires/budget municipal est à approfondir pour garantir sur le long terme la pertinence du groupe PEDT.

Associer davantage les différents partenaires en proposant des sujets qui intéressent les associations.
Peu de renouvellement des participants.

La place des jeunes et la liaison avec le Conseil Municipal des Jeunes est insuffisante.

Exposer les projets et pratiques de chacun afin d'avoir une vision globale de ce qui se fait sur le terrain à un instant T. - Œuvrer pour la convergence et la complémentarité des actions.

Arrêter le choix d'un logo.

1

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU PEDT

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous



1.2 Le comité local de pilotage est le lieu de définition des priorités, des principes et des modalités du PEDT

	--	-	+	++
1.2.1 Les objectifs du PEDT ont été définis et ajustés en son sein	☐	☐	☒	☐
1.2.2 Des actons sont mises en place pour une cohérence entre les activités scolaires et périscolaires (formation, information)	☐	☐	☒	☐
1.2.3 Il permet à ses membres de choisir ou valider les actons qui seront retenues	☐	☐	☒	☐
1.2.4 Il est l'instance qui définit les conditions de mise en œuvre de ces actons (locaux, intervenants, gratuité, chartes de fonctionnement...)	☐	☒	☐	☐

1

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + Le PEDT est bien le lieu où se discutent les objectifs et les actions. Un certain nombre de validations demeurent du ressort de la mairie et de son conseil municipal.
- + Alimentation régulière du Padlet (conservation des données : pistes de réflexion, comptes rendus de réunions, documents administratifs).
- + Travail autour de la fatigue (cf document récapitulatif) : Conférence de Claire Leconte dans le cadre d'une importante réflexion sur les rythmes des enfants / Travail autour d'une nouvelle grille horaires scolaires et périscolaires
- + Vision globale générée par ces COPIL
- + Achat de poubelles jaunes pour l'ALSH et l' Amic'ados (cohérence des actions, référentiels communs)
- + Le PEDT crée les conditions pour que les gens travaillent ensemble et se sentent plus forts.
- + Il est créateur de liens et de solidarité au sein du territoire même si tout ne se touche pas du doigt.

2

LE DIAGNOSTIC DU PEDT QUI S'ACHÈVE

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous



2.1 Le comité local de pilotage a permis d'identifier toutes les ressources éducatives locales

2.1.1 Le diagnostic a permis d'identifier les infrastructures : centre de loisirs, bibliothèque, ludothèque, école de musique, collège...



2.1.2 Le diagnostic a permis d'identifier les personnes ressources : associations, artisans, employés des collectivités, artistes...



2.1.3 Notre PEDT a permis d'intégrer d'autres infrastructures et personnes ressources que celles mentionnées ci-dessus.



2

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + La place des écoles, des parents d'élèves et de l'Amicale Laïque est une force du PEDT.
- + Interventions régulières d'Axel (animateur sportif basket) en milieu scolaire et en TAP : transversalité.
- + L'intergénérationnel au sein des TAP mairie.

Points à améliorer :

- Actualisation du diagnostic.
- Planning hebdomadaire des différentes activités (créneaux, lieux, ressources, public visé...) pas encore réalisé.
- Le lien entre les différentes associations.
- La clarification des différents temps pour les familles qui ont souvent tendance à associer école/cantine/alsh. Proposer un nom à l'espace collectif qui accueille les enfants en dehors de l'école ?

2

LE DIAGNOSTIC DU PEDT QUI S'ACHÈVE

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous



2.2 Le diagnostic de 2013 a permis de dégager des priorités éducatives locales (analyse du territoire)

	--	-	+	++
2.2.1 L'ouverture à la culture et au patrimoine local	☐	☐	☒	☐
2.2.2 L'éducation à l'inclusion et à l'égalité des genres	☐	☐	☒	☐
2.2.3 L'éducation aux relations intergénérationnelles	☐	☐	☒	☐
2.2.4 La découverte d'activités physiques et sportives	☐	☐	☒	☐
2.2.5 L'accès aux activités artistiques (musique, théâtre, arts visuels...)	☐	☐	☒	☐
2.2.6 L'accès aux activités scientifiques	☐	☐	☒	☐
2.2.7 L'éducation à la citoyenneté	☐	☐	☒	☐
2.2.8 La sensibilisation aux problématiques de développement durable	☐	☐	☒	☐

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + La diversité et l'équilibre des propositions.
- + 2023/24 : mise en place de parcours éducatifs cohérents en TAP élémentaire, qui vont s'installer dans la durée.
- + Forte fréquentation des enfants en TAP.
- + Transversalité des actions en matière de tri des déchets (ALSH, TAP, restaurant scolaire, associations).

Points à améliorer :

- La communication autour des TAP.
- Trouver une attitude commune des différents acteurs face à la violence verbale, au non-respect des parents et enfants vis-à-vis des encadrants.
- Développer plus encore les relations intergénérationnelles.

3

LE RESPECT DES RYTHMES DE L'ENFANT AU CŒUR DU PEDT

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous

-- - + ++

3.1 Le diagnostic a permis de dégager des priorités éducatives locales (analyse du territoire)

-- - + ++

3.1.1 Par une augmentation du temps consacré aux apprentissages scolaires sur les matinées.

☐ ☐ ☒ ☐

3.1.2 Par une utilisation de la matinée supplémentaire pour répartir les apprentissages sur 9 demi-journées.

☐ ☐ ☐ ☒

3.1.3 En respectant les temps de repos nécessaires pour les élèves de maternelle, selon leurs besoins.

☐ ☒ ☐ ☐

3.1.4 Nous faisons le constat, chez les élèves, d'une amélioration de leur attention et d'un abaissement de leur fatigue à l'école et durant les TAP

☐ ☒ ☐ ☐

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + La régularité n'est pas exigée en TAP maternelle, toutefois on observe une fréquentation homogène et en hausse notamment chez les PS.
- + Récréation quasi systématique entre la sortie de classe et le TAP.
- + L'absentéisme du mercredi matin en maternelle n'est plus un problème (-20%).

Points à améliorer :

- Contexte national pas clair / ligne directrice demeurant à 4,5 jours mais fonctionnement à 4 jours ultra majoritaire / suppression du fond de soutien. Cela génère une nécessité de se justifier sans cesse des choix effectués.
- La mise en place des nouveaux horaires est toujours d'actualité, dans un temps nécessairement long pour réussir le changement dans les écoles qui constituent des collectifs peu hiérarchisés.
- Les débats au sein du COPIL ont permis de prendre conscience que l'état de fatigue des enfants n'est pas forcément lié à l'école/périscolaire mais souvent à l'organisation des familles.
- Trouver un espace satisfaisant pour la salle de sieste. Difficulté de mutualisation sur certains temps.
- Concernant le point 3.1.2 il est à noter que si la quasi-totalité des membres du COPIL s'accorde à évaluer en « ++ », une structure l'a évalué en « - ».

3

LE RESPECT DES RYTHMES DE L'ENFANT AU CŒUR DU PEDT

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous



3.2 Le diagnostic de 2013 a permis de dégager des priorités éducatives locales (analyse du territoire)

	--	-	+	++
3.2.1 En respectant, pour tous les enfants, le temps de la pause méridienne de 1h30 au minimum.	☐	☐	☐	☒
3.2.2 En facilitant et en organisant les temps de transition entre les différents temps éducatifs (école-TAP-périscolaire).	☐	☐	☐	☒
3.2.3 En proposant aux enfants des rythmes de vie équilibrés sur la journée.	☐	☐	☒	☐
3.2.4 En proposant aux enfants des rythmes de vie équilibrés sur la semaine.	☐	☒	☐	☐

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + Mise en place d'une signalétique pour les activités à intensité soutenue pendant la pause méridienne (point violet).
- + La formation a permis à chaque acteur une prise de conscience et une connaissance plus approfondie des rythmes et de leurs impacts sur les apprentissages. Le travail conduit dans le groupe pour préparer de nouveaux horaires montre clairement cette amélioration de la connaissance avec un socle partagé qui permet de construire plus facilement des propositions.
- Il reste à conduire le changement pour aller encore plus loin dans la répartition temps scolaire/temps périscolaire au bénéfice de tous les apprentissages (et pas seulement ceux réalisés à l'école).
- + Transition maternelle/TAP.
- + Accompagnements aux activités sportives/culturelles par l'ALSH 4 jours/semaine.
- + Continuité des intervenants.
- Forte augmentation des effectifs sur les temps périscolaires / difficultés à répondre à des besoins individualisés même si l'organisation collective vise au mieux.
- Journées longues/journées courtes.
- APC pendant la pause méridienne.
- Sieste pas positionnée dans la continuité du repas.
- Insuffisance des activités proposées avant 18h30.

4

LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES OBJECTIFS VISÉS

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous

-- - + ++

4.1 Notre PEDT prend bien en compte des exigences de qualité

	--	-	+	++
4.1.1 Par la mise en place d'un parcours éducatif cohérent pour les enfants (notion d'éducation partagée)	☐	☐	☐	☒
4.1.2 Par la recherche d'une mutualisation et d'une optimisation de l'utilisation des locaux et du matériel éducatif	☐	☐	☒	☐
4.1.3 Par la qualité et la variété éducatives des activités proposées (artistiques, culturelles, sportives, scientifiques, informatique...)	☐	☐	☒	☐
4.1.4 Par la qualité de l'encadrement des activités proposées (TAP)	☐	☐	☐	☒
4.1.5 Par la mise en place d'outils de communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, élus...) dans le souci d'une bonne information.	☐	☐	☒	☐

4

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + La cohérence est plutôt bien assurée grâce à la réunion régulière du groupe de travail et le retour que chacun en fait dans sa structure.
 - + Proximité des locaux scolaires, périscolaires et infrastructures sportives.
 - + Mutualisation des espaces (coordination utilisation de la salle avec le basket, interventions RASED, utilisation de la cour, salle de jeux).
 - + Recherche de complémentarité entre activités périscolaires et scolaires.
 - + Pérennité des postes (vacances FAL63 et ALV) qui a permis la pérennisation d'un poste à temps complet.
 - + Articles dans le bulletin municipal.
 - + Nouvelle activité sportive sur la commune : Tir à l'arc.
 - + Une adresse mail direction en élémentaire créée pour les informations communes à toutes les classes.
 - Manque de rigueur des familles (inscriptions, respect des règles imposées par le règlement intérieur) / Adaptation du règlement intérieur de l'Amic'ados.
 - La communication en direction des familles reste perfectible, compte tenu également des difficultés de liaison entre les RPE et les parents.
 - Manque de propositions d'activités culturelles en extrascolaire.
- A améliorer : la mutualisation du matériel avec les partenaires qui le souhaitent (Listes, Padlet ?), la signalétique des bâtiments, la coordination entre les équipes.

4

LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES OBJECTIFS VISÉS

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous

-- - + ++

4.2 Notre PEDT fait vivre ses objectifs

	--	-	+	++
4.2.1 L'autonomie	☐	☐	☒	☐
4.2.2 Le vivre ensemble	☐	☐	☒	☐
4.2.3 Le développement de l'esprit de citoyenneté	☐	☐	☒	☐
4.2.4 La coopération	☐	☐	☒	☐
4.2.5 L'émancipation	☐	☐	☒	☐

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + On se donne les moyens de faire vivre nos objectifs même si ces derniers ne sont pas toujours atteints. C'est un travail de longue haleine. Il faut persévérer.
- + Appel à projet "Mon club zéro déchet" : réunion à l'initiative du club de basket pour une amélioration du tri sélectif au sein de nos associations et lors des rassemblements sportifs culturels (SBA).
- + Valeurs fortes portées par l'Amicale Laïque.

Pistes :

Proposer au CMJ ou autres de découvrir l'animation de plateau « Cité cap » ?

Travail/ réflexion autour du Respect pour faire vivre les objectifs auprès des familles.

4

LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES OBJECTIFS VISÉS

Pour évaluer, cochez les cases ci-dessous

-- - + ++

4.3 Notre PEDT fait vivre ses objectifs

-- - + ++

4.3.1 En proposant des activités prenant en compte les spécificités des enfants de maternelle et des plus de 6 ans

☐ ☐ ☒ ☐

4.3.2 En considérant les besoins des enfants porteurs de handicap, à besoins éducatifs particuliers, ou supportant des contraintes médicales...

☐ ☐ ☒ ☐

4.3.3 En adoptant des conditions d'inscription offrant à chacun une accessibilité financière

☐ ☐ ☒ ☐

POINTS FORTS ET POINTS À AMÉLIORER :

- + Complément inclusif versé par la CAF pour l'accueil des enfants en situation de handicap.
- + Achat de panneaux acoustiques (2 salles à l'étage de l'ALSH).
- + Augmentation du plafond d'aide du CCAS jusqu'à 1500 euros (séjours ados, ALSH Juillet, pratiques sportives et culturelles au sein des associations locales).
- + Tarification permettant l'accessibilité à tous, TAP gratuits pour les familles.
- + Meilleure participation des enfants du voyage aux activités périscolaires (mercredi, danse, foot).
- + Création d'une UEMA (début d'année 2024) + inclusion.
- Multiplicité des PAI (asthme, appareillages auditifs, allergies alimentaires, TDA, diabète...).
- Questionnement quant à une tarification au quotient familial sur le temps de repas.
- Mise en place de l'UEMA sans concertation avec le PEDT.
- Pas de présence d'AESH sur les temps périscolaire (cantine/TAP...).
- Pass méridien élémentaire à partir de la rentrée 2024/2025 (3 euros par an).

BILAN DE L'ÉVALUATION

Quels points forts du PEDT avez-vous identifiés ?

Une progression forte depuis la mise en place du 1^{er} PEDT.
Mobilisation active des différents acteurs (réunions régulières, traçabilité des actions, réflexions, Padlet).
Stabilité du PEDT depuis 2014 mai (adaptations) / Ecoute / Prise en compte de l'avis de chacun de manière égalitaire / Savoir tirer parti des compétences et savoirs/ Ouverture.
La place de l'école et des représentants de parents.
Diversité et qualité des activités proposées.
Une structure ados qui fête ses 20 ans cette année.
Existence d'une cuisine centrale / Commission Repas.
Réunions parents PS et GS (école +ALSH).

L'envie de réaliser un beau projet

Quels sont les points à améliorer ?

Accompagner les familles dans une meilleure compréhension des différents temps de prise en charge.
La prise en compte des besoins particuliers des enfants de la maternelle (rythmes) qui amènent parfois cette école à évaluer le PEDT en dissonance avec les autres membres du COPIL.
Garantir la place centrale du PEDT. Des actions conduites en dehors du PEDT (UEMA) ou la possibilité de contourner le groupe PEDT (accès direct au Maire) ont entravé son action.
Favoriser la participation des associations.
Formuler les objectifs/actions de manière plus lisible.
Faciliter la réappropriation par l'enfant de l'espace public en dotant la ville de moyens pour répondre au besoin de sécurisation des abords des écoles / Circulation entre les différents espaces.

Annexe 3 : Informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du matin/midi/soir/mercredi rattachés au PEDT

ALSH de Vertaizon. Organisateur : Amicale Laïque de Vertaizon

Numéro de déclaration TAM :

Accueil périscolaire 3/12 ans (jour de classe) : 0630167AP000123-E01

Accueil périscolaire 4/18 ans (mercredis après-midi) : 0630167AP000323-E01

Accueil extrascolaire 4/18ans : 0630167CL000123

Nom du dossier PSO CAF :

Accueil PERI/TAP Vertaizon AL

Accueil EXTRA Vertaizon AL

Accueil Ado Vertaizon AL

Comment l' ALSH a organisé les différents temps de transition ?

L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre de l'accueil périscolaire est travaillée avec tous les acteurs concernés de manière à favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative. Les déplacements s'effectuent de manière sécurisée puisque qu'ils se font essentiellement dans l'enceinte scolaire.

AVEC L'ECOLE

AVANT L'ECOLE

Maternelle	Elémentaire
Les enfants de maternelle se rendent à l'école accompagnés par un animateur référent. Ils déposent leurs cartables devant la classe, passent aux toilettes et sont conduits auprès de leurs ATSEM.	Les CE2, CM1 ET CM2 sont accompagnés jusqu'à l'école. A l'ouverture des portes, chacun rejoint sa classe. L'animateur s'assure qu'un enseignant soit présent sur chaque étage pour les prendre en charge. Les CP, CE1 sont quant à eux accompagnés jusqu'à la cour de récréation. Un enseignant prend le relais à partir de 8h35.

LA PAUSE MERIDIENNE

Maternelle	Elémentaire
	Dans chaque classe, un animateur vient récupérer les enfants inscrits à la cantine. Il vérifie que tous soient bien notés et qu'il n'y ait pas d'erreurs. Les enfants mangeant à la maison regagnent le portail avec l'enseignant. Les autres descendent dans la cour et s'inscrivent sur l'activité de leur choix ou décident de ne rien faire. Dans un cas comme dans l'autre, ils sont accompagnés tout au long de la pause méridienne par un animateur qui les accompagne également sur le temps du repas. A 13h35, tous sont reconduits jusqu'à leurs cours où les enseignants prennent le relais.

A LA FIN DE L'ECOLE (jours de TAP)

Maternelle (mardi, vendredi)	Elémentaire (lundi, jeudi)
A 15h30 / Les enfants sont récupérés dans chaque classe (d'après la feuille d'inscription famille) et partent en TAP avec leurs animateurs référents. A 16h30/ Les enfants qui ne vont pas à la garderie, sont accompagnés au portail et remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux. Ceux qui fréquentent la garderie du soir traversent le couloir et s'installent à l'ALSH où ils sont invités à prendre le goûter.	A 15h/ Un animateur référent se rend dans chaque classe. Il fait l'appel. Ceux qui ne vont pas en TAP, partent avec l'enseignant, les autres restent avec l'animateur avec lequel ils partiront en ateliers (Parcours éducatifs). A 16h30/ Les enfants qui ne vont pas à la garderie, sont accompagnés au portail et remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux. Ceux qui vont à la garderie, se regroupent pour regagner l'ALSH.

AVEC LES FAMILLES

Maternelle/ Élémentaire
<u>Sortie de TAP</u> Les enfants ayant participé aux TAP et ne restant pas en garderie sont remis aux familles au portail de l'école. <u>Accueil périscolaire du matin et du soir</u> A partir de 7h15 (jusqu'à 8h25)/ Accueil des enfants de manière échelonnée. Un animateur installé dans le hall note l'heure d'arrivée de chacun. C'est l'occasion d'échanges avec les familles, un moment où transitent de nombreuses informations (état de l'enfant, informations pour l'enseignant, cantine...). A partir de 16h50 (jusqu'à 18h30)/ Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à toute heure. Ils sont autorisés à pénétrer et se déplacer dans les locaux. Ils s'immergent alors dans le fonctionnement de la structure. C'est l'occasion pour eux de découvrir l'univers dans lequel évolue leur enfant, de discuter avec l'équipe d'animation. Toutefois, pour des raisons de sécurité (capacité d'accueil) ils ne doivent pas s'attarder. Un animateur installé dans le hall, note et sécurise les départs.

AVEC LES ASSOCIATIONS

Maternelle/Elémentaire
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi les enfants inscrits à l'ALSH ont la possibilité d'être conduits à leur activité sportive ou culturelle sur Vertaizon. Ce service est possible tant que notre taux d'encadrement le permet, sous conditions que les parents aient rempli une demande d'accompagnement (document type). Un animateur se détache alors du groupe pour accompagner ces enfants jusqu'à la salle de danse, le stade ou la salle des sports, puis les confie à l'intervenant associatif.

Annexe 5 : historique PEDT

Légende : ■ Gestion administrative
■ Temps de concertation
■ Actions

2024

16 janvier : Réunion du COPIL. Atelier participatif et coopératif sur les horaires de l'école : (+ / ? / -)
23 janvier : Réunion du COPIL. Travail de réflexion sur les propositions faites par chacun. 4 propositions d'horaires sont retenues.
12 février : Réunion du COPIL. Présence de monsieur le maire : maintien du 4 jours ½ réaffirmé. Suite du travail sur les rythmes.
11 mars : Réunion du COPIL. Passage de 4 à 2 propositions. Prise de conscience que la refonte pourrait avoir également des répercussions négatives.
9 avril : Réunion du COPIL.
Problème administratif pour renouvellement du PEDT. Conséquence sur les taux d'encadrement de l'ALSH de septembre à décembre : recherche de solutions pour maintenir la structure déclarée en ACM.

2023

31 janvier : Réunion du COPIL. Diversité de l'offre (A quoi les enfants sont inscrits et pourquoi ?), Organisation conférence, Livret sur la fatigue à l'école élémentaire
21 mars : Réunion du COPIL
9 mai : conférence de Claire Leconte
23 mai : Réunion du COPIL. Retours sur la conférence. Communication auprès des familles
29 juin : Réunion du COPIL. Bilan de l'année PEDT
5 octobre : Réunion du COPIL. Difficulté au sein de l'école maternelle (pas de direction, 100% des enseignants en arrêt maladie. Débat : Quelle est la place du PEDT face à cette situation ? Rassurer en assurant la confiance en les enseignants.
18 décembre : Réunion du COPIL. Information sur la mise en place (hors PEDT) d'une UEMA au sein de l'école maternelle. Décision de retravailler les rythmes : travail sur les impératifs.

2022

16 décembre : formation « un COPIL pour le PEDT : pourquoi ? comment ? », participation d'Amélie Fouet + Marie-Laure Duflot
4 janvier : réunion du groupe de travail sur les rythmes, décision de réaliser une enquête auprès des familles
5 janvier : Commission des affaires scolaires et périscolaires, rencontre avec Valérie CIBERT (CEMEA) qui est missionnée pour accompagner les mairies dans le renouvellement de leur PEDT
25 janvier : COPIL PEDT auquel se joignent les membres du groupe de travail sur les rythmes scolaires. Finalisation et validation des 3 enquêtes : familles/enfants/professionnels
Début février : diffusion des enquêtes. Les enseignants de l'école élémentaire se charge de faire compléter celle destinée aux enfants par le biais des tablettes numériques.
1^{er} juillet : réunion du COPIL, définition des actions concrètes à mettre en œuvre, correspondant aux 4 actions définies lors de la dernière réunion PEDT
4 octobre : Réunion du COPIL. Action 1 « L'enfant acteur de son rythme : détecter et verbaliser sa fatigue, modifier ses habitudes » 1^{er} point sur les pratiques de chacun
6 décembre : Réunion du COPIL. Discussion autour des projets communs. Actions : « Autour des déchets », « l'alimentation », « lutte contre les déjections canines (réalisation d'affiches prévention), « Venue de Claire Leconte ».

2021
Juillet Convention PEDT pour un an (jusqu'au 1^{er} septembre 2022) + Convention de poursuite du Plan mercredi pour la durée du PEDT 7 Octobre : Commission des affaires scolaires et périscolaires, constitution d'un groupe de travail autour des rythmes de l'enfant 26 octobre Découverte du travail de Claire Leconte (conférence à Volvic) pour les membres du groupe de travail sur les rythmes de l'enfant.
2020
Copil PEDT annulé(élections). Annonce organisation identique pour la rentrée 2020. Octobre Modification des horaires de départ pendant les vacances : 17h30/18h au lieu de 18h pour répondre au mieux aux rythmes des enfants
2019
Septembre Inversion des jours de TAP. Maternelle : mardi/vendredi. Elémentaire : lundi/jeudi. Modification de la règle de limitation d'amplitude en périscolaire pour les moins de 4 ans (afin d'être en accord avec l'école devenue obligatoire à partir de 3 ans). Amplitude accueil périscolaire élargie : ouverture à 7h15 de l'ALSH le matin. Essai d'une ouverture à 7h par la mairie : arrêt au bout de quelques mois car une seule demande.
2018
Février enquête auprès des familles (4 jours ou 4 jours ½) Mars Lancement du projet travaux de l'ALSH 5 Avril Copil PEDT. Annonce de la mairie du maintien de la semaine de 4 jours ½ (fond d'amorçage maintenu). Problèmes soulevés : APC élémentaire en // des TAP, enfants de moins de 3 ans à la cantine Juin Renouvellement PEDT à l'identique (courrier mairie à la DDCS)
2017
Décembre. Réunion PEDT + Conseil des maitres exceptionnel (maternelle + élémentaire) Projet sur les échanges de savoirs (Pause des parents) : 17/18 mars Conférence de Claire Héber-Sufrin + Mise en pratique le lendemain 8 avril Petit festival des savoirs 30 septembre 1^{ère} journée échange de savoirs entre animateurs de la Ligue de l'enseignement initiée à Vertaizon
2016
Avril Quinzaine pour grandir sur le thème des écrans (Pause des parents) Mai (12/05) Copil PEDT. Evaluation financière TAP. Demande des enseignants de la maternelle : inverser les journées courtes avec l'élémentaire. Refus de la mairie (demande trop tardive pour permettre l'organisation des familles) qui se positionne pour une stabilité avec un changement envisagé tous les 3 ans. Juin Courrier mairie à la DDCS, pas de changement envisagé dans le PEDT
2015
Janvier : Copil PEDT avec intervention des CEMEA (Isabelle Wattenne). 2 axes définis : autonomie et vivre ensemble Mars Pause des parents, Thème « Des limites pour grandir » Mars à juin Formation commune aux enseignants/animateurs/personnel municipal sur « La violence et les réponses à lui apporter » (Joël Marboeuf), 4 matinées de 4 heures. 5 Novembre Copil PEDT avec CEMEA, recensement des projets (les écrans, le travail de référence, la communication)

2014

Février Copil PEDT. Evaluation de l'année écoulée, limites et améliorations possibles

Mai Copil PEDT. Proposition de plusieurs scénarios d'emploi du temps scolaire.

Septembre Nouvelle expérimentation qui corrige et améliore le quotidien de l'enfant, en tenant compte des propositions des partenaires : Matinée plus courtes pour la maternelle, TAP d'1h30 un jour sur 2 en fin d'après-midi avec une alternance maternelle/élémentaire. Changement pour les TAP des petites sections : la première année les ATSEMS les prenaient en charge, désormais ce sera les animateurs de l'ALSH

Décembre Copil PEDT

2013

Recensement de l'offre locale d'activité (diagnostic) : en prévision que ce tableau soit remis à jour chaque année et communiqué régulièrement aux partenaires.

Signature PEDT 2013-2016

Mai Enquête familles. Objectif : prévoir la fréquentation après le passage à 4 jours ½

Septembre Changement de la semaine scolaire, passage à 4 jours ½. TAP 3/4h chaque jour. En début d'après-midi pour les élémentaires, 3/4h en fin d'après-midi pour les maternelles. Ouverture du restaurant scolaire le mercredi midi.

2012

Travail de préparation de la réforme des rythmes scolaires

Annexe 6 : copie d'écran de la page de garde du PADLET

Construction PEDT 2024 2027

PEDT 2022/2024

Calendrier COFIL

Compte rendus COFIL

Conférence Claire Leconte 9 mai 2023

TRAME DE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022/2024

2022 / 2023

Mardi 6 décembre 2022 : Les différents projets communs

Mardi 31 janvier 2023 : Diversité de l'offre, à quoi les enfants sont inscrits ? Pourquoi ? Réflexion communication sur PEDT ? Point sur organisation conférence Claire LECONTE. Réflexion sur article du bulletin (fils rouge).

Copil PEDT 11 mars 2024

Une conférence visible en ligne

Action 1 : L'enfant acteur de son rythme, détecter et verbaliser sa fatigue, modifier ses habitudes

Action 2 : Traduire le socle commun de connaissances et de compétences dans les activités périscolaires et extrascolaires

Action 3 : Renforcer la participation des enfants aux activités périscolaires et extrascolaires

Action 4 : Déterminer une nouvelle répartition des horaires des activités scolaires et périscolaires

Les projets des acteurs

proposition de message commun aux parents

Notre quotidien et celui des enfants est trépidant, avec de nombreuses sollicitations, des écrans qui tourbillonnent d'images, des activités qui s'enchaînent sans transition... Apprendre dès le plus jeune âge à repérer et verbaliser sa fatigue, en faire part aux adultes qui les encadrent, c'est important pour leur santé d'aujourd'hui et c'est un bagage pour leur vie d'adulte de demain. C'est pourquoi les écoles et associations engagées dans le projet éducatif de la commune de Vertaizon ont décidé de conduire une action commune pour que vos enfants apprennent à mieux gérer leur rythme et leur fatigue... " (+ l'annonce du déplacement invitation)

Propositions de choix de thème

Sur la thématique environnementale

A/ Déchets

comment on produit les déchets (age 7-8 ans école) + sensibilisation au tri (basket) + journées nettoyage nature (foot) + Idées des enfants exprimées lors du CMJ (en groupes de travail) sur le thème des déchets

- ramasser les déchets
- ramasser tous les déchets de la ville une fois par an
- faire des journées nettoyage à Vertaizon et à Chignat
- affichage enfant dans la rue à côté du parc contre les crottes
- rajouter des sacs pour les chiens

Proposition pour début d'année 2022/2023

Comptabiliser le nombre d'inscrits dans chaque activité des membres du copil.

Partager les listes d'inscrits (attention particulière sur la question des données personnelles) = faire retour sur l'acceptation du partage de cette donnée d'inscription au niveau de la mairie.

Conserver deux copies du tableau : un à la mairie, un au centre de loisirs (cf. assistance technique)

Editer une statistique de participation, par rapport à la base élèves.

proposition pour début d'année

Mettre à jour la grille des horaires

Partager les dates des manifestations prévues dans l'année

PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Accueil de loisirs

Projet pédagogique

Historique local

+

HISTORIQUE PEDT

PDF

Historique PEDT Vertaizon

COMMENT AMENAGER AU MEUX
LES TEMPS DE L'ENFANT
POUR SON
BIEN-ETRE
AU QUOTIDIEN

MARDI 9 MAI à 19h
SALLE DES FETTES
100 rue de la République
Vertaizon (63001)

ÉCHANGES AVEC
CLAIRE LECONTE

PEDT 2013

+

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL FINAL
DE LA COMMUNE DE VERTAIZON

PDF

PEDT Vertaizon 2013

Offre de services de la Mairie - Communauté de Communes
Offre de services de la Mairie - Communauté de Communes

PDF

offre locale d'activité-003

Administratif

+

Courrier non
renouvellement PEDT juin
2024

PDF

Courrier fin PEDT 31 août VERTAIZON

Calendrier des
enfants

+

Année 2022 - 2023

21/01/2023 Tournoi de lutte (ALV)
04/03/2023 Loto (ALV)
16/06/2023 Représentation section
théâtre (ALV)
17/06/2023 Gala de danse (ALV)

Compoisition1 - Publisher

Outils pratiques

+

Glossaire

PDF

GLOSSAIRE

Taux encadrement liés au
PEDT

PDF

Quelques lectures
pour s'imprégner du
sujet

+

Fiches pratiques
PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

PDF

Fiches pratiques PEDT doc2014

Une autre méthode
d'évaluation

PDF

Pour aller plus loin
dans la réflexion

+

Les cinq piliers du socle
commun de connaissances et
de compétences

PPTX

Le socle commun et PEDT

Une version du socle
commun avec des idées...

PDF

Le socle commun de

Dispositifs sur le
territoire

+

CTG

PDF

CTG synthèse des actions 2019

Evaluation PEDT

+

Projet Educatif Territorial
Commune de Vertaizon

PDF

Evaluation PEDT Vertaizon 2022 v11

Réponses questionnaire familles

PDF